

NOVASCOPIA



Etude d'évaluation des impacts sur la santé du Projet de Renouvellement Urbain de Monplaisir

Rapport final

Mai 2017

Pilotage du programme :

Ville d'Angers - www.angers.fr

Direction Santé Publique

Adresse : Hôtel de Ville – 2bis rue des Ursules - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02

Mail : nathalie.garnier@ville.angers.fr

Tél : 02 41 05 44 41

- ▶ *Coordination : Nathalie Garnier et Gérard Boussin*

Bureau d'études chargé de l'évaluation :

NovaScopia - www.novascopeia.fr

Adresse : 14-16 Rue Soleillet, 75020 Paris

Mail : Contact@novascopeia.fr

Téléphone : 01 42 54 42 18

- ▶ *Pilotage de l'évaluation : Lionel Rabilloud, Yann Moisan et Khady Florent.*

Remerciements

L'équipe NovaScopia tient à remercier l'ensemble des acteurs, habitants, élus et professionnels, impliqués dans le déroulement de cette Evaluation d'Impact en Santé à Monplaisir pour leur participation à la démarche évaluative menée au cours de l'année 2016.

- ▶ *Les habitants, les représentants des services de la collectivité et des partenaires ayant participés aux ateliers EIS.*
- ▶ *Les habitants ayant participé à l'enquête « micro-trottoir ».*
- ▶ *Le Conseil Citoyen et le Conseil de quartier de Monplaisir.*
- ▶ *Les participants au Comité de Pilotage et au Comité Technique de la démarche EIS.*

Table des matières

Remerciements.....	3
Phase 1 : Positionnement de la démarche EIS, définition du périmètre géographique et thématique de l'EIS sur Monplaisir	7
1) Présentation de l'Evaluation des Impacts en Santé (EIS) : principes et benchmark de démarches déjà réalisées	7
1.1. Rappel des fondements et principes fondateurs de l'EIS.....	7
1.2. Benchmark de démarches « eis » déjà réalisées.....	14
1.3. Finalisation du choix du périmètre de l'EIS sur le Projet de Rénovation Urbaine de Monplaisir.....	17
Phase 2 : modalités de réalisation de l'évaluation.....	19
2) La démarche et les dispositifs de conduite de l'évaluation	19
2.1. Le choix des modalités d'action	19
2.2. l'atelier partenarial	20
2.3. Atelier d'échange eis / maitrise d'œuvre en charge du projet urbain	23
2.4. La mobilisation des instances de concertation du quartier	23
2.5. Une enquête de terrain élargie auprès des habitants du quartier.....	24
3. Approches sur les populations concernées par l'EIS.....	26
3.1. La santé et la qualité de vie au niveau local.....	26
3.2. Effets attendus du NPNRU sur la population	30
3.3. Les profils qualitatifs de populations à regarder plus spécifiquement dans le cadre de l'EIS : les échanges dans le cadre de l'atelier de travail	32
Phase 3 : analyses et évaluation	34
4. Résultats de l'atelier partenarial.....	34
4.1. première reunion.....	34
4.2. deuxième reunion : approche par catégories de population.....	37
4.3. troisième réunion	41

5.	Les résultats de l'enquête de terrain	43
5.1.	fréquentation des espaces verts et des espaces publics	43
5.2.	mobilités internes sur le quartier.....	44
5.3.	focus sur le réaménagement de la place de l'Europe	45
6.	L'atelier « conseil citoyen / conseil de quartier »	45
6.1.	Les principales interrogations sur le projet urbain et ses effets sur le santé.....	45
6.2.	Les recommandations formulées pour optimiser les effets sur la santé du projet urbain	46
7.	Grille de synthèse : estimation des impacts de santé du projet urbain	46
Phase 4 : les recommandations		57
8.	L'apport des données probantes	59
8.1.	L'analyse des impacts	60
9.	Recommandations.....	61
9.1.	Axe 1 : Monplaisir, un quartier propice au développement des mobilités actives	63
9.2.	Axe 2 : Pour une diversité d'espaces verts favorisant le lien social et l'activité physique .	68
9.3.	Axe 3 : Pour une amélioration de l'environnement, l'accès des équipements publics.....	76
9.4.	Axe 4 : Pour un usage apaisé/pacifié des espaces publics	82
9.5.	Axe 5 : Pour un projet participatif et favorisant la cohésion sociale	84
10.	Les recommandations ciblant plus particulièrement des publics	86
	Pour les femmes (par exemple):.....	86
	Pour les jeunes (par exemple) :	86
	Pour les seniors (par exemple):	86
11.	Le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EIS.....	87
	Disposer d'un tableau de bord : des indicateurs de suivi de la mise en œuvre et des effets des recommandations.....	87
	Suivi des recommandations de l'eis : assurer leur intégration dans la finalisation du projet de PRU, sa mise en œuvre... et au-delà.....	89
ANNEXES.....		90
	Annexe 1 : Enquête qualitative – Etudiants IFSI- Référentiel méthodologique -	91

Annexe 2 : Trame questionnaire terrain Monplaisir	95
Annexe 3 : BIBLIOGRAPHIE	98

Phase 1 : Positionnement de la démarche EIS, définition du périmètre géographique et thématique de l'EIS sur Monplaisir

1) Présentation de l'Evaluation des Impacts en Santé (EIS) : principes et benchmark de démarches déjà réalisées

1.1. RAPPEL DES FONDEMENTS ET PRINCIPES FONDATEURS DE L'EIS

L'évaluation d'impacts en santé (EIS) est une démarche qui vise à définir puis à considérer les impacts potentiels d'une politique publique (loi, règlement, projet, plan d'action, plan d'aménagement) sur la santé et le bien-être d'une population.

Issue du Consensus de Göteborg en 1999, l'EIS est définie de la manière suivante¹ :

« Une combinaison de procédures, méthodes et outils par lesquels une politique, un programme ou un projet peut être jugé quant à ses effets potentiels sur la santé de la population et la distribution de ces effets à l'intérieur de la population. »

S'inspirant des études d'impact environnementales, en y intégrant les concepts de promotion de la santé et la prise en compte des déterminants de santé, **l'EIS produit non seulement de l'information sur les effets négatifs d'un projet pour la santé des populations, mais aussi des solutions possibles pour promouvoir les aspects positifs.**

Les analyses produites permettent ensuite de formuler des recommandations qui, mises en œuvre par les décideurs publics, améliorent les retombées potentielles de la politique sur la santé.

Principes directeurs de l'EIS

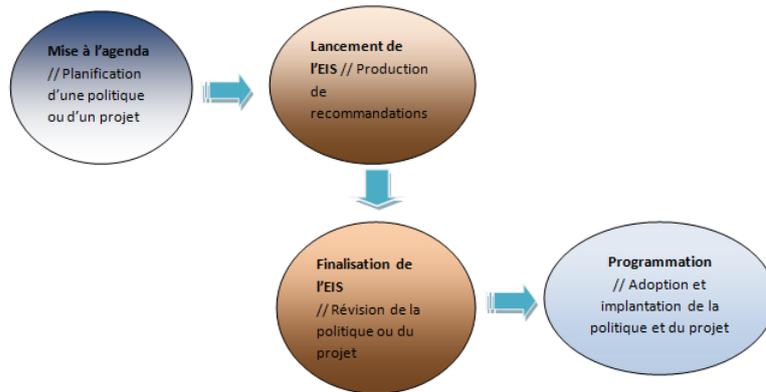
Contrairement à ce que pourrait suggérer son appellation, l'EIS représente une démarche prospective et non rétrospective. Elle ne vise pas à porter un jugement sur le projet en tant que tel mais cherche à s'intéresser aux effets potentiels d'une politique, d'une mesure sur l'ensemble des déterminants de la santé ainsi que sur les inégalités sociales de santé.

A terme, elle propose des recommandations aux décideurs pour améliorer les conditions et environnements des usagers tout en leur permettant d'atteindre les objectifs. Elle vise à éclairer la décision publique pour éviter les répercussions négative sur la santé des habitants et maximiser les effets positifs d'un projet d'aménagement urbain.

¹ WHO Regional Office for Europe, Health impact assessment: main concepts and suggested approach, 999, Brussels.

Figure : Processus d'intégration de l'EIS en politique publique (1)

- Processus d'intégration de l'EIS en politique publique -



Une prise en compte nécessaire des déterminants sociaux de la santé

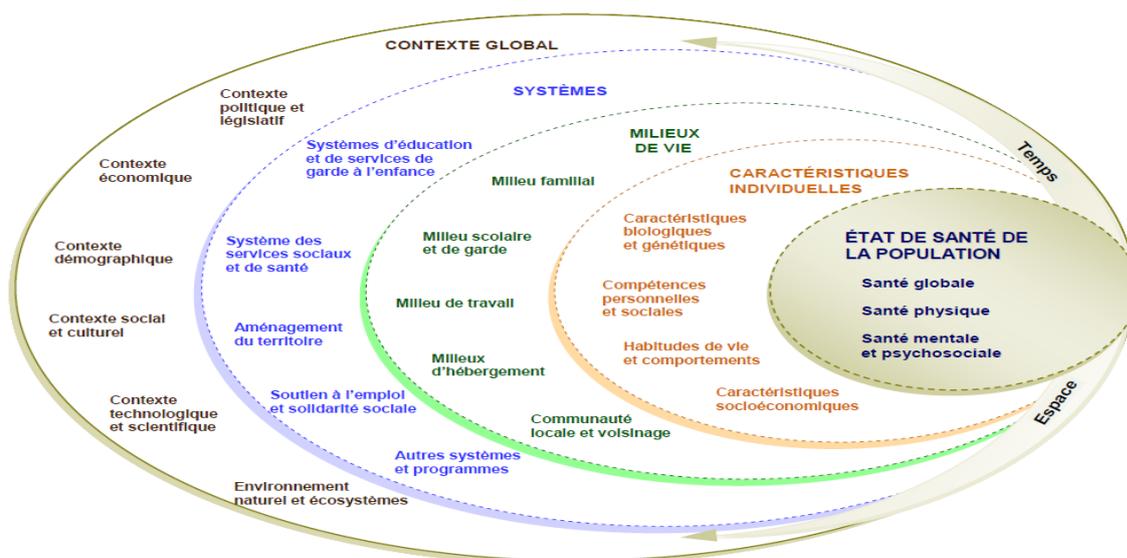
L'état de santé et de bien-être d'une population, d'un individu est la conséquence de plusieurs déterminants. Ainsi, les différences d'espérance de vie sont très variables d'un pays à un autre, mais également à l'intérieur d'un même pays en fonction des catégories socio-professionnelles. Elles suivent globalement un gradient social : plus la condition socio-économique est basse, moins la santé est bonne². Ces inégalités sociales de santé sont particulièrement marquées en France³.

Cette tendance ne dépend pas uniquement de facteurs génétiques, biologiques ou comportementaux mais surtout de facteurs environnementaux (logement, conditions de travail...) et conditions socio-économiques dans lesquelles vivent les personnes. Ces facteurs sont appelés des déterminants de la santé. Il peut s'agir de facteurs individuels (*âge, sexe, patrimoine génétique, comportement, ...*), socio-économiques (*accès au logement, à l'emploi, à la culture, à l'éducation,...*), environnementaux (*qualité de l'air, de l'eau, de l'environnement sonore,...*), politiques (*urbaines, habitat, transport, emploi,...*). Ils déterminent l'état de santé à chaque étape de la vie et sont représentés à travers des interactions complexes entre plusieurs facteurs (Par exemple, milieu d'hébergement et milieu familial avec le système d'éducation et l'offre de service de loisirs et de culture à l'échelle d'un territoire).

² CSDH. *Closing the gap in a generation : health equity through action on the social determinants of health. Final report of the Commission on Social Determinants of Health*. Geneva : World Health Organization, 2008.

³ Mackenbach JP, Sriribu I, Roksam AJ, Schaap MM, Menvielle G, Leinsalu M, Kunst AE. European Union working group on socioeconomic inequalities in health. Socioeconomic inequalities in health in 22 European countries. *N Engl J Med* 2008 ; 358 : 2468-81.

Figure : Les multiples déterminants de la santé (Inspiré du Ministère de la santé et des services sociaux du Québec, 2010) (2)



Parmi les facteurs qui déterminent l'état de santé d'un individu, les facteurs sociaux, moins bien étudiés que les facteurs biologiques, sont nombreux. Ainsi, les trajectoires de santé et les trajectoires sociales des individus sont souvent confondues.

Dans l'environnement bâti, l'habitat peut avoir une influence sur la santé physique (asthme, allergies et pathologies respiratoires, maladies chroniques, blessures, saturnisme) et sur la santé mentale (troubles du sommeil, sociabilité, dépression, développement et apprentissage de l'enfant). Là encore, l'impact sur la santé est plus important chez les publics présentant des vulnérabilités (bas niveau socio-économique, enfants, personnes âgées, handicapés, personnes présentant des pathologies). Par ailleurs, la forme urbaine (densité, réseaux de rues, connectivité, esthétique, etc.) peut affecter aussi bien les comportements et habitudes de vie (par exemple le niveau d'activité physique...), que les déterminants de cohésion sociale.⁴

Si le secteur de l'offre de soins a pour mission de protéger la santé d'une population, il ne détient pas tous les leviers d'actions car les déterminants de santé dépendent essentiellement des décisions prises dans les secteurs des transports, de l'urbanisme, de l'éducation, de l'agriculture, de l'emploi, etc.

⁴Territoires, incubateurs de santé ? Les Cahiers de l'IAU îdF n° 170-171 - septembre 2014

Figure : Principales caractéristiques des 4 grandes familles de déterminants selon Lalonde (1974)

Une conception globale de la santé selon 4 catégories de déterminants		
Famille de déterminants	Exemples de déterminants	Principales caractéristiques
Biologie humaine	Facteurs individuels, génétiques et biologiques, tels que l'âge, le sexe, les caractéristiques héréditaires.	Facteurs généralement non modifiables.
Environnements	Facteurs environnementaux liés à l'état des milieux dans lesquels évoluent les populations : qualité de l'air, de l'eau, des sols,...	Facteurs non modifiables individuellement mais qui constituent des leviers d'action pour promouvoir la santé via des politiques publiques adaptées.
	Facteurs environnementaux liés au cadre de vie: habitat, aménagement du territoire, transports, équipements et services publics,...	
	Facteurs environnementaux liés à l'entourage social : famille, amis, emploi, pauvreté, soutien social,...	
Habitudes de vie	Facteurs comportementaux relevant de décisions individuelles : comportements à risque, addictions, alimentation, travail, culture, éducation, activités physiques, comportement sécuritaire,...	Facteurs modifiables qui relèvent de décisions individuelles mais fréquemment influencées par l'environnement socio-culturel.
Organisation des soins de santé	Facteurs liés au système de soins : accessibilité et qualité de l'offre de soins tant préventifs que curatifs : soins de santé primaire, services spécialisés,...	Facteurs influencés par les politiques de santé et l'environnement socio-culturel.

Figure : Liste des déterminants de la santé et objectifs visés pour un urbanisme favorable à la santé⁵

Déterminants de santé	Objectifs visés (pour un Urbanisme favorable à la santé) et quelques éléments d'appréciation
Famille I : modes de vie, structures sociales et économiques	
1- Comportements de vie sains	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser les déplacements et modes de vie actifs Inciter aux pratiques de sport et de détente Inciter à une alimentation saine
2- Cohésion sociale et équité	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle Construire des espaces de rencontre, d'accueil et d'aide aux personnes vulnérables
3- Démocratie locale/citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la participation au processus démocratique
4- Accessibilité aux équipements, aux services publics et activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'accessibilité aux services et équipements
5- Développement économique et emploi	<ul style="list-style-type: none"> Assurer les conditions d'attractivité du territoire
Famille II : cadre de vie, construction et aménagement	
6- Habitat	<ul style="list-style-type: none"> Construire ou réhabiliter du bâti de qualité (<i>luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...</i>)
7- Aménagement urbain	<ul style="list-style-type: none"> Aménager des espaces urbains de qualité (<i>mobilité urbaine, formes urbaines, ambiances urbaines, offre en espaces verts...</i>)
8- Sécurité-tranquillité	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la sécurité des habitants
Famille III : milieux et ressources	
9- Environnement naturel	Préserver la biodiversité et le paysage existant
10- Adaptation aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles
11- Air extérieur	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité de l'air extérieur
12- Eaux	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité et la gestion des eaux
13- Déchets	<ul style="list-style-type: none"> Inciter à une gestion de qualité des déchets (<i>municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers...</i>)
14- Sols	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité et la gestion des sols
15- Environnement sonore et gestion des champs électromagnétiques	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques

EIS et promotion de la santé : des intérêts partagés

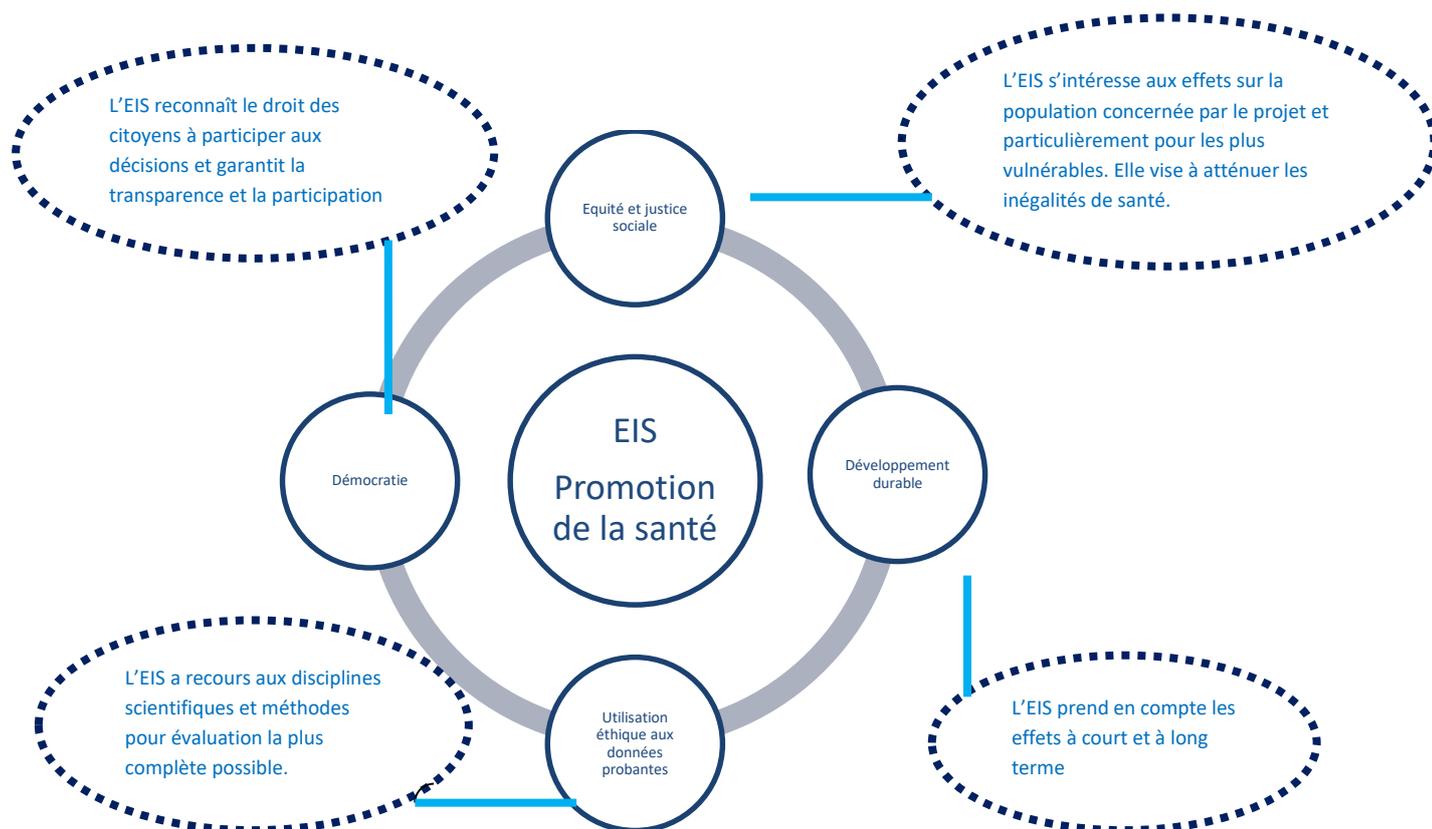
Pour bien comprendre l'impact des déterminants, il faut s'intéresser à la charte d'Ottawa pour la promotion de la santé datant de 1986. Elle définit la santé non pas comme l'absence de maladies mais comme une ressource permettant le développement social, économique et individuel. La promotion de la santé vise l'accompagnement des individus pour leur donner davantage de maîtrise de leur santé et davantage de moyens de l'améliorer.

Pour atteindre cet objectif, cinq axes d'interventions sont préconisés :

- **L'élaboration de politiques favorables à la santé** - « Health in all policies »
- **La création d'environnements favorables à la santé** - Environnements physiques et sociaux. La protection des milieux naturels et des espaces construits, ainsi que la conservation des ressources naturelles, doivent être prises en compte dans toute stratégie de promotion de la santé.
- **Le renforcement de l'action communautaire** - Développement social communautaire et management participatif.
- **L'acquisition des aptitudes individuelles** - Aptitudes indispensables à la vie, compétences de vie, éducation à la santé, éducation thérapeutique.
- **La réorientation des services de santé** - Intersectorialité, décloisonnement, globalité.

⁵ Agir pour un urbanisme favorable à la santé, concepts & outils » ; Guide EHESP/DGS, ROUÉ-LE GALL Anne, LE GALL Judith, POTELON Jean-Luc et CUZIN Ysaline, 2014. ISBN : 978-2-9549609-0-6

Figure 5 : Principes éthiques de l'EIS et finalités de la promotion de la santé.



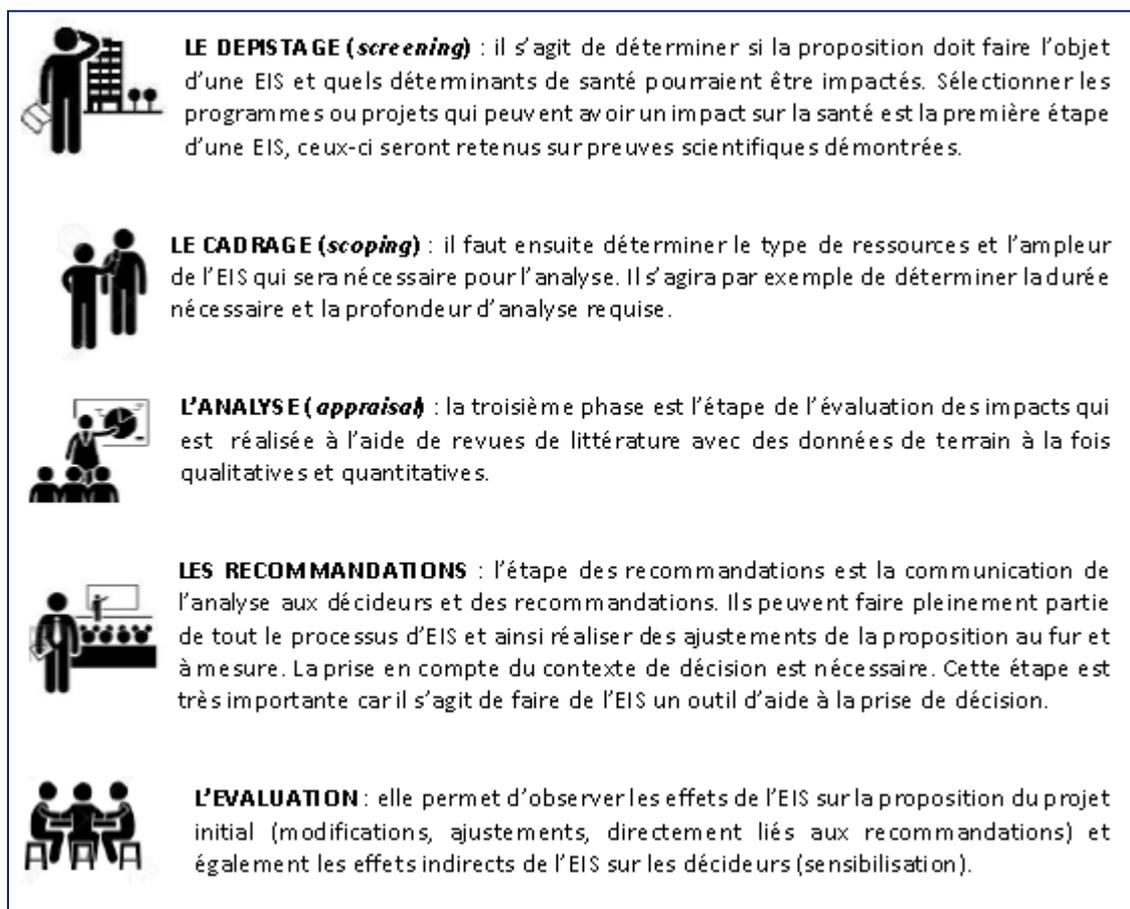
Les deux démarches :

- reposent sur des fondements probants, des besoins identifiés, des référentiels ou recommandations de bonnes pratiques.
- visent à réduire les inégalités sociales de santé.
- prennent en compte les environnements et les conditions de vie.
- tentent d'impliquer l'ensemble des acteurs concernés (intersectorialité et pluridisciplinarité).
- s'appuient sur la participation des populations (définition des problèmes, des besoins, des solutions, à l'intervention elle-même, aux processus de décision).

Une planification en cinq étapes

La figure ci-dessous issue des travaux de l'EHESP dans le guide « Agir pour un urbanisme favorable à la santé » présente l'ensemble du processus nécessaire à la réalisation d'une démarche EIS. Si les étapes ont été clairement identifiées pour prendre en compte une réalité sociale et politique complexe, certaines étapes peuvent se chevaucher selon la durée prévue pour l'EIS.

Figure 6 : Les grandes étapes de la démarche EIS3



Dans l'étude qui nous concerne, la première étape de dépistage de l'intérêt de réaliser une EIS sur le NPNRU de Monplaisir a été réalisée en interne 2015 au sein de la Ville d'Angers, en lien avec l'ARS. Le travail de « cadrage » (durée, méthode) a aussi fait l'objet d'un cahier des charges, sur la base duquel la proposition de NovaScopia en termes de méthodologie a été retenu début 2016.

Cette phase de cadrage intègre aussi la finalisation du périmètre concerné par l'EIS sur Monplaisir (cf. point suivant).

1.2. BENCHMARK DE DEMARCHES « EIS » DEJA REALISEES

EIS sur les projets de transports de Plaine Commune

Les travaux ont été menés par l'ARS et l'ORS Ile-de-France, sur une durée de 15 mois. De par ces critères, il s'agit d'une EIS intermédiaire⁶ qui est par ailleurs la plus importante réalisée à ce jour, en France.

Contexte et objectifs de l'EIS

Le périmètre concerné est la communauté d'agglomération de Plaine Commune qui recense une population de 407 000 habitants répartis sur 9 communes. Situé au nord de Paris, le territoire est très défavorisé et en phase de développement économique majeur. En effet, bien qu'étant positionné aux portes de Paris, Plaine Commune est enclavé et peu desservi par les transports en commun. Le réseau de transport existant est peu adapté aux déplacements domicile- travail. De plus sa population est jeune, multiculturelle et une grande partie d'entre elle rencontre des difficultés sociales.

Afin d'améliorer les déplacements des usagers et de connecter le territoire à la métropole parisienne, le développement d'une nouvelle offre de transports en commun est en projet. Plaine Commune constituant un pôle de développement territorial du Grand Paris, l'un des enjeux potentiels de cette densification massive des transports est le phénomène de gentrification.

C'est dans ce cadre que la communauté d'agglomération et l'ARS Ile-de-France ont souhaité mener une EIS sur les projets de transports en commun en développement ou projetés sur le territoire.

Deux principaux objectifs étaient ainsi poursuivis :

- a. *Anticiper les effets négatifs sur la santé du développement d'un réseau de transports.*
- b. *Contribuer à la réduction des inégalités sociales et géographiques de santé*

Périmètres

Sur les 40 projets de lignes, prolongements, gares et voiries prévus sur le territoire, 3 projets ont été retenus dans le cadre de l'EIS : la tangentielle Nord, le tramway T8 ainsi que le projet d'aménagement urbain de la gare.

Un recueil de données qualitatives, auprès de la population de deux quartiers de 2 communes a été réalisé grâce à l'organisation de focus groupes rassemblant des usagers aux profils semblables. Parallèlement, des corrélations entre les projets de transports et leurs potentiels impacts sur la santé ont été identifiés.

- *L'exercice physique régulier peut contribuer à lutter contre le surpoids et l'obésité et à réduire des pathologies telles que le diabète, le cancer et la dépression.*
- *La réduction de l'enclavement et une meilleure inclusion sociale ont des effets indirects sur la santé.*

⁶ On peut distinguer les EIS en 3 types, selon la durée de la démarche et l'ampleur des analyses conduites : EIS « rapides » (sur une durée de quelques jours / semaines, essentiellement à travers une revue de littérature), EIS « intermédiaires » (généralement sur quelques mois, intégrant la collecte de données existantes et la mobilisation d'experts et acteurs), EIS « approfondies » (généralement sur plus de 6 mois, visant à définir de manière la plus poussée possible l'évaluation des impacts, et nécessitant la constitution de nouvelles données).

- *Des actions partenariales et citoyennes pourraient favoriser un meilleur bien-être physique et psychique et lutter contre la fatigue et les stress dans les transports.*
- *Des dispositifs ad hoc encourageraient l'utilisation des transports et diminueraient le risque d'isolement social et le stress.*

Recommandations

L'étude d'impact a notamment permis la formulation des recommandations suivantes pour accentuer les effets positifs potentiels et réduire les inégalités de santé :

- *Sensibiliser la population aux bénéfices du report modal des véhicules particuliers aux transports en commun ;*
- *Aménager l'espace public pour favoriser les modes actifs de déplacement ;*
- *Assurer un accès financier équitable aux transports en commun ;*
- *Diminuer le sentiment d'insécurité dans les transports ;*
- *Renforcer les compétences d'accès à la mobilité ;*
- *Contrôler les effets potentiels de la gentrification.*

L'étude a montré des effets positifs, à court terme, des projets sur les problèmes respiratoires, le stress, l'anxiété, les accidents, ainsi que des effets sur les problématiques de surpoids et d'obésité à plus long terme. Elle pointe également un risque d'accroître les inégalités sociales de santé pour les groupes les plus démunis.

Une évaluation des effets des recommandations de l'EIS et de l'appropriation de ces dernières par les décideurs et la population doit être réalisée.

EIS sur le projet de halte ferroviaire de Pontchaillou

Cette EIS (6 mois), menée en 2011 par l'EHESP, a été la première expérience française dans le champ de l'aménagement urbain.

Contexte

Le projet d'aménagement faisant l'objet de l'EIS s'inscrit dans le cadre d'une politique globale de rénovation des haltes ferroviaires menées par la région Bretagne afin d'améliorer l'accessibilité, la lisibilité et de mieux qualifier les espaces. La halte ferroviaire de Pontchaillou est un site, carrefour intermodal, présentant une mixité sociale et fonctionnelle. En 2011, le site a été choisi car le projet était suffisamment avancé pour pouvoir être évalué mais pouvait cependant encore faire l'objet de modifications au regard des recommandations de l'étude.

Périmètre

Le périmètre de l'étude a été élargi aux quartiers voisins de la halte et la population concernée a été définie comme étant celle fréquentant le TER, les personnes à mobilité réduite ainsi que les habitants des quartiers périphériques. Leur point de vue a été recueilli par le biais de questionnaires, d'entretiens individuels et l'organisation de réunions de quartier.

L'analyse d'impact a fait apparaître une majorité d'impacts positifs venant confirmer les éléments du projet et également en apporter de nouveaux. 41 recommandations ont été formulées, les principales concernaient :

- *Les problématiques des déplacements et transports ;*
- *Les problématiques des espaces publics ;*
- *La vocation d'un bâtiment multi services ;*
- *L'environnement ;*
- *La participation.*

Les acteurs ayant pris part à la démarche observent des retombées au-delà des recommandations telles que le décloisonnement entre services de la ville grâce au travail partenarial mené. La démarche partenariale se veut intersectorielle et concourt à un décloisonnement des services. Le renforcement du partenariat existant entre les acteurs locaux (ville, métropole, ARS, associations) est aujourd'hui formalisé au sein du réseau Bretagne Urbanisme et Santé.

La prise en compte des recommandations par les décideurs a permis de replacer au centre du projet la question des mobilités actives, comme outil de promotion de la santé. De plus, les espaces verts à proximité de la halte ont évolué en espaces de vie, lieux de rencontres et de bien-être. Les architectes urbanistes reprennent aujourd'hui cette idée pour l'ensemble du projet.

1.3. FINALISATION DU CHOIX DU PERIMETRE DE L'EIS SUR LE PROJET DE RENOVATION URBAINE DE MONPLAISIR

Pourquoi est-il nécessaire de préciser et délimiter le périmètre de l'EIS de Monplaisir ?

Le cahier des charges de l'EIS présentait une proposition initiale de faire porter l'évaluation sur trois thématiques pressenties :

- *les espaces verts et publics du quartier,*
- *des cheminements « doux »,*
- *et les abords de certains équipements publics déjà présents ou devant être programmés sur le quartier à l'occasion du NPNRU.*

On peut constater que ce cahier des charges correspondait à un premier cadrage thématique, avec le choix d'une démarche d'EIS de format intermédiaire, et nécessitant donc d'être ciblée. Ce choix de ciblage répond aussi à une volonté de pouvoir mobiliser les habitants et autres parties prenantes de l'évaluation sur des questionnements précis, ce qui nécessite de retenir des objets évaluatifs identifiables, plutôt que l'ensemble d'un vaste quartier comme Monplaisir, surtout compte tenu des ambitions plurielles et diversifiées du PRU.

La première phase de la mission consistait ainsi à confirmer et préciser ce périmètre, en retenant des contours thématiques et géographiques plus précis, servant de base pour la conduite de l'évaluation.

Choix de critères de définition du périmètre de l'EIS

Les débats dans le cadre du Comité Technique, puis du Comité de Pilotage, ont dans un premier temps permis de confirmer la pertinence de faire porter l'EIS sur les thématiques déjà ciblées en amont de la mission.

Dans un deuxième temps, et afin de préciser ce périmètre géographique et thématique, il a été retenu plusieurs critères d'aide à la décision :

- ***Ne pas dissocier les approches entre ces 3 composantes thématiques*** (cheminements, espaces verts et abords d'équipements publics), mais au contraire de voir comment les associer sur un même secteur géographique du PRU. *L'approche proposée est donc de privilégier un ou plusieurs « parcours », actuels et/ou potentiels pour les habitants et usagers du quartier, intégrant ces différentes composantes (par exemple, choix d'un trajet par cheminement piéton entre deux équipements publics, passant par un espace vert).*
- ***Tenir compte de l'ambition d'attractivité et d'ouverture du quartier dans le choix du périmètre***, en intégrant dans ces périmètres des points d'entrée/sorties du quartier (par exemple : arrêt de tramway prévu, trajet interne au quartier se prolongeant vers l'extérieur...).
- ***Retenir des périmètres permettant d'analyser les effets sur la santé et le bien-être des habitants à travers des aménagements du cadre de vie, mais aussi des déterminants comme la mixité sociale, l'animation des espaces publics : ceci conduit en particulier à retenir plutôt des espaces amenés à être fréquentés (ex : jardin Monplaisir) par rapport à d'autres qui resteront à vocation plus « locale », à utilisation plus résidentielle, comme les différents jardins de cœur d'ilots.***

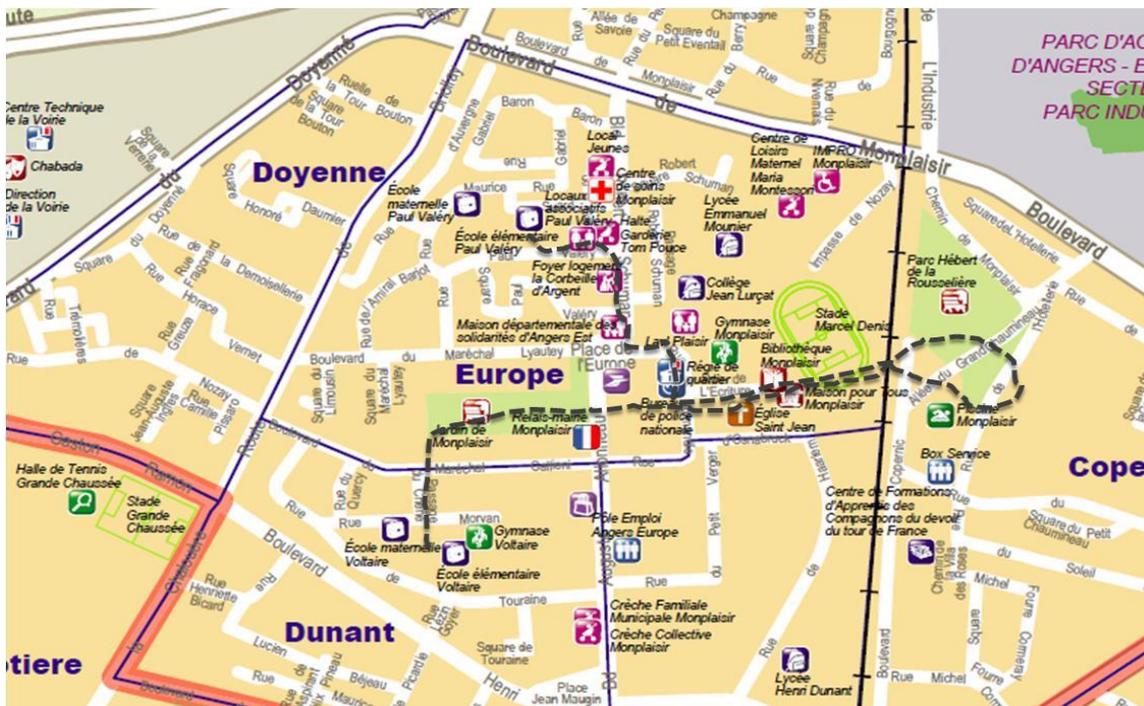
- *Enfin, définir des périmètres relativement restreints, ne couvrant qu'une partie du quartier. Outre que cette approche permettra de mobiliser les personnes (habitants, partenaires) parties prenantes de l'évaluation sur un secteur précis, qui notamment pourra faire l'objet d'une déambulation commune, elle permettra aussi de tester dans la durée la plus-value de l'approche EIS par rapport à des projets urbains dans d'autres quartiers et d'autres villes de l'agglomération.*

Le choix des périmètres de l'EIS

Au regard de ces critères, deux périmètres complémentaires sont retenus comme servant de support au déroulement de l'EIS :

- *D'une part, le trajet correspondant à un axe « Ouest / Est » central du quartier actuel, mais aussi du projet urbain : du jardin Monplaisir / futur arrêt de tramway / Place de l'Europe / accès au parc de la Rousselière et résidence Kalouguine.*
- *D'autre part, le trajet entre des équipements publics déjà existants, mais appelés à être impactés par le NPNRU : les deux groupes scolaires Paul Valéry et Voltaire vers la médiathèque.*

Ces trajets (qui se recoupent en partie) sont indiqués en pointillés sur la carte suivante :



Phase 2 : modalités de réalisation de l'évaluation

2) La démarche et les dispositifs de conduite de l'évaluation

2.1. LE CHOIX DES MODALITES D'ACTION

Au-delà du comité technique grâce auquel des expertises institutionnelles diverses sont mobilisées, le choix a été fait en comité de pilotage de recueillir un avis citoyen et un avis d'acteurs de terrain, professionnels exerçant au sein du quartier. A cet effet, différentes modalités d'actions avaient été prévues et ont été mises en œuvre de juin à novembre 2016.

	Méthodologie prévisionnelle	Méthodologie adaptée et mise en œuvre
1	Organisation d'un atelier de travail avec un groupe d'acteurs du quartier composé d'habitants et de professionnels	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 atelier initial de concertation « habitants » ▶ 1 atelier initial de concertation « professionnels » ▶ 2 ateliers de concertation mixtes habitants/professionnels
2	Consultation d'un groupe mixte conseil citoyen/conseil de quartier	▶ Consultation d'un groupe mixte et équilibré conseil citoyen/conseil de quartier
3	Enquête en ligne à destination des habitants de la ville	▶ Enquête de proximité auprès de personnes fréquentant le périmètre EIS
4	Temps d'échange avec l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge de l'élaboration du schéma d'aménagement du NPNRU (Atelier Ruelle)	▶ Temps d'échange en juillet 2016 avec l'atelier Ruelle et l'aménageur Alter.

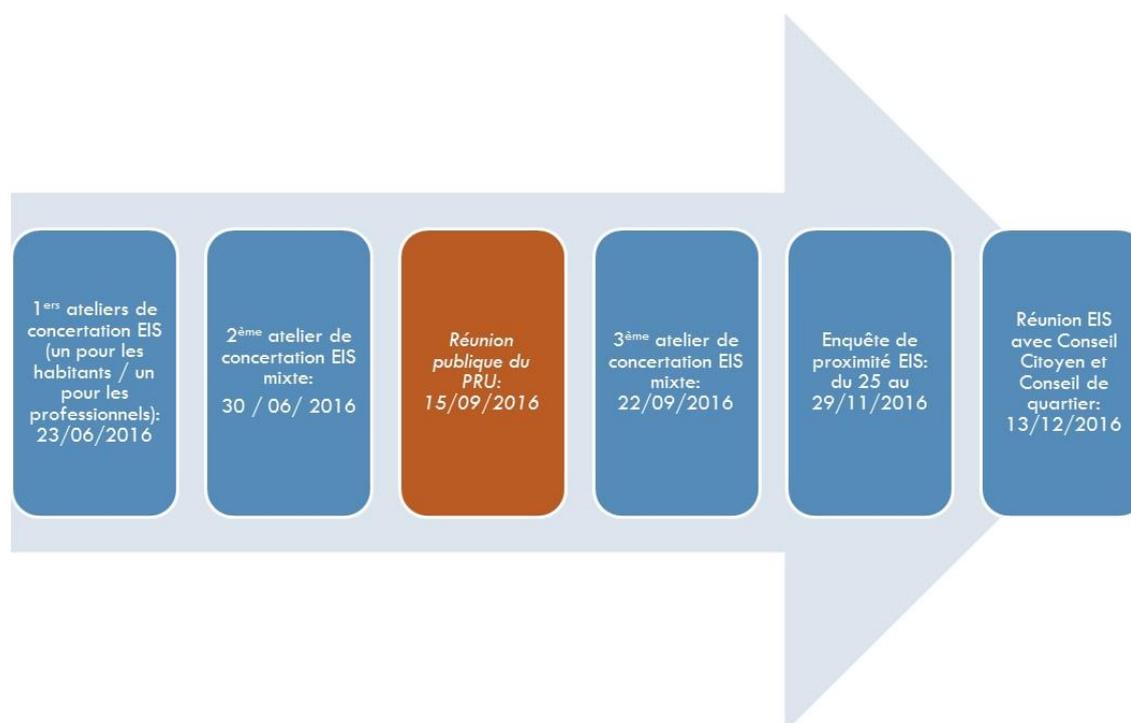
La méthodologie de recueil d'informations a été repensée et adaptée « chemin faisant », en concertation avec le commanditaire. Ainsi, à l'issue du premier temps d'échange avec les habitants d'une part et les professionnels d'autre part, ces deux groupes ont été réunis pour la suite des travaux. Il s'agissait d'une volonté des participants pour enrichir le débat.

Les temps de rencontres se sont déroulés les 23 juin, 30 juin 2016 et 22 septembre 2016. Ce sont plus de 20 participants au total qui se sont exprimés au cours de ces groupes de travail.

Les représentants des conseils citoyens et conseil de quartier ont été invités à une consultation le 13 décembre 2016. Ont contribué à ce temps de travail 4 représentants de chaque instance, soit 8 personnes au total.

Par ailleurs, une enquête de proximité au sein du quartier s'est substituée à l'enquête en ligne initialement prévue. Ce choix a été fait dans un souci d'équité, afin de ne pas exclure les personnes allophones, ne maîtrisant pas la lecture ou encore ceux pour lesquels l'accessibilité et/ou l'usage d'internet seraient des obstacles à leur participation. L'enquête a été réalisée du 21 au 25 novembre 2016, grâce à un groupe d'étudiants de l'institut de formation des cadres de santé (IFCS) du CHU d'Angers. Par ce biais, 109 personnes, résidants ou non le quartier Monplaisir ont été interrogées.

L'organisation d'une réunion de présentation du NPNRU aux habitants par la municipalité de 15 septembre 2016 a déterminé le calendrier de consultation de l'EIS. Il s'agit de la date à laquelle il a été possible de disposer d'informations diffusables au public sur le NPNRU.



2.2. L'ATELIER PARTENARIAL

L'atelier partenarial de l'EIS constitue la principale instance de travail collectif. Il vise à mobiliser sur plusieurs séances un groupe structuré et pérenne d'acteurs du territoire, aussi bien pour intégrer différents points de vue sur les impacts possibles du projet en matière de santé sur le périmètre retenu que pour formuler des pistes de recommandations.

Composition de l'atelier

Plusieurs possibilités ont été débattues ; le choix retenu a été de mobiliser un groupe d'une vingtaine environ de participants effectifs, en demandant aux personnes de participer dans la mesure du possible

à l'ensemble des ateliers ; à ce groupe ont été invités différents profils de participants, mais étant tous des acteurs connaissant au titre d'habitant ou de leur activité professionnelle le quartier Monplaisir :

- *Des représentants des services de la collectivité et d'autres acteurs institutionnels impliqués dans le quartier.*
- *Des acteurs associatifs, professionnels travaillant dans le quartier.*
- *Et des habitants du quartier.*

Programme de travail

Il était programmé 3 réunions de l'atelier, chacune sur une durée d'environ 2h30 à 3h.

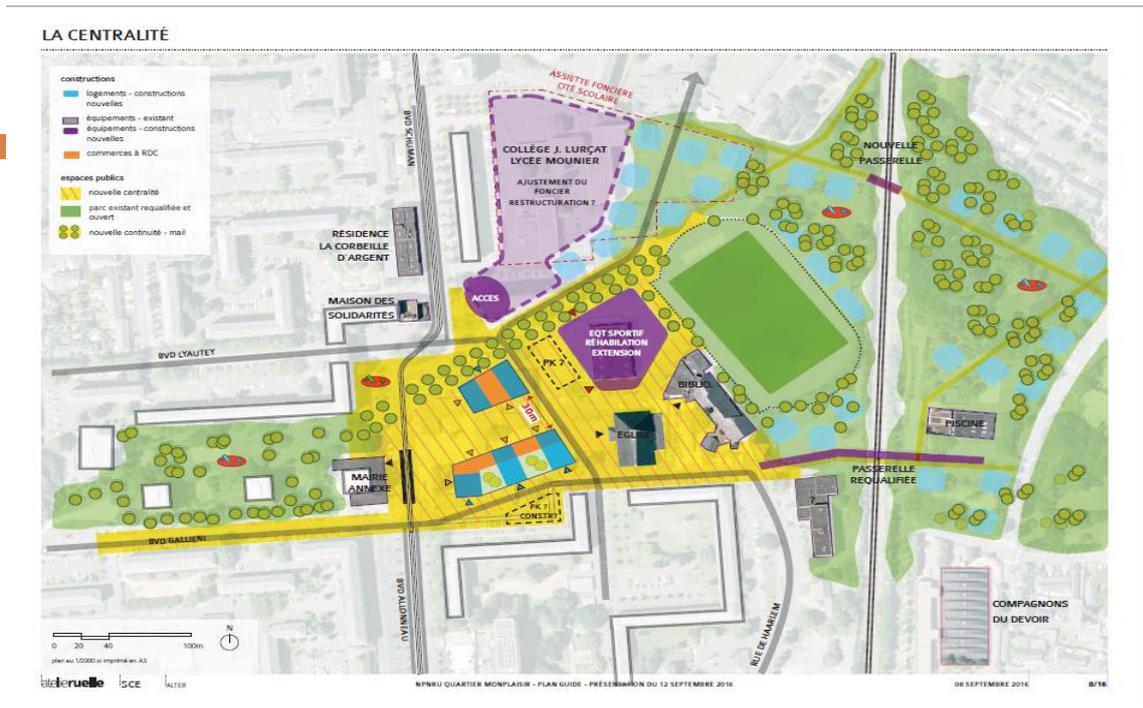
Déroulement de l'atelier initial, autour des temps de débats et d'échanges suivants (23 juin 2016) :

- *Après une visite commune du périmètre retenu pour l'EIS⁷, selon les trajets indicatifs retenus, travail de debriefing / brainstorming :*
- *en l'état actuel dans ce que vous avez visité, sur ces périmètres, quels sont pour vous les aspects positifs et négatifs en termes de santé et de bien-être ? Ce qui vous a le plus marqué ou surpris ?*
- *Pour réfléchir ensemble sur l'amélioration de la santé / bien-être dans le cadre du projet Monplaisir, quels sont, selon vous, tous les aspects à aborder ?*
- *Après présentation de grands principes du projet de renouvellement urbain concernant les périmètres concernés, première réaction des participants sur les effets possibles attendus en termes de santé et bien-être, par rapport aux éléments négatifs et positifs recensés en début d'atelier.*

Déroulement du deuxième atelier, autour des temps d'échanges suivants (30 juin 2016):

- *Rappel et validation des résultats du premier atelier.*
- *Expression des participants sur les catégories de population à intégrer dans l'EIS :*
 - *Quelles sont les différentes catégories de populations concernées par l'évolution à venir des périmètres retenus dans l'EIS ?*

⁷ Visite non réalisée pour les habitants âgés participant, qui connaissent déjà bien les périmètres et pour lesquels la visite serait trop fatigante.



2.3. ATELIER D'ÉCHANGE EIS / MAITRISE D'ŒUVRE EN CHARGE DU PROJET URBAIN

Ce temps d'échange dans la démarche EIS correspond à une volonté d'articulation entre les deux réflexions, le projet urbain étant encore en cours d'évolution au moment du lancement de l'EIS.

Après réflexion, ce temps d'échange s'est situé après les deux premiers ateliers partenariaux et avant le dernier pour :

- D'une part, présenter aux urbanistes les premiers éléments d'analyse remontant de l'atelier partenarial.
- D'autre part, délimiter quel état d'avancement et quels éléments du projet urbain, au-delà des intentions et grands principes déjà évoqués au lancement, seraient présentés aux participants de l'atelier partenarial. Cette base (de fait, le support de la présentation publique du 15 septembre déjà évoquée) a constitué ainsi l'état « 0 »⁸ du projet à évaluer dans le cadre de l'EIS, les conclusions et les recommandations de l'EIS ayant vocation à être intégrées dans l'approfondissement du projet urbain à l'issue de la démarche.

2.4. LA MOBILISATION DES INSTANCES DE CONCERTATION DU QUARTIER

Une réunion a été organisée avec les Conseils de quartier et citoyen, afin de présenter l'EIS et recueillir le point de vue de ces instances en termes d'analyse et de recommandations.

⁸ Il convient de préciser que, depuis cet état « 0 », le plan guide a continué à évoluer en parallèle de l'élaboration de l'EIS, avant que les conclusions de l'EIS soient finalisées. Les présentations aux habitants, ainsi que les conclusions de l'EIS, se basent donc sur cet état « 0 », et non sur la dernière version en date du plan guide, document évolutif par définition.

2.5. UNE ENQUETE DE TERRAIN ELARGIE AUPRES DES HABITANTS DU QUARTIER

Le partenariat entre la ville d'Angers et l'IFCS du CHU d'Angers a constitué une opportunité pour intégrer dans la démarche EIS la réalisation d'une enquête de terrain conduite sur une semaine, réalisée par la promotion d'étudiants 2016/2017⁹.

Ces derniers ont dans le cadre du module d'enseignement de santé publique de leur cursus bénéficié d'un apport théorique auquel le service santé de la ville a participé, afin qu'ils appréhendent la démarche d'évaluation d'impact en santé. De plus, les premiers éléments écrits relatifs à l'EIS de Monplaisir leur ont été fournis en amont.

Les objectifs poursuivis par cette enquête étaient les suivants :

- *apprécier la fréquentation des espaces verts, établissements publics et caractériser les habitudes de mobilité au sein du quartier et plus précisément sur le périmètre de l'étude,*
- *évaluer les attentes des habitants au vu du NPNRU.*

Afin d'aller vers la population cible, plusieurs lieux stratégiques d'enquête ont été choisis:

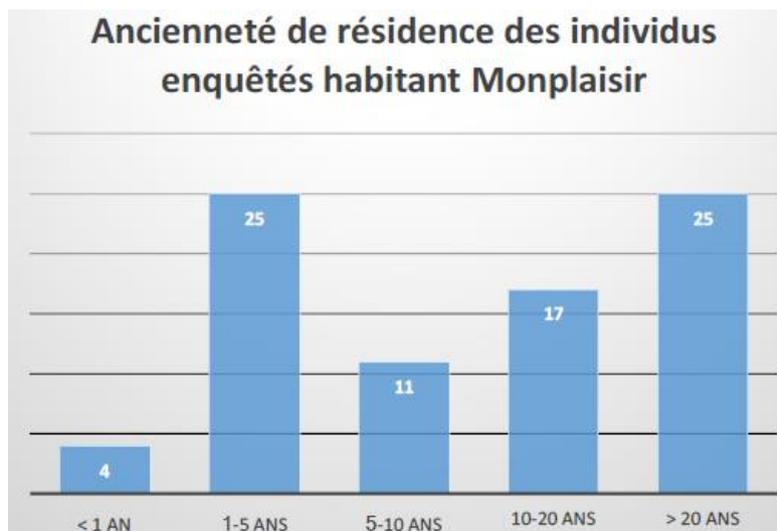
- le groupe scolaire Paul Valéry,
- le groupe scolaire Voltaire,
- les abords du collège Jean Lurçat,
- le marché,
- Pôle emploi,
- la maison de quartier,
- le secteur (bibliothèque, centre loisirs, gymnase),
- le bas des immeubles du périmètre EIS.

L'un des enjeux de cette enquête était de pouvoir recueillir la parole de personnes appartenant à des profils variés en termes d'âge, d'activité, de lieu de résidence et de pouvoir les interroger sur leurs pratiques.¹⁰

Au total 109 personnes ont accepté de participer à cette enquête, dont 76% habitent le quartier de Monplaisir (les autres étant des usagers du quartier n'y résidant pas, correspondaient à un des publics cibles de l'EIS).

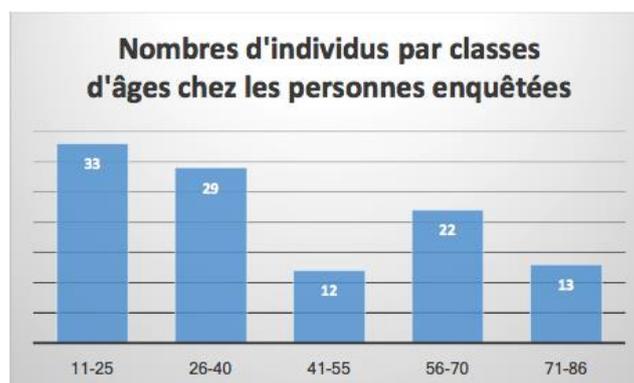
⁹ La présentation détaillée du déroulement de l'enquête figure dans l'annexe n°1.

¹⁰ Le questionnaire mobilisé pour cette enquête terrain figure dans l'annexe n°2.



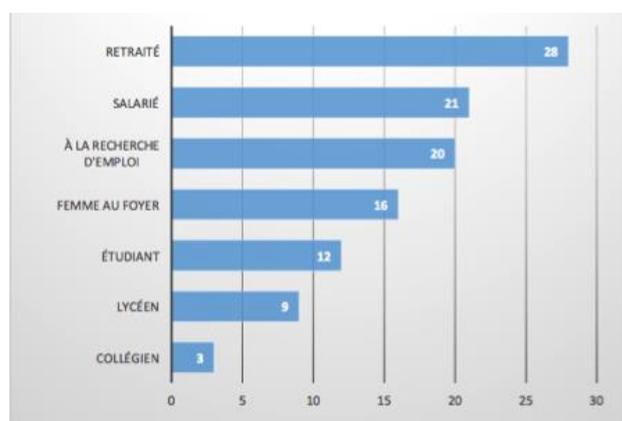
Une grande majorité des répondants (79%) sont des femmes.

Le diagramme ci-dessous présente les profils de publics interrogés par tranche d'âge.



On notera que l'enquête a permis de toucher un public de jeunes (moins de 25 ans), ce qui est intéressant pour compléter l'analyse de l'atelier partenarial et de l'atelier avec les structures de concertation (ces dernières ayant en effet mobilisé essentiellement des habitants seniors et résidents de longue date dans le quartier).

On observe également l'importance de la part de la population active (susceptible par ailleurs d'être des parents d'enfants scolarisés au sein du quartier).



3. Approches sur les populations concernées par l'EIS

3.1. LA SANTE ET LA QUALITE DE VIE AU NIVEAU LOCAL

A l'échelle d'Angers

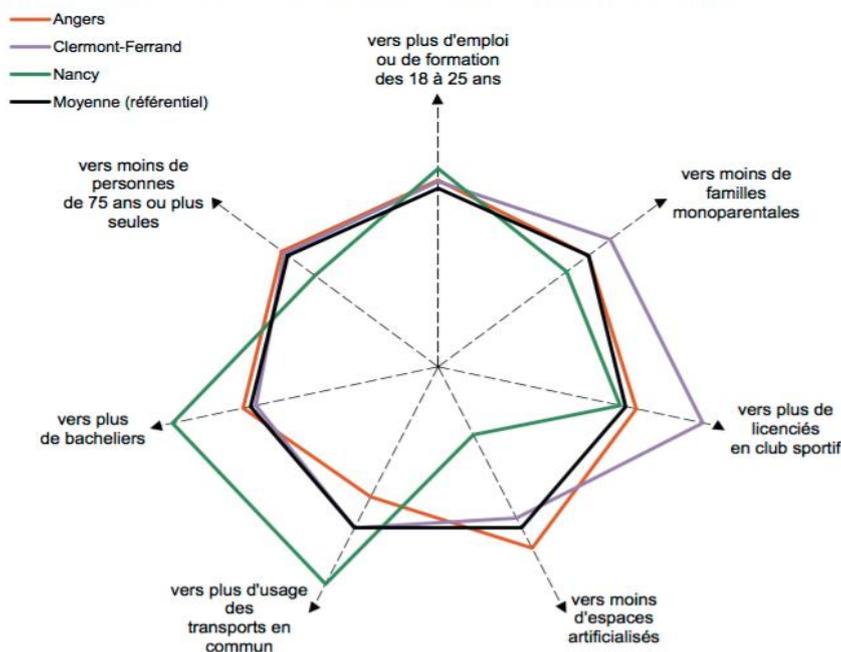
Dans les Pays de la Loire, la situation moyenne en termes de santé est globalement plus favorable au sein des territoires urbains que dans le reste de la région, pour autant en valeur absolue, du fait de la concentration de population, les villes concentrent tout de même la majeure partie des populations défavorisées.

La santé est l'un des piliers sur lesquels s'appuie la qualité de vie des habitants de l'agglomération Angers Loire Métropole. En effet, ils vivent plus longtemps que les habitants des 11 agglomérations de taille similaires avec lesquelles elle a été comparée dans l'étude de l'INSEE d'avril 2016. L'offre de soins est élevée sur le territoire (92 médecins pour 100 000 habitants) et facilite ainsi l'accès aux soins des habitants. On observe cependant de grandes disparités au sein de l'agglomération entre son centre et son pourtour.

La ville d'Angers se caractérise par une grande pauvreté avec un taux de bénéficiaires de la couverture maladie universelle qui s'élève à 13 % contre un taux de 4 % au sein du pourtour de l'agglomération.

Le radar ci-dessous présente le positionnement relatif d'Angers (orange) en termes de qualité de vie par rapport à 11 villes de taille comparable.

Positionnement relatif des villes au regard de quelques indicateurs de qualité de vie



Lecture : le radar illustre le classement des villes par rapport à la moyenne des 11 villes du référentiel : plus un item est éloigné du centre du cercle, plus il est positif en termes de qualité de vie comme pour la (faible) part d'espaces artificialisés à Angers, ou la forte utilisation des transports en commun à Nancy.

Sources : Insee, RP 2012 ; Ministère de la jeunesse et des sports ; Corine Land Cover 2006 ; Cnam 2013.

On observe un taux de 85 % de jeunes de 18 à 25 ans en emploi ou en formation, peu de jeunes adultes se retrouvent donc en dehors de la vie professionnelle. A contrario, la sécurité de l'emploi est moins répandue parmi les salariés angevins qui ne sont que 75% en CDI, emploi stable ou dans la fonction publique (contre 84 % à Metz).

80% des jeunes de 20 à 29 ans d'Angers sont bacheliers ce qui est bien supérieur au taux des jeunes adultes du pourtour de l'agglomération (68 %) ainsi que celui du référentiel.

A Angers, 9 personnes sur 10 mettent moins de trente minutes pour se rendre au travail, la préservation des temps personnels est donc favorisée. Cependant, l'usage des transports en commun est assez limité (12% des habitants de l'agglomération), les trajets sont majoritairement effectués en voiture. L'arrivée de la deuxième ligne de tramway pourrait engendrer une diminution de l'usage de la voiture et donc une diminution du taux d'émission de dioxyde de carbone ou d'azote (aujourd'hui supérieurs à ceux du référentiel).

On note un accès aisé des angevins aux équipements, à la culture, et aux loisirs (bibliothèques, cinémas). De plus, les habitants d'Angers Loire Métropole disposent de plus d'espaces verts que ceux des communes du référentiel et l'accès à la nature leur est aisé.

Les indicateurs de fragilité de la population sur Monplaisir

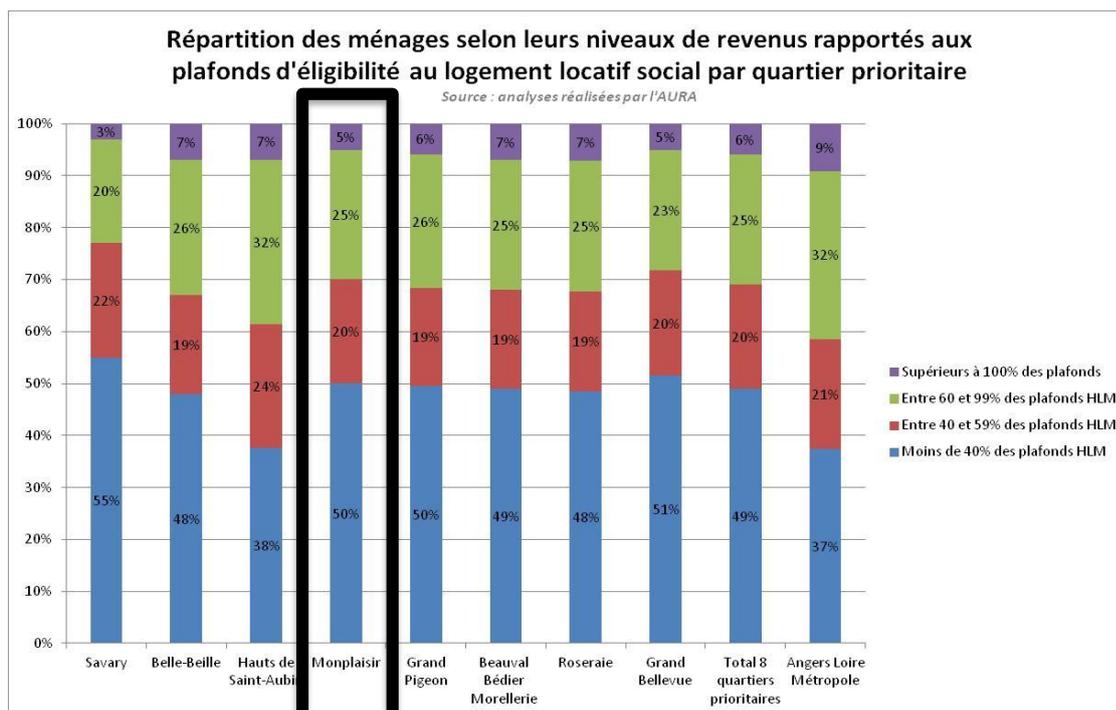
On retrouve à Monplaisir un certain nombre d'indicateurs de fragilité sociale liés aux besoins en santé. Ainsi, le quartier de Monplaisir qui comptait 10 602 habitants en 2011 recense un taux élevé de familles monoparentales (37%) qui sont davantage exposées à un risque de précarité. La part des moins de 20 ans est de 29 % et celle des moins de 25 ans de 37 %, faisant du quartier l'un des plus jeunes de la ville (à noter que la part des plus de 75 ans, en augmentation ces dernières années, est de 8 %). La population jeune est plus souvent confrontée à des problématiques de santé en lien avec des comportements à risques et des situations de précarité. De plus, la part de jeunes non diplômés est très importante par rapport au reste de la ville.

On dénombre plus de 33 % de ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté et le revenu médian est de l'ordre de 1000 € mensuel. Les ouvriers-employés représentent 73 % des habitants du quartier, or les personnes à bas revenus ont souvent moins recours aux soins et présentent fréquemment un état de santé plus dégradé que le reste de la population.

En termes résidentiels, le quartier Monplaisir comprenait, au dernier recensement de l'INSEE, environ 4500 résidences principales, dont environ 2900 logements locatifs sociaux (soit 63% du total). Cette offre locative sociale prédominante est par ailleurs concentrée dans le secteur classé prioritaire du quartier, et donc dans la zone concernée par le PRU et, par extension, l'EIS.

Concernant l'occupation du parc locatif social, des données récentes produites par l'AURA donnent à voir plusieurs spécificités de Monplaisir par rapport à d'autres quartiers prioritaires, et plus largement l'ensemble de l'agglomération :

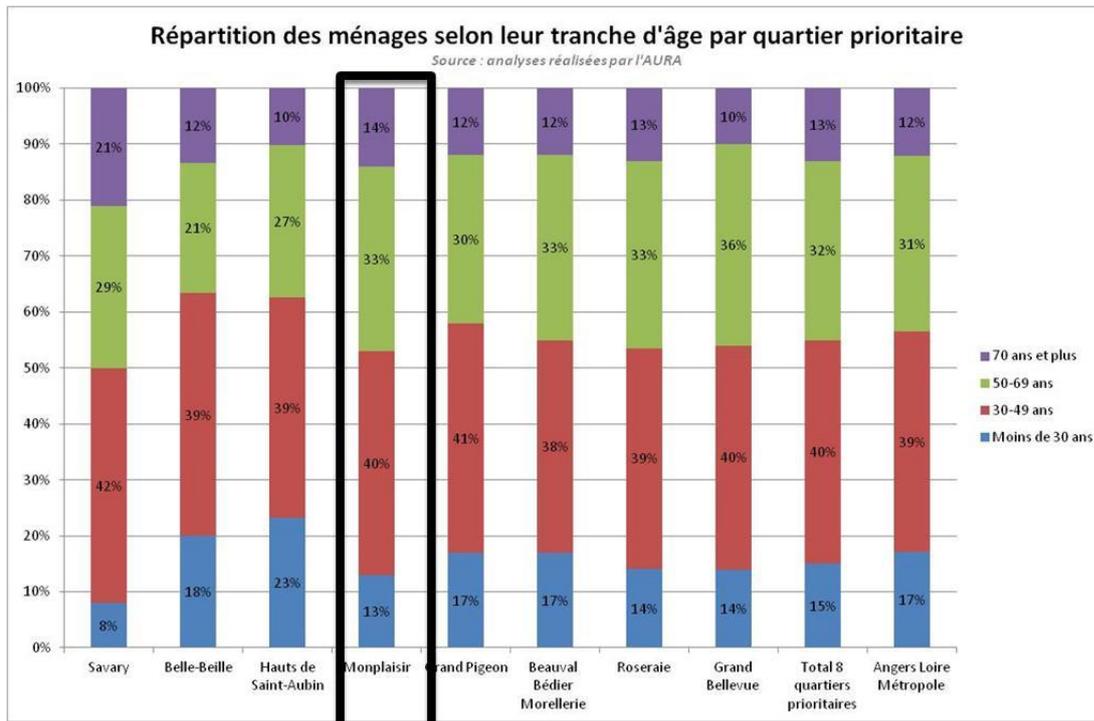
- *Parmi les quartiers prioritaires, le parc locatif social de Monplaisir fait partie de ceux comptant une des plus fortes proportions de ménages à faibles revenus (exprimés ici en termes de positionnement par rapport aux plafonds de revenus PLUS).*



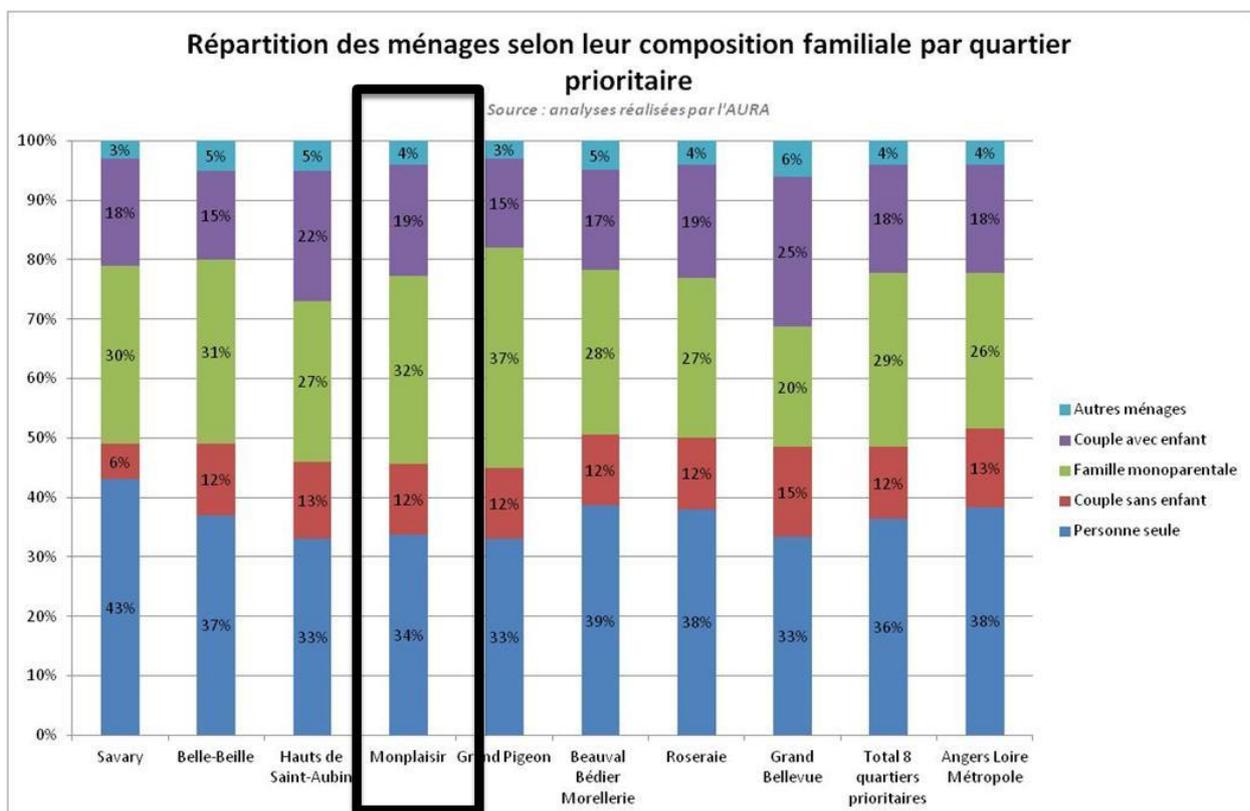
- Cette spécialisation est encore plus marquée au regard des profils des nouveaux entrants (au travers de l'analyse des attributions de l'année 2014), avec 67% d'entre eux avec des revenus inférieurs à 40% des plafonds HLM.

	total ménages	taux entrants	total ménages % rev < à 40%	entrants % rev < à 40%	différentiel
Angers Belle Beille	2 132	15%	48%	70%	22 pts
Angers Hauts De Saint Aubin	444	14%	38%	52%	14 pts
Angers Beauval Bedier Morelle	807	10%	49%	62%	13 pts
Angers Savary	351	9%	55%	93%	38 pts
Angers Roseraie	3 184	14%	48%	63%	15 pts
Angers Monplaisir	2 346	13%	50%	67%	17 pts
Angers Grand Pigeon	1 023	19%	50%	60%	10 pts
Trélazé Le Grand Bellevue	657	16%	51%	71%	20 pts
Agglomération	28 545	18%	37%	52%	15 pts

- Le parc locatif social du quartier prioritaire « Monplaisir » compte une proportion relativement importante de ménages âgés de plus de 70 ans, et de 50/70 ans.



- On peut aussi noter aussi la surreprésentation des familles monoparentales (32%) au sein du parc locatif social.



L'ensemble de ces indicateurs dresse une première vision des fragilités sociales de la population du quartier. Elle nous démontre l'importance qu'il y a à disposer de données à une échelle géographique réduite (le quartier) afin d'éclairer les problématiques de santé spécifiques des habitants et de cibler les actions des politiques locales de santé.

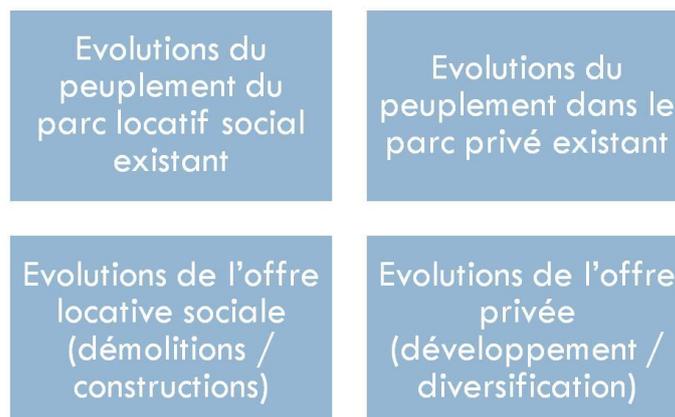
3.2. EFFETS ATTENDUS DU NPNRU SUR LA POPULATION

Dans quelle mesure le NPNRU devrait-il conduire à des dynamiques d'évolutions démographiques du quartier dans les prochaines années, aussi bien en termes quantitatifs que qualitatifs ? Dit autrement : au regard des éléments de projet disponibles, est-ce que le profil de la population de Monplaisir à horizon 2020 /2025, impacté par le projet, sera similaire ou sensiblement différent de celui de la population actuelle ?

Les dynamiques anticipées d'évolutions sociodémographiques du quartier dans les prochaines années dans le contexte du PRU

Les projets de renouvellement urbain dans le cadre du programme ANRU, conduits en France depuis plusieurs années, visent de manière plus ou moins affirmée à engager une « diversification résidentielle », à travers un « mix » de différents leviers : effets des opérations de relogement / reconstitution de l'offre locative sociale démolie, diversification de l'offre de logements par l'apport de programmes ne relevant pas du locatif social (accession privée ou sociale, locatif intermédiaire) ; mais aussi stratégie d'attributions dans le parc locatif social conservé, visant à conforter ou repositionner la vocation d'accueil du parc locatif social des quartiers prioritaires au sein de leur agglomération. Sous-jacente à cette stratégie de diversification résidentielle (et à leur réussite dans le temps) est posée l'objectif de regain d'attractivité résidentielle du territoire concerné par le PRU, de manière à permettre qu'il (re)devienne attractif pour de nouveaux profils d'habitants.

Schéma : les différents leviers d'évolution du profil résidentiel d'un quartier en NPNRU.



Quel est l'état de l'avancement de la réflexion du PRU sur ces différents leviers ?

Le projet actuel fixe déjà un certain nombre d'orientations sur la question de l'évolution de l'offre de logements et les impacts possibles en matière de profils de population résidente :

- **Concernant l'offre locative sociale :**
 - *une volonté est affichée dans le protocole ANRU de « réduire la part de logement social sur Monplaisir, tout en le rendant plus attractif par une réhabilitation structurante ».*
 - *Plusieurs opérations de démolitions sont envisagées, représentant au global un ordre de grandeur de 325 logements, même si les chiffres précis ne sont pas stabilisés à ce stade, et comprenant notamment :*
 - *Barre Europe*
 - *Immeuble « porche » Lyautey.*
 - *Résidence Gabriel Baron*
 - *Il est également prévu qu'aucune reconstitution d'offre locative sociale ne sera localisée sur le périmètre PRU, la reconstitution de l'offre à prévoir dans le cadre de la convention PRU se déroulant donc hors quartier.*
 - *A l'issue du PRU, le nombre en valeur absolue de logements locatifs sociaux sur l'ensemble du quartier devrait donc être inférieur d'environ 325 logements à la situation actuelle, soit une diminution d'environ 10 % par rapport aux 2900 logements locatifs sociaux du parc lors du dernier recensement INSEE.*
- **Concernant les offres de diversification (privée, accession abordable...) :**
 - *le protocole du PRU affiche aussi clairement la volonté d'une « production de logements diversifiés » (accession sociale et libre, logements pour les salariés avec Action Logement).*
 - *Compte tenu des éléments disponibles dans la convention, ces opérations devraient représenter un ordre de grandeur d'environ 150 à 200 nouveaux logements.*

En intégrant ces différents éléments de projet, on peut estimer que, à l'issue du NPNRU, les effets quantitatifs du projet sur l'offre résidentielle du quartier aboutiront à une quasi-stabilité quantitative du nombre de logements, et à une diminution de la part absolue (environ 2600 logements au lieu de 2900 logements actuellement) et relative (moins de 60% au lieu de 63% actuellement) du locatif social, au profit de la progression du parc privé.

En termes urbains, ces opérations de démolition / reconstructions ne seront pas « diluées » sur l'ensemble du territoire du quartier, mais concerneront des points-clefs de Monplaisir avec un effet levier fort attendu sur l'évolution et l'image du quartier. Qualitativement, ce rééquilibrage, par les offres neuves de diversification prévues (primo-accession, locatif libre...), devrait permettre de viser des profils de ménages « jeunes » et familiaux, et ainsi contribuer à rééquilibrer au moins partiellement les tendances au vieillissement observées et anticipables dans le parc locatif social.

Outre les effets liés aux évolutions du parc de logements, des évolutions sont aussi envisageables dans la structure d'occupation du parc de logements existants et conservés. De ce point de vue, il convient

d'intégrer les effets attendus possibles sur les quartiers prioritaires (dont Monplaisir) de la démarche engagée à l'échelle d'ALM sur les équilibres de peuplement.

Dans le cadre de la démarche sur la stratégie peuplement à l'échelle de l'Agglomération, en cours d'élaboration au moment de la réalisation de l'EIS, il est en effet prévu d'afficher des ambitions à horizon 15 ans concernant les dynamiques d'occupation du parc locatif social.

- *Au moment de la rédaction de ce rapport, il n'était pas fixé d'objectifs spécifiques et quantifiés concernant les quartiers prioritaires en général, et Monplaisir en particulier.*
- *On peut cependant retenir que cette stratégie devrait viser à apporter plus de mixité sociale au sein de l'occupation du parc locatif social des différents quartiers prioritaires, dont Monplaisir, avec une augmentation relative parmi les attributions des ménages avec des revenus supérieurs à 100% des plafonds PLUS.*

Conclusion dans l'optique de l'EIS :

Les stratégies conduites dans le cadre du NPNRU et de manière connexe dans la politique de peuplement visent à un rééquilibrage du profil de populations résidant sur Monplaisir ; il n'est à ce stade pas possible de préciser les effets quantitatifs précis de ces stratégies. Cependant si leur mise en œuvre conduira à un infléchissement du profil sociodémographique (arrivée de ménages non locataires du parc public, avec des revenus plus élevés, plus jeunes), la place du parc locatif social restera prédominante à l'issue du PRU, et les tendances observées récemment (vieillesse forte de la population) encore prégnantes.

Sans modification majeure du profil de la population à horizon de la fin du PRU, ceci rend pertinent, du point de vue de l'EIS, l'approche conduisant à analyser les impacts attendus en termes de santé du projet à partir de la population actuelle du quartier, et notamment des représentants qui seront mobilisés dans les différents moments de l'évaluation.

3.3. LES PROFILS QUALITATIFS DE POPULATIONS A REGARDER PLUS SPECIFIQUEMENT DANS LE CADRE DE L'EIS : LES ECHANGES DANS LE CADRE DE L'ATELIER DE TRAVAIL

Quelle perception plus qualitative dégager sur les catégories de population à analyser dans le cadre de l'EIS et au regard du périmètre retenu ? Dit autrement : pour quelles catégories de population sera-t-il pertinent de différencier les impacts en termes de santé du NPNRU ?

Après débat, les échanges ont fait émerger 4 catégories de population pouvant faire l'objet d'une analyse plus précise des effets différenciés en matière de santé :

- Catégorie 4** : *Les professionnels ou usagers venant de l'extérieur de quartier (et n'y résidant donc pas).*

L'intérêt d'intégrer une catégorie de populations regroupant des « professionnels » (personnes travaillant à Monplaisir : agents des administrations, associations...) et des « usagers » du quartier (personne utilisant les services publics, les espaces verts pour du loisir, du sport ou de l'activité physique...), mais qui n'y résident pas, est apparue fortement. En effet, cette catégorie permet de poser

en particulier la question de l'attractivité du quartier, des points d'interface (entrées / sorties) du quartier avec le reste de la ville, notamment ceux qui se situent sur le périmètre de l'EIS (futur arrêt de tramway, accès aux parcs et jardins).

Parmi les habitants du quartier, 3 catégories de populations ressortent :

- Catégorie 1** : *les femmes.*
- Catégorie 2** : *les personnes âgées.*
- Catégorie 3** : *les jeunes (fréquentant écoles primaires, « visibles »).*

Ces catégories ressortent nettement de l'analyse de l'atelier partenarial (cf. infra), comme étant les catégories les plus directement concernées par les enjeux de bien-être et santé dans le quartier et plus particulièrement dans le périmètre de l'EIS :

- Les jeunes*, comme publics directement concernés par les équipements publics retenus (écoles, bibliothèque, espaces verts).
- Les femmes*, compte tenu de l'importance des problématiques de contrôle social dans l'espace public, qui les concernent directement.
- Et les personnes âgées*, à la fois compte tenu de leur poids démographique sur le quartier et des problématiques de mobilité / sécurité / accessibilité évoquées comme les concernant en particulier.

A contrario, d'autres critères possibles de définition de catégories de population, comme le lieu de résidence au sein du quartier (habitants limitrophes du périmètre de l'EIS ou dans d'autres secteurs) ou le profil socio-économique (ménages avec des ressources plus ou moins élevées, actifs ou chômeurs...) n'ont pas été mis en avant par les participants. On notera cependant que la question des enjeux spécifiques des habitants du secteur Kalouguine (qui se considéreraient, et seraient considérés par les habitants de Monplaisir, comme appartenant à un quartier « différent ») a été évoquée.

Phase 3 : analyses et évaluation

4. Résultats de l'atelier partenarial

Au cours des deux premiers temps de concertation, les habitants et les professionnels mobilisés ont exprimé leurs ressentis quant aux éléments du quartier qui influent selon eux sur la santé mentale, sociale et physique des personnes. Il s'est agi de dresser un état des lieux des éléments impactant le bien-être, et de cibler des publics prioritairement concernés sur la zone circonscrite au périmètre EIS tel que défini (cf. infra). La troisième réunion a été consacrée à l'analyse qualitative des impacts anticipés en termes de santé des éléments de projet urbain diffusables à ce stade.¹¹

4.1. PREMIERE REUNION

Interrogés sur les aspects positifs et négatifs actuels en termes de santé et bien-être, en se focalisant sur le périmètre géographique et thématique de l'EIS, les participants ont dressé l'analyse détaillée suivante :

► Aspects positifs

Jardin Monplaisir
Parc Hébert
Kalouguine (bâtiment et parc)
Existence d'espaces verts, jardins
Calme, tranquillité, caractère reposant de ces espaces verts
Beaucoup de beaux arbres
Beaucoup d'aires de jeux
Chemineurs, espaces publics
Trottoirs larges
Calme, absence de bruits dans les ilots, les parcours à pied
Stationnement abondant, facile
Bonne desserte en bus, arrêt boulevard Alloneau
Des cheminements agréables vers le centre-ville quand on connaît
Esthétique
Bâtiment Kalouguine
Cohésion sociale, services
Jardin Monplaisir convivial, rencontres familles / seniors
Tissu associatif présent, qui travaille ensemble
Présence de la bibliothèque
Marché du dimanche
Marché du mercredi

¹¹ Le périmètre de l'étude a été précisé aux participants et rappelé à chacune des étapes de la concertation. Ce périmètre a également fait l'objet d'une découverte piétonne lors du premier atelier avec les professionnels du quartier. Cependant, on observe la difficulté pour les habitants ainsi que leurs représentants de restreindre leur analyse aux cheminements et aux abords des équipements publics du périmètre EIS stricto-sensu.

En effet, l'évolution d'un élément sur les parcours choisis pourra avoir des répercussions éventuelles sur d'autres paramètres du quartier. La question de la démolition de la barre de l'Europe par exemple, induit des questionnements relatifs au relogement des personnes âgées au sein du quartier, dans des immeubles dont l'accessibilité des logements est adaptée (présence d'ascenseur). Il a été fait le choix d'intégrer dans le rapport ces remarques et questionnements ne se limitant pas au périmètre EIS strict. Les travaux ont permis la formulation d'axes de progrès par les acteurs afin de pallier les effets du projet identifiés comme négatifs.

Les secteurs mis en avant comme étant des atouts en termes de santé et bien-être sont essentiellement les différents espaces verts (jardin Monplaisir, jardin Hébert de la Rousselière, Kalouguine et le parc associé.

Globalement, la présence quantitative et l'apport qualitatif de ces espaces verts sont soulignés, ainsi que des éléments liés à des espaces publics généreux facilitant les déplacements à pied et le stationnement.

Sont également mis en avant différents éléments contribuant à l'offre de services et la cohésion sociale du quartier.

► *Aspects négatifs*

Place de l'Europe
Jonction Place de l'Europe/jardin Monplaisir
Passerelle au-dessus de la voie ferrée
Accessibilité de certains endroits
Beaucoup d'escaliers, pas d'accès PMR partout
Accessibilité de la passerelle voie SNCF: pente, glissante
Manque de bancs partout
Ecole Voltaire: accès difficile, en pente
Parc Hébert trop loin, pas accessible pour personnes âgées
Accessibilité PMR Place de l'Europe
Dangers physiques
Circulation trop rapide (boulevards)
Dépôt dangereux des enfants (école Voltaire)
Bruit
Bruit des véhicules roulant trop vite
Bruit du passage des trains (voie ferrée)

Cohésion sociale, accès aux services
Occupation des espaces publics, mixité hommes / femmes
Fréquentation de la Place de l'Europe, à certaines heures
Disparition progressive de la diversité des commerces Place de l'Europe
Pergola, problème de "deal".
Problématiques relationnelles anciens / nouveaux habitants
Tissu associatif fragilisé, difficulté d'accompagnement des personnes en difficulté
Moins de médecins qu'avant, ils vieillissent, en périphérie du quartier
Marché du dimanche
Manque d'esthétique, dégradations de l'environnement
Tristesse des bâtiments de l'école Voltaire.
Partout des bâtiments anciens, façades tristes
Visibilité de la barre de l'Europe
Revêtements de sols anciens, dégradés
Immeubles sur Jardin Monplaisir: vêtements qui pendent aux balcons, tombent
Saleté, ordures sur la Place de l'Europe et à l'arrière des commerces
Saleté devant mairie-relais, entrée Jardin Monplaisir
Vitres cassées sur certains bâtiments
Manque de repérage, de lisibilité
Où a-t-on le droit d'aller ou pas (jardin Kalouguine, stade de sport...)?
Indication de l'accès au parc Hébert, des 2 côtés voie ferrée?
Pas de liaison, pas de signalétique entre les lieux
Sur quoi ça continue, ça débouche (hors du quartier?)
Appellation: jardin Monplaisir ou Gallieni ?
Difficultés pour de l'activité physique
Manque de pistes cyclables
Pas d'activités pour les ados
Enclavement
Quartier fermé, pas de lien avec les autres quartiers

Les participants étant libres de renseigner aussi bien des éléments positifs que négatifs, ce sont ces derniers qui prédominent en volume d'expression par rapport aux aspects positifs.

Sur le périmètre géographique de l'EIS, 3 lieux sont particulièrement mis en avant comme problématiques : la Place de l'Europe dans son ensemble, la jonction de cette dernière avec le jardin Monplaisir, et la passerelle enjambant la voie ferrée.

Les thématiques considérées comme des aspects négatifs concernent les contraintes d'accessibilité physique de certains lieux, les nuisances liées à la circulation sur des lieux précis (bruit et danger de circulation), le manque d'esthétique et la dégradation de plusieurs lieux identifiés au sein du quartier.

On notera que l'offre de services et la cohésion sociale du quartier induisent des perceptions ambivalentes, avec des éléments négatifs mis en évidence au même titre que des éléments positifs.

En synthèse : l'approfondissement de l'expression libre des acteurs a fait émerger les éléments précis pointés par les acteurs. On peut ainsi retrouver la cohésion sociale comme étant un élément qui au sein du quartier impacte de façon positive la santé, car le jardin Monplaisir est jugé convivial et le tissu associatif important. A contrario, l'absence de mixité de genre sur la place de l'Europe ainsi que l'absence de diversité de commerces sur cette même place justifient le fait que l'on retrouve également la cohésion sociale comme élément à impact négatif sur la santé des habitants.

4.2. DEUXIEME REUNION : APPROCHE PAR CATEGORIES DE POPULATION

En concertation avec les participants de l'atelier, 4 publics ont été déterminés comme pouvant être particulièrement impactés par les facteurs identifiés comme négatifs sur le périmètre EIS aujourd'hui, et qui de ce fait devront faire l'objet d'une attention particulière dans la rénovation urbaine à venir.¹² L'analyse conduite sur les éléments positifs et négatifs du quartier actuel a donc été affinée pour chacun des publics concernés.

Les tableaux suivants résument l'analyse comparative conduite en réunion sur les aspects positifs et négatifs, concernant plus particulièrement ces 4 catégories de publics¹³.

¹² Compte tenu du profil de population sur le quartier, et du fait que ce profil n'est pas appelé à être radicalement modifié du fait du projet (cf. deuxième phase du rapport), il n'apparaît pas opportun de distinguer un profil ciblé sur les populations les plus fragiles. Ces dernières concernent et sont intégrées aussi bien dans les publics seniors, les femmes que les jeunes.

¹³ Lecture des deux tableaux suivants : les aspects du projet (positifs et négatifs), tels qu'établis à l'issue du premier atelier, que les participants estiment impacter plus particulièrement une ou plusieurs catégories de population sont indiqués par une case colorée en jaune. NB : 4 groupes de participants ont travaillé en parallèle sur chacune des catégories de populations, il ne s'agissait donc pas de hiérarchiser entre elles les 4 catégories de population sur chacun des aspects. Par ailleurs, les participants étaient libres de sélectionner le nombre d'aspects du projet considérés comme ayant un impact particulièrement important pour la catégorie de population analysée.

Afin de faciliter une lecture rapide des points saillants des tableaux, les aspects retenus pour aucune des catégories n'ont pas été intégrés, et au contraire les aspects retenus pour au moins 2 catégories de populations ont été indiqués en gras et dans une couleur plus soutenue.

Analyse des aspects positifs actuels sous l'angle de la santé, sur le périmètre géographique de l'EIS : perception des aspects impactant plus spécifiquement les 4 catégories de population.

Catégories de populations	Professionnels	Jeunes	Femmes	Seniors
Existence d'espaces verts, jardins				
Calme, tranquillité, caractère reposant de ces espaces verts				
Beaucoup de beaux arbres				
Beaucoup d'aires de jeux				
Parcours sportif Hebert				
Calme, absence de bruits dans les ilots, les parcours à pied				
Stationnement abondant, facile				
Bonne desserte en bus, arrêt boulevard Alloneau				
Des cheminements agréables vers le centre-ville... quand on connaît				
Tissu associatif présent, qui travaille ensemble				
Présence de la bibliothèque				
Marché du dimanche				
Marché du mercredi				

Analyse des aspects négatifs actuels sous l'angle de la santé, sur le périmètre géographique de l'EIS : perception des aspects impactant plus spécifiquement les 4 catégories de population.

Catégorie de population :	Professionnels	Jeunes	Femmes	Seniors
Beaucoup d'escaliers, pas d'accès PMR partout				
Accessibilité de la passerelle voie SNCF: pente, glissante				
Ecole Voltaire: accès difficile, en pente				
Accessibilité PMR Place de l'Europe				
Circulation trop rapide (boulevards)				
Dépôt dangereux des enfants (école Voltaire)				
Occupation des espaces publics, mixité hommes / femmes				
Fréquentation de la Place de l'Europe, à certaines heures				
Disparition progressive de la diversité des commerces Place de l'Europe				
Problématiques relationnelles anciens / nouveaux habitants				
Tissu associatif fragilisé, difficulté d'accompagnement des personnes en difficulté				
Manque d'esthétique, dégradations de l'environnement				
Tristesse des bâtiments de l'école Voltaire.				
Partout des bâtiments anciens, façades tristes				
Trop d'espaces vides				
Visibilité de la barre de l'Europe				
Revêtements de sols anciens, dégradés				
Saleté, ordures sur la Place de l'Europe et à l'arrière des commerces				
Où a-t-on le droit d'aller ou pas (jardin Kalouguine, stade de sport...)?				
Pas de liaison, pas de signalétique entre les lieux				
Pas d'activités pour les ados				
Quartier fermé, pas de lien avec les autres quartiers				

Public « femmes »

La question de la fréquentation des espaces publics et des difficultés à y assurer la mixité hommes / femmes, et particulièrement de la Place de l'Europe, est ressortie fortement.

La photographie faite par les participantes, de la place de l'Europe est celle d'un lieu exclusivement occupée par des hommes, notamment présents dans les bars. Les femmes n'y seraient pas les bienvenues. Selon les professionnels, certaines habitantes ont l'interdiction d'y passer, d'autres préfèrent contourner la place pour traverser le quartier ou accéder par l'arrière aux commerces présents.

La rénovation de cette place prévue dans le projet présenté pourrait influencer de façon positive sur la fonctionnalité et la mixité des publics fréquentant le lieu. Pour cela les choix d'aménagements ainsi que l'offre de services et de commerces seront déterminants selon les habitants.

Public « seniors »

Les principales problématiques de ce public mises en avant par les participants sont relatives à la mobilité et l'accessibilité de certains lieux ou services du quartier. Sont aussi évoqués la rareté des bâtiments équipés d'ascenseurs, tout comme les limites en matière de promenade et d'activité physique (promenades aménagées pour sortir du quartier), ou les lacunes dans l'offre de services de santé.

La sécurité des piétons aux abords du boulevard Dunant est également une préoccupation.

Public « professionnels »

Il s'agit des professionnels qui fréquentent actuellement le quartier uniquement sur leurs heures et lieux de travail. Ils soulignent notamment comme aspects positifs la facilité à stationner sur le quartier, à proximité de leur lieu de travail, ce qui peut constituer un atout notamment pour des raisons de sécurité ; et la forte présence d'espaces verts, dont ils profitent notamment au moment du déjeuner (pause promenade, pique-nique...).

Parmi les aspects négatifs, la problématique de la fréquentation dissuasive de la Place de l'Europe est clairement mise en avant ; c'est un frein à l'usage qu'ils pourraient avoir des commerces et services présents dans cet espace. Plus largement, la valorisation de l'offre d'équipements du quartier (piscine, parcs...) leur permettrait d'être de véritables usagers du quartier. Par ailleurs, il existe un véritable enjeu de création d'attractivité pour des publics autres que les professionnels et usagers du marché du dimanche.

Public « jeunes »

Rappelons ici que par « jeunes », on entend aussi bien les jeunes fréquentant les écoles primaires intégrées dans le périmètre de l'EIS, que les jeunes dits « visibles » dans l'espace public.

La question des établissements scolaires et leurs abords, et plus particulièrement l'école Voltaire, est jugée comme prioritaire du fait de leur vétusté. Les participants considèrent qu'il est urgent que les enfants scolarisés à Monplaisir puissent se projeter sereinement dans l'avenir, dans des locaux rénovés. Les abords des écoles, tout comme les locaux accueillant les jeunes, doivent selon eux constituer une

priorité pour l'estime de soi des jeunes. De plus, l'état des établissements aurait également un impact sur l'attractivité du quartier ; il n'est pas cohérent de penser l'accueil de nouvelles familles dans une offre d'habitat diversifiée, sans penser la rénovation des écoles qui accueilleront les nouveaux arrivants.

4.3. TROISIEME REUNION

Les participants se sont positionnés par rapport à la présentation des éléments de projets diffusés lors de la réunion publique organisée sur le quartier le 15 septembre 2017 (cf. cartographies déjà indiquées infra).

Sur la base de ces cartographies expliquées les participants ont pu exprimer leurs réactions : effets positifs et négatifs pressentis de ce projet urbain, au regard des enjeux santé actuels préalablement établis.

Les aspects considérés comme positifs, relevant du périmètre de l'EIS

ASPECTS POSITIFS DANS LE PROJET URBAIN PRESENTE	Commentaires
Place de l'Europe réaménagée	Réhabilitation/réaménagement / rénovation de la Place de l'Europe (3 fois) Centralité de la Place de l'Europe Ouverture de la place de l'Europe vers les associations, les commerces Circulation permettant de mettre de la vie, faire rencontrer les habitants, à l'opposé de la fréquentation actuelle de la Place Ceci va casser l'image négative de la Place, et donc améliorer le bien-être des habitants Centre commercial désenclavé, tourné vers le quartier Place de l'Europe plus ouverte, qui accueillera le marché (2 fois)
Espaces verts reliés	Espaces verts préservés, valorisés (2 fois) Aération du cœur du quartier par le mail Mail, lien entre les 2 parcs (routes, cheminements), ouverture vers les parcs existants, voie verte (5 fois)
Apport de la deuxième passerelle	Passerelle, si elle est bien conçue (4 fois). Nouvelle passerelle vers les Kalouguine (2 fois) Doublé les passages Est/ouest, permet un circuit.
Favoriser la pratique sportive	rénovation salle de sports (2 fois) accès aux parcs
Circulation apaisée, déplacements doux	Circulation de voitures interdites devant le Relais Mairie, circulation atténuée aux abords de la Place de l'Europe (3 fois) cheminements simplifiés, qui va faciliter les accès (passerelle). cheminements doux sur certains axes, cheminement doux pour faciliter déplacements (2 fois)

Sous l'angle quantitatif des commentaires exprimés de manière spontanée, ce sont essentiellement des effets positifs attendus du projet urbain qui sont relevés par les participants :

- *l'intervention prévue sur la Place de l'Europe est ainsi considérée comme positive, ce qui apparaît logique au regard de la focalisation des impacts négatifs de ce secteur dans le fonctionnement actuel du quartier.*
- *Le principe de liaison entre les espaces verts du quartier est aussi salué, avec le principe d'une ouverture, la création d'une voie verte.*

- *La deuxième passerelle intégrée au projet, permettant de franchir la voie ferrée et rendant possible la réalisation d'un circuit piétonnier à l'échelle du quartier, est considérée favorablement.*

On constate que ces effets positifs attendus concernent essentiellement deux des thématiques intégrées dans l'EIS : espaces verts, mobilités douces.

D'autres effets considérés comme positifs

Accès facilité, cohérent de l'espace scolaire (collège/lycée)	Ouverture du collège et lycée (2 fois).
Permettre l'intégration du quartier avec le centre-ville, les autres quartiers	Trajet du tramway, arrivée du tramway (2 fois) Ouverture du quartier sur sa périphérie, liaison avec centre-ville (2 fois)
Destruction de la barre de l'Europe	
Mixité	

Les participants relèvent ce qu'ils considèrent comme d'autres effets positifs, dépassant le strict cadre du périmètre de l'EIS : on notera en particulier le lien avec l'arrivée du tramway, conçu comme un vecteur d'intégration avec le reste de la ville.

Les aspects considérés comme négatifs, relevant du périmètre de l'EIS

ASPECTS NEGATIFS DANS LE PROJET URBAIN PRESENTE	Commentaires
Nouvelles constructions, densification	Habitations à proximité de la voie ferrée, problème de bruit (2 fois) Question des nouvelles habitations sur les espaces verts, risque d'appropriation des espaces verts, ne pas trop construire pour que ça reste un lieu de promenade (3 fois) Construction à proximité de l'école Voltaire, assez de place? (3 fois)
Pas de projet sur école Voltaire	Aspect essentiel sur les problèmes de santé Travaux dans l'école (une fois), dans son accès (une fois)
Stationnement	Disparition des stationnements pour se garer et accéder aux structures d'accueil du public (professionnels) (2 fois) Places de parkings réduites (2 fois)

Les remarques, moins nombreuses que celles portant sur des aspects positifs, se focalisent sur 3 dimensions :

- *L'impact des nouvelles constructions résidentielles prévues en particulier en bordure du parc Hébert de la Rousselière : risque d'appropriation d'espaces verts existants, mais aussi risque d'exposition au bruit pour les futurs occupants de ces immeubles.*
- *Le manque d'intégration de l'école Voltaire au projet urbain, alors que les équipements scolaires et leurs abords sont considérés comme prioritaires par les participants.*
- *Les craintes sur les impacts du projet sur le stationnement, notamment pour les actifs travaillant la journée sur le quartier et devant partir tard le soir (enjeux de sécurité).*

ASPECTS NEGATIFS DANS LE PROJET URBAIN PRESENTE	Commentaires
Grand terrain de sport au centre du quartier	Pourquoi on le garde en entier ?
Pas d'intervention sur Bvd Lyautey, square Paul Valéry	
Question de la présence des association	Présence des associations Place de l'Europe où vont être relogées les associations? Déplacements des professionnels, associations?
Délais de réalisation du projet	
Solutions de relogements pour les locataires des bâtiments démolis?	
Pas d'équipements dédiés à la santé	Pas de maison de santé

Au-delà du périmètre de l'EIS, d'autres aspects négatifs, ou questionnements par rapport projet urbain présenté, sont exprimés. On notera notamment des interrogations sur le développement d'équipements dédiés à la santé sur le quartier.

5. Les résultats de l'enquête de terrain

Parmi les personnes interrogées, une première question de cadrage visait à obtenir un degré de perception de la qualité de vie sur le quartier ; celle-ci est perçue comme satisfaisante pour 75% des enquêtés.

5.1. FREQUENTATION DES ESPACES VERTS ET DES ESPACES PUBLICS

Seulement 51% des personnes interrogées fréquentent les espaces verts du quartier, même de manière occasionnelle, soit une proportion relativement faible au regard de la prégnance de ces espaces verts dans le quartier. Il est à noter que la plupart des personnes interrogées ne connaissent pas le nom de chacun des espaces verts.

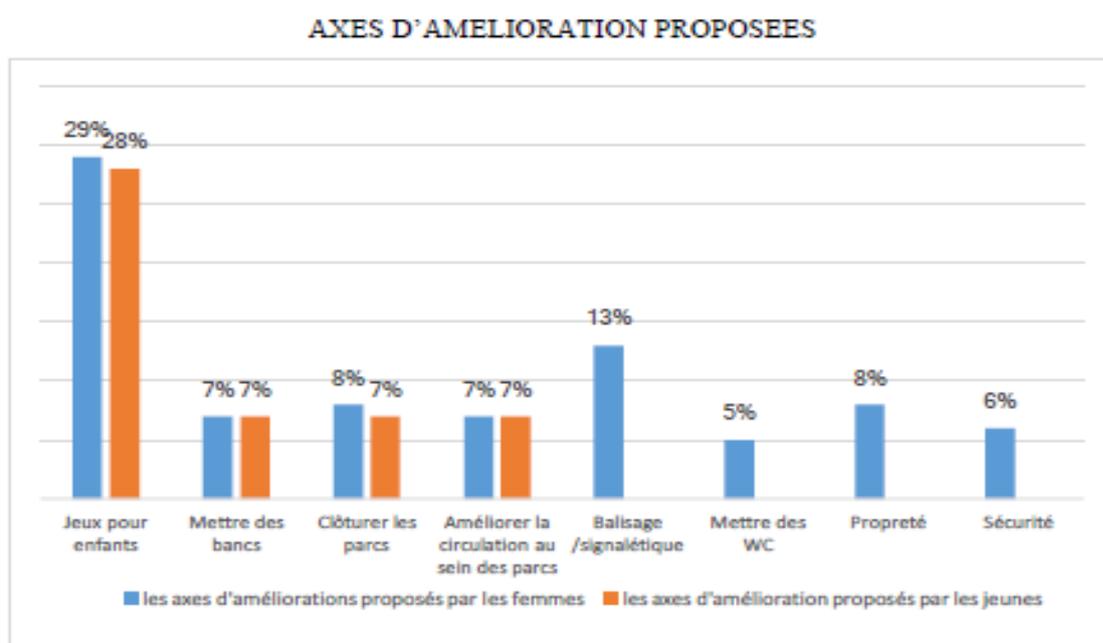
Parmi la moitié des répondants qui ne les fréquentent pas, la méconnaissance de l'existence de ces espaces est la principale explication donnée. Viennent ensuite différents motifs variés : la difficulté à franchir la passerelle (pour se rendre au parc de la Rousselière, à Kalouguine), l'éloignement géographique, le manque d'intérêt pour les activités pouvant y être réalisées... Comptent également le sentiment d'insécurité et le manque de propreté. Cette question de la propreté est fortement mise en avant par le public « femmes », alors que les jeunes évoquent plutôt leur méconnaissance des lieux, ainsi que l'absence d'autorisation parentale pour se rendre dans des espaces verts du fait des questions de sécurité.

Concernant les équipements publics du quartier, ils sont jugés comme étant accessibles par 83% de la population interrogée. Parmi les équipements les plus fréquentés, sont évoqués la Maison pour Tous (MPT) (46% des personnes), ainsi que le relais mairie (29 %), les écoles (29%) puis la bibliothèque (26%). Ce sont aussi les équipements publics qui disposent de la plus forte visibilité parmi les personnes interrogées.

Par ailleurs, l'enjeu de l'optimisation des espaces verts, s'il pourrait bénéficier à l'ensemble des populations, jouerait surtout pour les enfants et les jeunes ; l'aménagement d'aires de jeux ainsi que des terrains d'activités physiques et de loisirs permettrait d'accroître leur fréquentation, par exemple, les assistantes maternelles disent être dans l'impossibilité de profiter des espaces verts du quartier faute d'aménagements adéquats (absence de toilettes et de lieux de change).

L'offre en termes d'infrastructures sportive et de loisirs pour les adolescents ne serait pas en adéquation avec les besoins au sein du quartier (accessibilité du stade, clubs présents sur le territoire).

Les axes d'amélioration proposés soulignent des attentes fortes sur l'implantation de jeux pour enfants ; ainsi que sur la signalétique/balysage des différents espaces verts, notamment du point de vue des femmes interrogées.



5.2. MOBILITES INTERNES SUR LE QUARTIER

L'axe d'investigation relatif aux mobilités internes montre que 75% des répondants se déplacent tous les jours à pied au sein du quartier ; 50% utilisent le bus une fois par semaine.

L'utilisation du vélo, elle, est très limitée et ne concerne que 15% des personnes interrogées, dont une partie seulement de manière régulière. Pour la tranche des 11-25 ans, 12% déclarent utiliser un vélo une fois par semaine.

Les axes d'amélioration formulés par les habitants concernent essentiellement 3 dimensions : le renforcement du sentiment de sécurité lors de ces déplacements non motorisés ; le développement des espaces piétonniers ; et l'augmentation des pistes cyclables et la possibilité de louer des vélos sur le quartier.

5.3. FOCUS SUR LE REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EUROPE

Les constats négatifs mis en évidence lors de l'enquête convergent avec ceux de l'atelier partenarial :

- *Défaut de mixité hommes/femmes ;*
- *Fréquentation difficile/sentiment d'insécurité ;*
- *Faiblesse qualitative et baisse des activités commerciales ;*
- *Esthétique des lieux : bâtiments anciens et façades tristes ;*
- *Gestion des déchets problématique avec présence d'ordures sur la place et à l'arrière des commerces ;*
- *Proximité avec la Pergola (Lieu de deal).*

Plusieurs attentes sont exprimées pour améliorer ces problématiques :

- *Améliorer la diversité de commerces ;*
- *Planter des jeux pour enfants et des espaces de loisirs ;*
- *Améliorer les aménagements paysagers ;*
- *Améliorer la sécurité et les conditions d'accessibilité ;*
- *Transformer l'image (Espace bien-être et arrivée tramway).*

6. L'atelier « conseil citoyen / conseil de quartier »

Globalement, il convient de noter que le niveau de connaissance du projet urbain par les participants (et donc leur capacité à porter une analyse sur les impacts de celui-ci en matière de santé, notamment sur les thématiques retenues) est identique à celui des autres habitants mobilisés dans les autres démarches de l'EIS. Au moment de la réalisation de cet atelier, les membres du conseil citoyen et du conseil de quartier disposaient des mêmes éléments de présentation du projet, à savoir ceux obtenus par leur participation à la réunion publique du 15 septembre 2016.

En conséquence, il est peu surprenant d'observer une concordance des points de vue recueillis à travers l'analyse des travaux menés avec les habitants, les professionnels, le conseil citoyen, le conseil de quartier et à travers l'enquête de terrain. Les attentes et préoccupations sont globalement similaires.

6.1. LES PRINCIPALES INTERROGATIONS SUR LE PROJET URBAIN ET SES EFFETS SUR LA SANTE

Une partie des interrogations formulées s'adresse directement au périmètre EIS :

- *Question des nouvelles constructions implantées sur les espaces verts (notamment sur le parc Hébert de la Rousselière), avec un risque perçu de privatisation de l'accès à ces espaces verts ;*
- *Interrogation sur l'accessibilité PMR à la future place de l'Europe ;*
- *Risque de réduction de l'offre et de la facilité de stationnement, notamment aux abords de la place de l'Europe ;*
- *Interrogations sur l'orientation et l'impact sur le niveau de bruit des espaces publics lors de la reconfiguration du centre commercial sur la Place de l'Europe ;*
- *Plus généralement, remarques sur la temporalité de la mise en œuvre des travaux sur les écoles (bâtiments et abords), jugés comme devant être prioritaires.*

D'autres interrogations relatives à la santé portent plus largement sur le reste du projet :

- *Absence de nouvelle offre médicale ;*
- *Interrogation sur le programme précis de la nouvelle offre commerciale de la Place de l'Europe (notamment la qualité et la diversité des commerces alimentaires) ;*

- *Question du relogement des habitants des immeubles démolis (notamment celui des personnes âgées habitant dans des immeubles avec ascenseurs) ;*
- *Temporalité de la mise en œuvre globale du projet.*

6.2. LES RECOMMANDATIONS FORMULEES POUR OPTIMISER LES EFFETS SUR LA SANTE DU PROJET URBAIN

Les participants ont formulé des pistes de travail pour améliorer le contenu du projet urbain :

- *Préserver les espaces verts (Parc Hébert de la Rousselière)*
- *Faire de la rénovation des écoles une priorité*
- *Valoriser les espaces peu fréquentés/connus du quartier (parcours santé, Kalouguine)*
- *Aménager une promenade vers la base de loisirs*
- *Implanter des îlots d'activité pour les jeunes*
- *Diversifier l'offre de la place de l'Europe*

Au-delà de ces recommandations sur le contenu du projet, l'enjeu d'un renforcement global de l'implication des habitants du quartier dans le projet a été mis en avant.

7. Grille de synthèse : estimation des impacts de santé du projet urbain

Cette grille correspond à l'évaluation par les consultants de NovaScopia, à partir des éléments aussi bien qualitatifs d'analyse recueillis (atelier partenarial, atelier avec le Conseil Citoyen, enquête de terrain réalisée par l'IFCS), et de l'analyse de la littérature scientifique mobilisée sur des thématiques précises.

Une question essentielle : quelle version du projet urbain est évaluée dans le cadre de l'EIS ?

Pour réaliser cette évaluation, il a été retenu le projet dans sa version présentée aux habitants dans la réunion publique du 15 septembre 2016. Ce choix apparaît logique, dans la mesure où ce sont les mêmes supports, essentiellement cartographiques, qui ont également été présentés aux participants dans le cadre de l'atelier partenarial et de la réunion du conseil citoyen conduits pour l'EIS. Ceci correspond au choix d'une évaluation intégrant fortement le point de vue qualitatif et participatif de ces groupes de travail ; en d'autres termes, il n'était pas logique d'intégrer dans l'évaluation des éléments (documents de travail) produits à ce stade par l'aménageur et l'équipe d'urbanistes, mais pas diffusés aux habitants.

Thématiques et déterminants de santé

Il s'agit d'évaluer les impacts du projet urbain, à travers les trois entrées thématiques retenues au lancement (les espaces verts, les mobilités douces, et les abords des équipements publics). Dans la présentation, c'est logiquement que seront mis en avant les déterminants de santé relevant directement de ces thématiques. Pour autant, d'autres déterminants de santé seront également intégrés dans la grille d'analyse, dans la mesure où ils sont impactés, directement ou indirectement, par le projet urbain dans ses interventions sur les espaces verts, les abords des équipements publics, les mobilités douces...

La grille s'inspire des travaux et outils issus du Guide « Agir pour un urbanisme favorable à la santé » de l'EHESP et des travaux issus du Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Trois grandes familles de déterminants de santé sont ainsi explorées :

- **FAMILLE 1 : MODES DE VIE, STRUCTURES SOCIALES ET ECONOMIQUES.**
- **FAMILLE 2 : CADRE DE VIE, CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENTS.**

- **FAMILLE 3 : MILIEUX ET RESSOURCES.**

On constatera que la nature du projet évalué conduit à développer très fortement la seconde famille de déterminants ; c'est logique, compte tenu de l'ampleur des enjeux relatifs aux espaces verts et aux aménagements urbains.

Evaluation de l'impact du projet sur chaque déterminant de santé

Chacun des déterminants de santé fait l'objet d'une évaluation qualitative d'ensemble, allant de « +++ » (impact anticipé très positif) à « --- » (impact anticipé très négatif).

Il s'agit bien d'une évaluation d'ensemble, car le projet, pour chaque déterminant, peut comporter des effets attendus aussi bien positifs que négatifs : ces éléments sont détaillés dans la dernière colonne de commentaires.

En comité technique, il a également été décidé d'intégrer une colonne « neutre / effet non évaluables : neutre si le projet ne devrait pas induire d'effets sur ce déterminant, « non évaluable » si les éléments de connaissance du projet ne permettent pas de juger de l'effet attendu.

Périmètres géographiques

Le comité de pilotage de l'EIS avait déterminé un périmètre géographique sur lequel l'EIS porterait une attention particulière, et devant servir par ailleurs de support pour délimiter le travail des ateliers partenariaux :

- ▶ Le trajet « Ouest / Est » : jardin Monplaisir / arrêt de tramway / Place de l'Europe / accès au parc de la Rousselière et résidence Kalouguine.
- ▶ Le trajet entre les groupes scolaires Paul Valéry et Voltaire vers la médiathèque.

Pour autant, certains impacts débordent parfois de ce périmètre, pour concerner le quartier dans son ensemble, voire le quartier dans son environnement plus large (relations au reste de la ville : centre-ville, bords de Sarthe, etc...).

Choix des groupes de populations

La grille de synthèse comporte 4 groupes de populations :

- ▶ G1 : Professionnels usagers du quartier, n'y résidant pas
- ▶ G2 : Jeunes (- de 25 ans)
- ▶ G3 : Femmes
- ▶ G4 : Séniors

Degré d'action possible

Cette colonne correspond à un jugement sur la capacité à modifier l'impact estimé à travers des recommandations de l'EIS, soit pour optimiser les effets positifs attendus, soit pour limiter les effets positifs attendus.

- ▶ 0 : aucune intervention possible.
- ▶ 1 : intervention envisageable.
- ▶ 2 : intervention certaine.

Déterminants de la santé		Impact du projet sur les déterminants de l'état de santé					Groupes de populations	Périmètre EIS strictement concerné	Degré d'action possible sur le projet	Nature et appréciation de l'impact
		+++	+	Neutre / non évaluable	-	---				
AMENAGEMENT URBAIN	Déplacements/ Mobilité						G1 G2 G3 G4	0	2	<p>Des impacts positifs anticipés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ En lien avec l'arrivée du tramway sur le quartier ▶ Création de la deuxième passerelle, développement d'un potentiel pour des circuits en mobilités douces au sein du quartier. <p>Des interrogations sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le risque de perte de place réservée aux stationnements ▶ L'incitation à l'usage du vélo et des déplacements piétonniers (au regard de la situation actuelle). ▶ La pacification de l'accès aux écoles. ▶ La question des mobilités douces en lien avec l'extérieur du quartier.

Déterminants de la santé		Impact du projet sur les déterminants de l'état de santé					Groupes de populations	Périmètre EIS strictement concerné	Degré d'action possible sur le projet	Nature et appréciation de l'impact
		+++	+	Neutre / non évaluable	-	---				
AMENAGEMENT URBAIN	Espaces verts						G2 G3 G4	0	1	<p>Des effets positifs attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Projet de requalification, valorisation et de continuité (trame verte) entre les espaces verts majeurs: Gallieni, Hébert de la Rousselière et Kalouguine. ▶ Intégration de ces espaces verts dans un circuit possible de mobilités douces. <p>Cependant, des questionnements / craintes exprimées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Impact des constructions nouvelles prévues sur une partie des espaces verts (Hébert de la Rousselière) ? ▶ Quelle sera la vocation des jardins entre eux ? (vocation activité physique et sportive, vocation nutritionnelle, vocation cohésion sociale-petite enfance...) ▶ Quid des espaces verts de proximité ?

Déterminants de la santé		Impact du projet sur les déterminants de l'état de santé					Groupes de populations	Périmètre EIS strictement concerné	Degré d'action possible sur le projet	Nature et appréciation de l'impact
		+++	+	Neutre / non évaluable	-	---				
ACCESSIBILITE AUX EQUIPEMENTS, SERVICES PUBLICS							G1 G2 G3 G4	0	1	<p>Axe fort du projet sur la structuration des équipements publics et services, sur et à proximité de la place de l'Europe :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Desserte facilitée du fait de l'arrivée du tramway. <p>Mais des limites (attentes fortes des habitants) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Accessibilité des abords des équipements scolaires (pente forte), vers la piscine (passerelle SNCF) ... ▶ Manque de lieux d'attente qualitatifs aux abords immédiats des équipements scolaires.

Déterminants de la santé		Impact du projet sur les déterminants de l'état de santé					Groupes de populations	Périmètre EIS strictement concerné	Degré d'action possible sur le projet	Nature et appréciation de l'impact
		+++	+	Neutre / non évaluable	-	---				
COMPORTEMENTS DE VIE SAINS	Alimentation			Non évaluable			G1 G2 G3 G4	0	1	<p>Parmi les éléments de projet posant questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Restructuration de la place de l'Europe : faible visibilité sur la programmation de l'offre commerciale « alimentaire » (dans un contexte actuel de faiblesse de la diversité / qualité de cette offre alimentaire). ▶ Effets possibles de la relocalisation du marché en plein air ? ▶ Dans le projet concernant les espaces verts, pas de réflexion sur les offres de type « potager partagé ».
	Estime de soi						G1 G3 G4	0	2	<p>Apport positif sur ce champ attendu des éléments marqueurs de la transformation du quartier (arrivée du tramway, transformation de la Place de l'Europe).</p> <p>Mais dimension forte dans l'estime de soi sur le quartier : la perception d'une vétusté des écoles, avec une perception négative par les jeunes et leurs parents sur la prise en compte de cet aspect dans le calendrier du projet.</p>
	Tabac, alcool, addictions			Non évaluable			G2 G3 G4	0	0	<p>Aspect non abordé en tant que tel dans le projet urbain.</p> <p>Question à intégrer : possible redistribution des lieux de deal (place de l'Europe, Parc Gallieni) pendant / à l'issue des travaux ?</p>

Déterminants de la santé		Impact du projet sur les déterminants de l'état de santé					Groupes de populations	Périmètre EIS strictement concerné	Degré d'action possible sur le projet	Nature et appréciation de l'impact
		+++	+	Neutre / non évaluable	-	---				
COMPORTEMENTS DE VIE SAINS	Pratique de l'activité physique						G2	0	2	<p>Effets positifs attendus de plusieurs aménagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Ouverture « physique » du plateau sportif. ▶ Accessibilité facilitée aux espaces verts. <p>Mais, dans le cadre du projet, faible visibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Sur les conditions d'ouverture, d'usage et d'accompagnement dans les lieux et équipements destinés à l'activité physique : piscine, stade, pistes cyclables ... ▶ Questionnement sur l'impact des nouvelles constructions dans le parc Herbert de la Rousselière. ▶ Questionnement sur l'ouverture du quartier vers les bords de Sarthe (circuit d'activité physique).
							G3			
							G4			

Déterminants de la santé		Impact du projet sur les déterminants de l'état de santé					Groupes de populations	Périmètre EIS strictement concerné	Degré d'action possible sur le projet	Nature et appréciation de l'impact
		+++	+	Neutre / non évaluable	-	---				
COHESION SOCIALE ET EQUITE	Mixité sociale / Mixité générationnelle			Neutre			G2 G3 G4	0	1	<p>Ponctuellement : plus de mixité espérée sur la Place de l'Europe du fait des aménagements programmés.</p> <p>NPNRU : l'offre résidentielle nouvelle apportera une diversification quantitativement limitée du profil des habitants résidant sur le quartier.</p> <p>Modification des espaces verts et des espaces publics : apport peu visible en termes de mixité sociale par la fréquentation d'utilisateurs venant de l'extérieur du quartier</p>
COHESION SOCIALE	Image du territoire						G1 G2 G3 G4	0	2	<p>Impacts positifs attendus du PRU : réhabilitation de la place de l'Europe, accès vers le centre par le tramway.</p> <p>Limite : questionnement sur la valorisation dans le projet d'éléments d'attractivité (notamment les espaces verts ou les Kalouguine).</p>
COHESION SOCIALE	Intégration sociale / contrôle social			Non évaluable			G3	0	2	<p>Problématiques actuelles fortes en lien avec les usages autour de la place de l'Europe (exclusion des femmes de l'espace public) : questionnement des participants sur cette dimension, pas présente dans le projet présenté.</p>

Déterminants de la santé		Impact du projet sur les déterminants de l'état de santé					Groupes de populations	Périmètre EIS strictement concerné	Degré d'action possible sur le projet	Nature et appréciation de l'impact
		+++	+	Neutre / non évaluable	-	---				
DEMOCRATIE LOCALE / CITOYENNETE	Concertation de la population						G2 G3 G4	0	2	Au moment de l'évaluation et sur la base des éléments présentés, le sentiment par les habitants / conseil citoyen d'une information sur le projet, mais d'un faible processus participatif dans l'élaboration du projet.

Déterminants de la santé		Impact du projet sur les déterminants de l'état de santé					Groupes de populations	Périmètre EIS strictement concerné	Degré d'action possible sur le projet	Nature et appréciation de l'impact
		+++	+	Neutre / non évaluable	-	---				
AMENAGEMENT URBAIN	Accessibilité et signalétiques			Non évaluable			G2	0	2	Point d'amélioration important attendu par rapport à la situation actuelle de l'orientation vers les espaces verts et des équipements publics sur le quartier ; dimension peu abordée dans le projet présenté aux habitants.
							G3			
							G4			
SECURITE/ TRANQUILITE	Sécurité des déplacements et des espaces publics			Non évaluable			G1	0	1	Différentes problématiques de sécurité, constituant une attente importante pour les habitants mobilisés : sécurité du franchissement de la passerelle pour les piétons ; ambiance ressentie sur la Place de l'Europe / jardin Gallieni / Pergola. Question peu abordée dans les documents projets diffusés auprès des habitants.
							G2			
							G3			
							G4			

Déterminants de la santé		Impact du projet sur les déterminants de l'état de santé					Groupes de populations	Périmètre EIS strictement concerné	Degré d'action possible sur le projet	Nature et appréciation de l'impact
		+++	+	Neutre / non évaluable	-	---				
ENVIRONNEMENT NATUREL	Paysage						G2 G3 G4	0	1	Cf. évaluation sur l'impact du projet sur les espaces verts, composante essentielle du paysage du quartier actuel et futur.
	Bruit									<p style="color: red;">Effet négatif anticipé, fortement mis en avant par les habitants : niveau des nuisances sonores générées par la voie ferrée pour les des nouvelles habitations prévues en bordure du parc Hébert de la Rousselière.</p> <p style="color: green;">Effet positif attendu : du fait de la requalification des voiries périphériques au quartier, moins de bruit le long de ces axes (mais non évoqués dans le périmètre retenu pour l'EIS).</p>
	Déchets			Non évaluable			G1 G2 G3 G4	0	1	<p>Enjeu existant fort à intégrer : gestion des déchets autour de la place de l'Europe.</p> <p>Aspect peu abordé dans le projet présenté aux habitants.</p>

Phase 4 : les recommandations

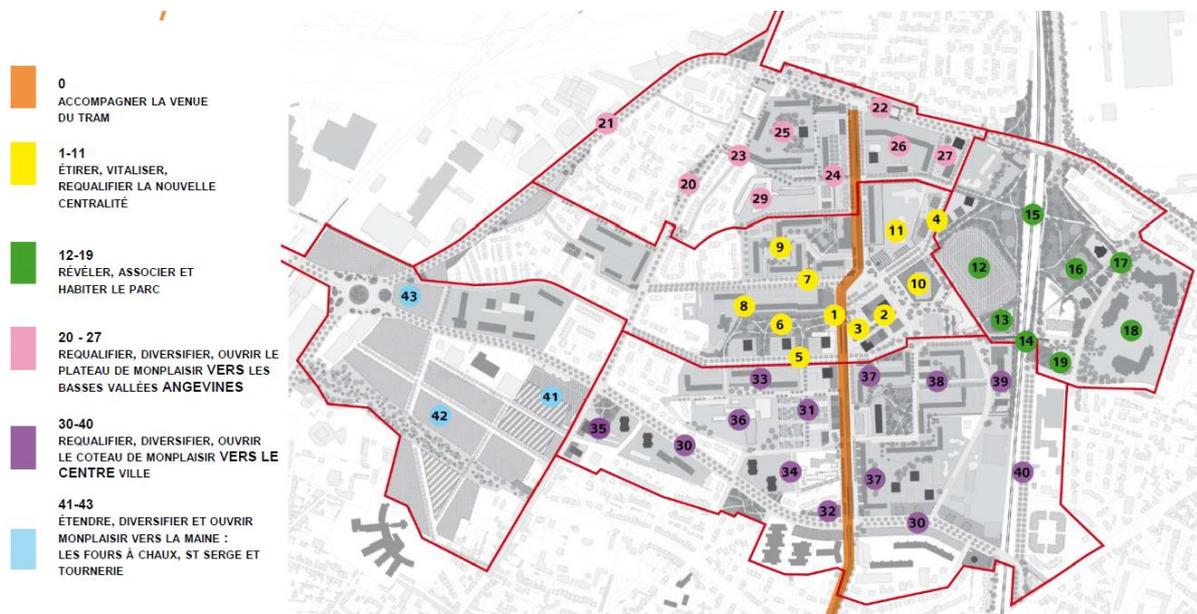
Cette partie présente les recommandations produites lors de la démarche d'évaluation d'impacts sur la santé (ÉIS) du projet de renouvellement urbain du quartier de Monplaisir à Angers.

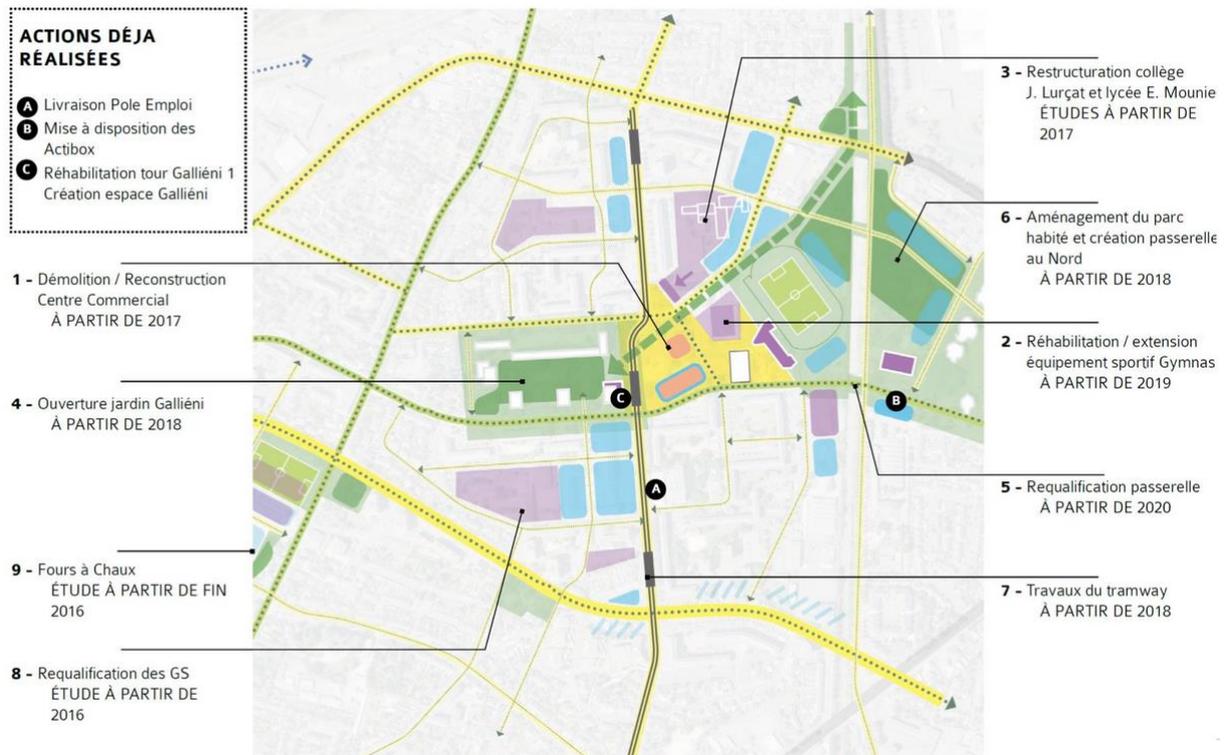
Les analyses produites lors des travaux d'analyse permettent ensuite de formuler des recommandations qui, lorsqu'elles sont mises en œuvre par les décideurs publics, améliorent les retombées potentielles de la politique sur la santé.

Le projet de renouvellement urbain de Monplaisir a pour vocation une transformation en profondeur du quartier symbolisé notamment par la mise en place d'une nouvelle desserte par le tramway, création de nouvelles continuités « Ouest / Est » pour désenclaver le quartier proche de la voie ferrée, le développement de nouvelles liaisons douces et de la mixité sociale. Il concerne un secteur composé de 10 600 habitants avec 60% de logements sociaux. Au-delà de l'arrivée du Tram, une forte restructuration de l'habitat est prévue à Monplaisir : 326 logements seront détruits, 2300 réhabilités et 510 construits.

Le programme des travaux se développe sur 6 secteurs et se concentre sur les axes d'intervention suivants :

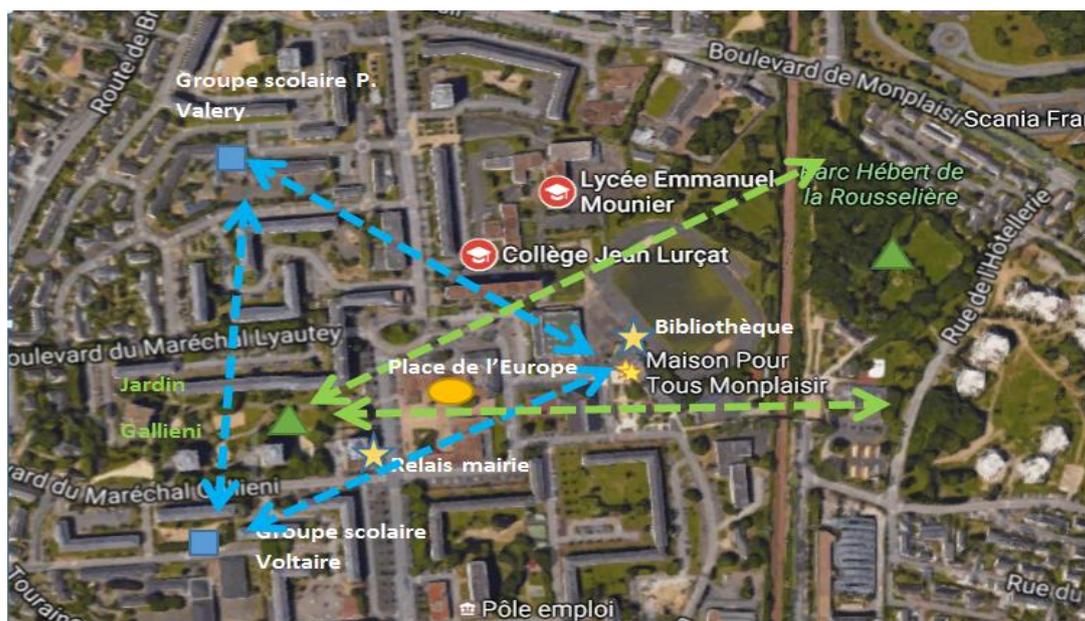
- *Accompagner la venue du Tram*
- *Etirer, vitaliser, requalifier la nouvelle centralité*
- *Révéler, associer et habiter le parc*
- *Requalifier, diversifier, ouvrir le plateau de Monplaisir vers les basses vallées angevines*
- *Requalifier, diversifier, ouvrir le coteau vers le centre-ville*
- *Étendre diversifier et ouvrir Monplaisir vers la Maine, les fours à chaux, St Serge et Tournerie.*





Les recommandations portent sur divers éléments du projet susceptibles d'affecter un certain nombre de déterminants de la santé, dont la configuration des espaces verts, les abords des équipements publics ainsi que sur d'autres aspects du projet favorables ou défavorables à l'essor des mobilités douces, telles la marche et le vélo. Suite aux échanges du comité de pilotage deux périmètres géographiques ont été déterminés et ont fait l'objet d'une attention particulière :

- ▶ *Le trajet « Ouest / Est » : jardin Monplaisir / arrêt de tramway / Place de l'Europe / accès au parc de la Rousselière et résidence Kalouguine.*
- ▶ *Le trajet entre les groupes scolaires Paul Valéry et Voltaire vers la bibliothèque/maison pour tous.*



8. L'apport des données probantes

Défini comme un moyen d'établir des interactions entre décideurs et scientifiques, la prise en compte des données probantes permet de définir des objectifs mutuellement bénéfiques soutenant l'intégration des données scientifiques dans les processus décisionnels. Elles sont ici intégrées à cette partie pour alimenter la sélection des recommandations les plus pertinentes à l'échelle du périmètre défini par l'EIS de Monplaisir. Notre analyse bibliographique s'est construite selon plusieurs axes de recherche, issus des propositions émises dans les différentes instances de travail mobilisées pour l'EIS. 6 axes de recherche ont été déterminés :

1. *Le lien entre espaces verts et santé*
2. *Le lien entre mixité sociale et réduction des inégalités sociales de santé*
3. *Les conditions de réussite de la transformation d'un équipement publique dans le cadre d'un NPNRU*
4. *Le lien entre usages d'un espace public et contrôle social*
5. *Le lien entre facteur de mobilité (à pied, à vélo) et santé*
6. *« ilots fermés / ilots ouverts » : rapport au bruit, à la santé ?*

Pour l'analyse des liens entre le NPNRU de Monplaisir et la santé, une revue bibliographique de la littérature scientifique internationale et nationale a été réalisée, par la recherche prioritaire des revues systématiques des travaux scientifiques, dans les moteurs de recherche et bases de données les plus courantes :

- *Pub Med (<http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/>) moteur de recherche de référence pour la littérature biomédicale.*
- *Science Direct (<http://www.sciencedirect.com>) site de référence pour la recherche scientifique, technique et médicale. Base de données de l'éditeur Elsevier.*

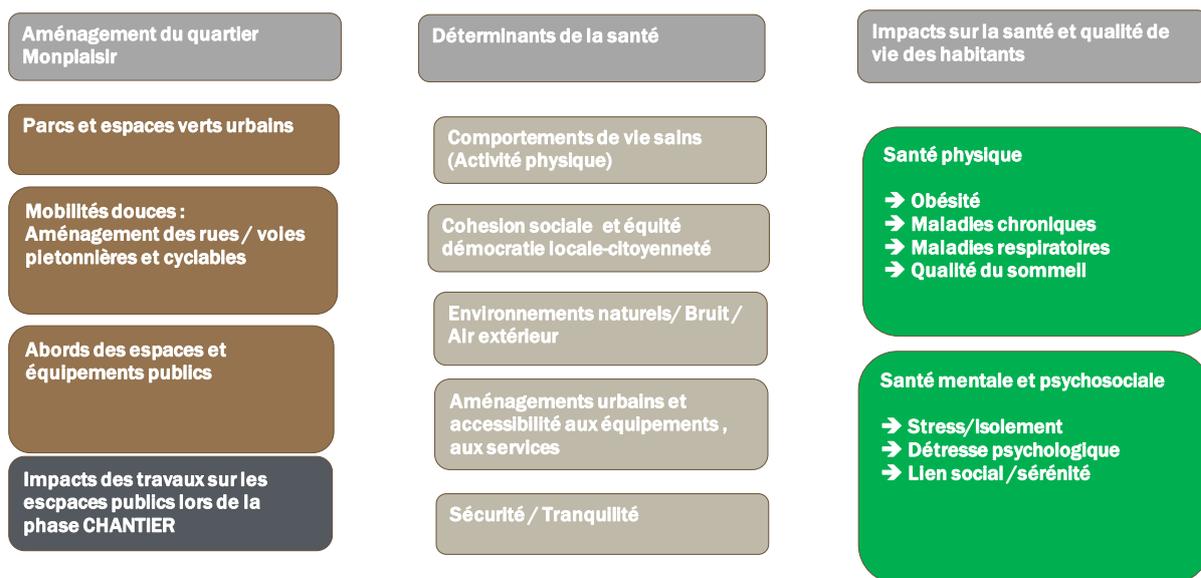
Une revue de la littérature grise et des rapports d'EIS portant sur le même thème a également été réalisée. La revue de la littérature a été progressivement élargie, au fur et à mesure du développement de l'EIS, à des déterminants de la santé qui n'avaient pas été retenus en première intention, comme par exemple l'activité physique.

Cette collecte de données probantes fondée sur la littérature scientifique a permis d'analyser le lien entre les axes du NPNRU et la santé ou ses déterminants. Elle s'articule ici utilement pour élaborer et consolider les principaux axes de recommandations. L'exposé des données probantes viendra en appui des recommandations.

8.1. L'ANALYSE DES IMPACTS

Tel que l'illustre la figure ci-dessous, les caractéristiques retenues pour l'analyse d'impacts potentiels reposent sur les aménagements urbains du futur quartier Monplaisir. Celui reflète un accent fort porté sur la place des espaces verts et un accès et une mobilité facilités vers les équipements publics déjà présents sur le quartier.

Ainsi, les parcs et espaces verts, l'aménagement de mobilités douces, voies piétonnières et cyclables, et les abords des équipements publics ont été retenus pour faire l'objet d'analyses et de recommandations spécifiques.



Ces caractéristiques ont été retenues sur un périmètre géographique spécifique. Celui-ci comprend un axe « Ouest / Est » qui rassemble les groupes scolaires Voltaire et Paul Valéry pour leurs influences potentielles sur l'activité physique, la sécurité, le capital social, les aménagements urbains et leurs impacts éventuels sur la santé et la qualité de vie des habitants actuels et de ses futurs citoyens et de celles des quartiers avoisinants.

Par ailleurs, bien que les impacts liés à la phase « chantier » du PRU n'aient pas été intégrés initialement dans le périmètre de l'EIS, le comité technique considère que ceux-ci devront faire l'objet d'une vigilance attentive à compter de 2017. L'objectif poursuivi est d'échanger avec les habitants concernés sur les nuisances environnementales générées par les travaux de construction ou de démolition des bâtiments. Ces temps de concertation devront permettre aux acteurs publics d'anticiper les impacts négatifs et d'identifier des alternatives adaptées aux attentes des habitants.

9. Recommandations

Les transformations prévues dans le cadre du NPNRU de Monplaisir sont susceptibles d'influencer la santé et la qualité de vie des habitants actuels et futurs résidents. Les recommandations établies dans le cadre de cette EIS ont été proposées par le bureau d'études NovaScopia, puis ont fait l'objet de débats et d'une hiérarchisation avec les membres du comité technique, puis du comité de pilotage.

Nos recommandations sont déclinées à travers 5 axes :

1.	Pour un développement des mobilités actives sur le quartier	11 recommandations
		
2.	Pour une diversité d'espaces verts favorisant le lien social et l'activité physique.	10 recommandations
		
3.	Pour une amélioration de l'environnement, l'accès des équipements publics.	7 recommandations
		
4.	Pour un usage apaisé des espaces publics.	5 recommandations
		
5.	Pour un projet participatif et favorisant la cohésion sociale.	8 recommandations
		

Au sein de chacun des axes, quelques recommandations ont été classées comme prioritaires, en termes de pertinence par rapport aux enjeux « santé » à traiter, par rapport aux autres.

En parallèle et suite aux échanges et arbitrages effectués lors des comités techniques et comités de pilotage, un travail sur la mise en œuvre des recommandations a été réalisé. Il s'agit de cerner les recommandations pouvant être mises en œuvre à court terme. En effet, pour répondre aux besoins et attentes des habitants quant aux applications concrètes qui émergent d'une étude réalisée sur le quartier, il est important de pouvoir faire ressortir des actions dont la mise en œuvre serait programmée dès 2017-2018.

Dans cette perspective, les pistes/axes d'interventions sélectionnées par NovaScopia concernent principalement le volet « participation et mobilisation des habitants » :

- 1) Engager une concertation avec les habitants/riverains sur les impacts et effets négatifs lors de la phase « CHANTIER »¹⁴ : effets temporaires sur l'utilisation des espaces verts, la réaffectation de certains cheminements piétonniers, la réorientation de certains espaces, de certaines mobilités

¹⁴Ressource à exploiter : Prise en compte de l'environnement et de sa réglementation dans les chantiers de bâtiment – Direction générale de l'Urbanisme de l'Habitat et de la Construction. Novembre 2006.

causées par l'évacuation des déblais de terrassement ou des gravats de démolition, les nuisances sonores relatives aux travaux, etc... Les efforts de communication et de mobilisation sont essentiels pour améliorer la perception du chantier et démontrer aux habitants une prise en compte réelle de la gêne ressentie. Pour cela, les temps de concertation à prévoir devront non seulement prévoir une approche pédagogique sur les facteurs de nuisance mais également bien calibrer les degrés d'importance, de fréquence et la durée prévisionnelle. Une vigilance particulière sera nécessaire pour les travaux et aménagements prévus à proximité des groupes scolaires.

Dans cette optique, les préoccupations des habitants peuvent se décliner à travers un double ressenti : D'une part, de la curiosité en lien avec l'intégration de nouvelles constructions sur un quartier ; d'autre part, des inquiétudes liées au déroulement des travaux. A ce titre, les préoccupations sont multiples et se concentrent sur la présence des nuisances : Poussières et salissures sur les propriétés ou sur la voie publique, perte d'intimité sur les parcelles à proximité du chantier, nuisances sonores, accroissement du danger lié au trafic induit par le chantier¹⁵, réduction du nombre de places de stationnement, empiètements des espaces verts par le stockage des déchets de chantier.

A noter, pour les chantiers de démolition, que la sensibilité des habitants aux nuisances du chantier est d'autant plus grande que celles-ci sont en général d'un niveau plus intense qu'en construction neuve. Si des exigences réglementaires sont généralement intégrées par les entreprises, la recommandation formulée dans le cadre de cette EIS va plus loin que le plan de communication et d'information conventionnel. Il s'agit ici d'en faire un levier de participation pour soutenir humainement et matériellement les propositions qui seront formulées par les habitants pour réduire les nuisances. Les critères d'évaluation des résultats peuvent être les suivants : nombre de communications auprès des habitants, nombre de groupes projets « Nuisances du chantier », réalisation d'actions alternatives pour éviter les nuisances, appréciation qualitative des nuisances par un groupe d'habitant, évolution du nombre de plaintes classées par catégorie de nuisance...

- 2) **Engager une réflexion collective associant adolescents et parents du quartier sur la conception et la localisation des nouvelles aires de jeux, espaces d'activités pour adolescent(e)s (Skate-park...).** En effet, les jeunes d'un quartier déterminent leurs espaces de jeux et d'activités en fonction des contraintes qui s'imposent à eux, telles que la proximité du logement, la portée du regard et l'autorisation parentale, mais aussi en fonction de leurs intérêts personnels. A ce titre, la localisation stratégique du lieu (par exemple situé entre un groupe scolaire et une station de transports en commun : bus, tramway), les conditions d'attractivité, image de l'espace ou encore les conditions de l'appropriation de l'espace sont des facteurs essentiels. La prise en considération de l'avis des enfants et des parents dans la conception et la future localisation des espaces peut être engagée à court terme.
- 3) **Identifier et lancer un appel à candidature pour le développement de jardins potagers en bas d'immeuble (support de participation et de réappropriation des espaces publics).** Chaque initiative doit répondre à un besoin local exprimé par un ou plusieurs habitants. En favorisant l'autoproduction alimentaire, ils servent à exprimer la réintroduction d'un lien direct à la terre. Ils favorisent le réinvestissement d'espaces publics par les habitants grâce à une transformation d'usage d'espaces souvent délaissés ou vacants. L'enjeu est d'améliorer le cadre de vie des habitants en les y associant activement. A ce titre, la participation des groupes scolaires ou de structures accompagnant des personnes âgées peut être l'opportunité de favoriser le lien intergénérationnel. Au-delà des enjeux sociaux, l'action proposée vise aussi la diffusion d'informations et de sensibilisations sur les repères nutritionnels (alimentation saine et diversifiée) ainsi que le remplacement des pesticides par des solutions alternatives ?

¹⁵ Le bruit peut être généré par les circulations supplémentaires engendrées dans le quartier. A ce titre, les chantiers de démolition sont très concernés par le bruit des camions évacuant les gravats.

9.1. AXE 1 : MONPLAISIR, UN QUARTIER PROPICE AU DEVELOPPEMENT DES MOBILITES ACTIVES

Pourquoi cet axe de recommandations ?

Le déplacement actif désigne toute forme de déplacement dont l'énergie est d'origine humaine (par exemple, marcher, courir ou pédaler). A Monplaisir, les aménagements d'espaces piétonniers et cyclables ainsi que le mobilier urbain qui les accompagne représentent l'axe le plus important des recommandations issues de cette évaluation d'impact en santé. La configuration géographique du quartier ainsi que la densité des espaces verts nous invitent à suggérer une mobilisation forte pour soutenir le développement des mobilités actives. Les moyens mis en œuvre sur cet axe de recommandations sont susceptibles d'influencer à la fois la sécurité dans les transports, la pratique d'activité physique, le sentiment de sécurité des citoyens et les contacts sociaux.

Les observations menées sur le quartier et les échanges réalisés lors des ateliers révèlent d'une part une faible utilisation du vélo mais aussi une fréquentation relativement réduite des aires de jeux en accès libre sur le quartier. Les témoignages recueillis lors de l'enquête de terrain nous montrent que la proximité des aires de jeux et surtout la qualité des cheminements ou pistes cyclables sont déterminantes pour que les parents laissent leurs enfants aller jouer ou circuler sur le quartier.

La configuration du quartier et les équipements sportifs déjà existants doivent être valorisés pour encourager l'accès aux mobilités actives mais plus généralement l'accès au sport et aux activités physiques. Au-delà d'une lutte contre la sédentarité des jeunes à l'échelle du quartier, il s'agit, à travers cet axe de favoriser le maintien ou l'amélioration de la forme physique, d'agir sur le plan psychologique et social mais aussi de produire des effets favorables sur plusieurs aspects de la santé physique : masse corporelle et surpoids, profil métabolique, risque cardiovasculaire et densité osseuse.

L'analyse des données probantes appelle les enseignements suivants¹⁶ :

- ⇒ L'activité physique accomplie dans une perspective utilitaire ou de loisir est reconnue pour contribuer à la santé et à la qualité de vie de la population. Les 30 à 60 minutes d'activité physique requises quotidiennement peuvent être atteintes par la pratique sportive ou dans le cadre de modes de déplacements actifs.
- ⇒ Un grand nombre d'études montrent que les espaces les plus favorables aux mobilités urbaines actives sont ceux que l'on trouve dans des zones assez denses, possédant une mixité fonctionnelle et où la continuité des cheminements (notamment pour les modes actifs) est optimale.
- ⇒ Le design du cadre bâti est reconnu pour influencer le mode de vie physiquement actif. L'aménagement des voies de circulation, telles que les rues, les pistes cyclables, les trottoirs et les passages piétonniers, influence la fréquence et la durée des déplacements actifs. Les parcs et autres infrastructures récréatives contribuent également à augmenter le temps consacré à l'activité physique, tant chez les adultes que chez les jeunes (Bergeron et Reyburn, 2010; Vida, 2011)
- ⇒ Lorsqu'il est disposé de façon à offrir des aires de repos sur les trajets fréquentés, aménagées préférentiellement tous les 400 m, le mobilier urbain encourage les citoyens, surtout les aînés, à marcher davantage et sur de plus longues distances (Barton, Grant et Guise, 2010).
- ⇒ Le mobilier urbain et la végétation le long des chemins piétonniers et cyclables les plus fréquentés contribuent à hausser leur achalandage, favorisent les contacts sociaux formels et informels entre citoyens, augmentent leur sentiment de sécurité et favorisent les déplacements

¹⁶ Les références complètes de la littérature scientifique ayant permis les enseignements à prendre en compte dans le cadre de cette EIS sont situés en annexe n°3.

actifs sécuritaires (Dannenberg, Frumkin et Jackson, 2011; Burney, Farley, Sadik-Khan et Burden, 2010; Gehl, 2012; Vida, 2011).

- ⇒ La présence d'espaces verts aménagés est également associée à une augmentation de la marche et de l'activité physique. Une étude européenne regroupant huit pays a montré que les personnes vivant dans des environnements avec beaucoup de végétation pratiquent de l'activité physique trois fois plus fréquemment et ont 40 % moins de risque de souffrir d'embonpoint ou d'obésité (Ellaway, Macintyre et Bonnefoy, 2005). Ces associations sont également observées chez les enfants (Roemmich et al., 2006). Pour assurer une utilisation optimale des parcs, ces derniers doivent disposer d'équipements adéquats, tels que des aires de jeux appropriés aux différents âges des enfants, des sentiers, des bancs, des fontaines d'eau, des tables à pique-nique et des toilettes (Giles-Corti et al., 2005; Kaczynski, Potwarka et Saelens, 2008).
- ⇒ Une étude récente, réalisée par les chercheurs hollandais, vient de montrer que les enfants de 3 à 5 ans qui n'ont pas d'espace vert à proximité immédiate de leur domicile auraient un risque beaucoup plus élevé que les autres de devenir obèses avant l'âge de 7 ans. C'est la première étude qui a montré à quel point le fait de vivre confiné dans un appartement pourrait avoir un mauvais impact sur la santé des enfants. Pour parvenir à ces conclusions, l'équipe de chercheurs a suivi environ 6 500 enfants britanniques pendant 4 ans, observant en particulier leur vie familiale et leur poids. Ils constatent que même quand ils ont pris compte des critères comme l'alimentation, l'activité physique, l'éducation et la pauvreté, ne pas avoir un jardin était un facteur de risque qui influençait considérablement la prise de poids.
- ⇒ L'accès à diverses infrastructures de sports et de loisirs (espaces verts, terrains de jeux, voies cyclables, centre de conditionnement physique, etc.), est un facteur associé à la pratique d'activité physique.

Au cours des dernières années, les activités de loisirs ont, certes, connu un développement important mais elles ne permettent pas de compenser la diminution de l'activité physique quotidienne liée aux transports ou aux occupations de loisirs domestiques (télévision, internet, jeux vidéo, etc.)

En association avec les habitudes alimentaires, la pratique d'une activité physique régulière est un déterminant essentiel de l'état de santé. La généralisation d'un comportement sédentaire est associée à l'augmentation des maladies chroniques les plus fréquentes aujourd'hui. Si la nécessité de faire bouger les habitants d'un quartier est désormais reconnue, les moyens d'y parvenir restent à développer.

L'environnement des déplacements influe sur les comportements de transport, l'état de santé et le niveau global de dépense énergétique. Au cœur de cette composante est la question des stratégies de gestion de l'urbanisation et des systèmes de transport. Un des principaux axes de recherche est d'identifier pour chaque territoire dans quelle mesure il offre des conditions qui encouragent la population à opérer un transfert modal en faveur des modes de transport actifs. En outre, la morphologie urbaine peut donc déterminer le nombre de déplacements en véhicule-solo, le type de trafic généré par les pendulaires, la distance totale parcourue, le temps dépensé, ainsi que la fréquence des déplacements journaliers tous motifs confondus.

La mixité de l'occupation du sol et la connectivité des voies du réseau de circulation sont les principaux aspects liés aux infrastructures de mobilité susceptibles d'influencer la décision de se déplacer autrement qu'en voiture (Lavadinho et Pini, 2005 ; Litman, 2003 ; Moudon et Lee, 2003). Les aspects perceptuels tels que la sécurité et l'esthétique peuvent aussi encourager ou contraindre la mobilité non motorisée. Des études montrent que la mixité des usages et l'accès direct au réseau routier par la multiplication des carrefours rapprochent les diverses activités et fonctions. Mesurés par unité spatiale, des indices de « walkability » ont été créés pour qualifier le potentiel piétonnier ou la capacité d'un milieu à faciliter les déplacements utilitaires à pied et à vélo (Boer et al., 2007 ; Leslie et al., 2007 ; Cerin et al., 2006 ; Schneider et al., 2006 ; Gauvin et al., 2005). Les indices permettent d'estimer le niveau de

services disponibles aux piétons et cyclistes et d'évaluer les milieux de vie en termes des niveaux de mixité et de connectivité.

L'articulation des différentes recommandations a pour objectif de favoriser une plus grande cohésion et intégration sociale. Celle-ci est envisageable sous conditions qu'elle soit organisée dans un cadre facilitant l'accès à tous et la mixité des publics.

Quels effets sur la santé d'un urbanisme encourageant les déplacements par la marche à pied, un quartier « marchable » (lutte contre la sédentarité) ?

L'activité physique, tout comme d'autres facteurs comme la nutrition et la consommation de tabac, peut affecter la santé tout au long de la vie. Prendre certaines habitudes pendant l'enfance et l'adolescence, par exemple ne pas s'alimenter sainement et faire peu d'exercices, augmente le risque de développer des maladies cardiovasculaires et de devenir obèse.

La plupart des maladies chroniques apparaissent à l'âge adulte. Par conséquent, il s'agit d'un âge décisif pour réduire les facteurs de risque comme le tabac, la surcharge pondérale et l'obésité, l'inactivité physique, le cholestérol, la tension, et la consommation d'alcool. Les personnes de plus de 60 ans représentent la population la plus touchée par les maladies chroniques.

Etant donné que le risque de développer des maladies chroniques peut être réduit à tout âge, il est recommandé à tous, quel que soit l'âge, de manger sainement, de surveiller son poids et de faire de l'exercice. Une question se pose alors : Comment les aménagements urbains et paysagers d'une cité, d'un quartier peuvent-ils contribuer à adopter, à encourager, à inciter des modes de vie sains et actifs ?

Dans une étude de Stefan Reyburn¹⁷ consacrée à la revue des connaissances actuelles sur l'obésité et l'environnement bâti, l'auteur s'appuie sur une littérature scientifique riche¹⁸ pour caractériser **les trois composantes de l'environnement bâti à privilégier pour promouvoir des habitudes de vie favorable à la santé.**

- ▶ *les sources d'approvisionnement alimentaire (surtout les commerces et services spécialisés en alimentation, mais également les sources alternatives comme le jardinage et les réseaux de distribution d'urgence).*
- ▶ *les équipements sportifs et de loisirs (tels que les parcs, les parcours pédestres et sentiers pour cyclistes, les installations sportives)*
- ▶ *et, dimension qui nous intéresse ici plus particulièrement, les infrastructures de mobilité (notamment les technologies et mobiliers pour faciliter les déplacements non motorisés et non mécanisés, et les systèmes et réseaux de transport collectif)*

Inter-reliée et en relation dynamique, ces trois composantes s'articulent pour inciter ou maintenir des modes de vie favorables à la santé. Selon ce modèle, prévenir les problèmes de santé liés au poids sous-entend que les responsables politiques prennent en considération les conséquences de leurs décisions sur l'offre d'équipements sportifs et de loisirs et d'infrastructures de mobilité qui permettent des dépenses énergétiques. La diversité et la qualité de ces offres d'équipements et ressources,

¹⁷ Stefan Reyburn, « L'urbanisme favorable à la santé : une revue des connaissances actuelles sur l'obésité et l'environnement bâti », Environnement Urbain / Urban Environment

¹⁸ Swinburn et al., 2005 ; Hayne et al., 2004 ; Kumanyika et al., 2002 ; Booth et al., 2001 ; French et al., 2001 ; Kumanyika, 2001 ; Wetter et al., 2001 ; Egger et Swinburn, 1997

accessibles dans l'environnement proche, influencent les comportements des habitants et favorisent la prévention des problèmes reliés au poids.

Exposé des 11 recommandations pour cet axe «1 » :

- 4 recommandations ont été classées comme prioritaires.

N°	Intitulé
Recommandation 1	Elaborer des chemins piétonniers et cyclables permettant de relier les écoles aux parcs et espaces verts, avec un accès facilité pour tous (et notamment améliorer la sécurité et le confort des parents se déplaçant avec de jeunes enfants ou encore la circulation de personnes à mobilité réduite).
Recommandation 2	Intégrer du mobilier urbain, tels les bancs, les tables et les poubelles, et la végétation le long des chemins piétonniers et cyclables les plus fréquentés pour favoriser les contacts sociaux formels et informels entre citoyens, augmenter ainsi le sentiment de sécurité et de propreté.
Recommandation 3	Prévoir l'aménagement de supports et d'espaces de rangement pour vélos protégés près de la Place de l'Europe (commerces/équipements publics), dans les stationnements des immeubles.
Recommandation 4	Aménager un circuit "marche/vélo/course à pieds" d'au moins 1/2 h vers bords de Sarthe; aménager un circuit "mobilités douces" vers le centre-ville

- 7 recommandations complémentaires.

N°	Intitulé
Recommandation 5	Conjuguer l'aménagement de passages piétonniers et cyclables entre le stade/la bibliothèque et les deux groupes scolaires à travers un plan de mobilité active
Recommandation 6	S'assurer et valoriser circuits "marche- poussette" d'au moins 1/2 h au sein du quartier (circuits des jardins, 2 passerelles) => cf. projet comité des promenades
Recommandation 7	Anticiper signalétique / accès vers les circulations douces du quartier à partir du futur arrêt de tramway Place de l'Europe (station des mobilités douces: lieu de prêts/ réparations de vélo, plans du quartier élargi pour promenade...)
Recommandation 8	Penser la fonctionnalité des chemins piétonniers pour qu'ils soient empruntés (locaux associatifs en RDC des nouvelles constructions, plutôt que sur la place de l'Europe)
Recommandation 9	Etendre le dispositif de location de vélo du centre ville jusqu'à Monplaisir pour favoriser le report modal (voiture particulière-->vélo)
Recommandation 10	Aménager une continuité des circulations "vélos" au sein du quartier et vers l'extérieur, les rendre visibles.
Recommandation 11	Intégrer les questions d'accessibilité et de mobilité pour les différents handicaps (notamment, pour la nouvelle passerelle et les aménagements possibles de la passerelle actuelle).

9.2. AXE 2 : POUR UNE DIVERSITE D'ESPACES VERTS FAVORISANT LE LIEN SOCIAL ET L'ACTIVITE PHYSIQUE

Pourquoi cet axe de recommandations ?

Monplaisir est un quartier qui offre 17,5 ha d'espaces verts publics, sans compter le secteur naturel de la Tournerie. Il bénéficie du parc Hébert de la Rousselière qui longe la voie ferrée. Le développement d'une « trame verte d'agglomération », d'un réseau finement maillé d'espaces verts, est une ambition partagée très largement par les décideurs publics. Au-delà du simple apport paysager des jardins publics, de nombreux bénéfices de l'augmentation de la surface d'espaces verts sont bien documentés : favoriser la biodiversité végétale et animale en ville, lutter contre les îlots de chaleur urbains, limiter les risques d'inondation en constituant des aires de divagation des cours d'eau, participer à la réduction des émissions de gaz à effets de serre...

La question de la place des espaces verts dans le futur projet est aussi apparue à travers les questionnements suscités par la programmation prévoyant de réaliser des opérations de logement neuf en bordure du parc Hébert de la Rousselière, mais aussi à proximité de la voie ferrée (Nantes / Paris). Ce choix de localisation conduit à interroger les effets possibles en termes de vocation, de fréquentation de cet espace vert ; mais aussi les effets de la proximité d'une source de bruit pour les futurs résidents des logements projetés¹⁹.

L'analyse des données probantes appelle les enseignements suivants²⁰ :

- ⇒ La présence de parcs et autres espaces verts urbains contribue à améliorer la santé et la qualité de vie des citoyens à de multiples points de vue. Sur le plan environnemental, les parcs et espaces verts permettent d'améliorer la qualité de l'air en produisant de l'oxygène, en séquestrant les particules, les poussières, les métaux lourds et l'ozone. Ils permettent de lutter contre les changements climatiques et les îlots de chaleur urbains en absorbant du dioxyde de carbone et en réduisant la température de l'air (Vida, 2011).
- ⇒ En ce qui concerne la santé, la présence de parcs est associée à un meilleur état de santé physique et mentale : une augmentation de 10 % des espaces verts permet une diminution des symptômes rapportés comparables à une diminution d'âge de 5 ans chez les adultes et les personnes âgées (de Vries, Verheij, Groenewegen et Spreeuwenberg, 2003).
- ⇒ En termes de cohésion sociale, les parcs et espaces verts urbains constituent des lieux de rencontres propices aux relations sociales et à l'émergence de liens sociaux (Abraham,

¹⁹ La question des nuisances sonores liées aux infrastructures de transport est abordée par un prisme précis (impact sur des programmes neufs de logement de la proximité de la voie ferrée) et rattachée à l'orientation relative aux espaces verts, dans la mesure où ces programmes devraient être réalisés en bordure du parc Hébert.

Plus globalement, le choix du périmètre de l'EIS et les analyses conduites n'ont pas conduit à identifier un axe de recommandations dédiées aux nuisances environnementales. En effet, si la question du bruit a émergé, elle reste très délimitée au point ici abordé. Dans le cadre de cette EIS, la question des rejets de polluants à proximité du quartier n'a pas fait l'objet d'un axe prioritaire et ne fut pas abordée comme une source de nuisance par les habitants interrogés. De la même manière, le secteur de Monplaisir ne comprend pas d'entreprises ou de secteurs professionnels exposant les habitants à un fort niveau d'exposition d'accident industriel ou d'émission importante de polluants. En ce qui concerne les niveaux de pollution de la nappe et du sol, ils ne sont pas connus à ce jour mais devront faire l'objet d'études spécifiques, notamment dans la perspective d'implanter de nouveaux jardins potagers.

²⁰ Les références complètes de la littérature scientifique ayant permis les enseignements à prendre en compte dans le cadre de cette EIS sont situés en annexe n°3.

- Sommerhalder et Abel, 2010; Kuo, Sullivan, Coley et Brunson, 1998; Kweon, Sullivan et Wiley, 1998)
- ⇒ Une association a également été établie entre la présence de parcs et une diminution de la prévalence des troubles anxieux, de la dépression et du stress (Maas, van Dillen, Verheij, & Groenewegen, 2009; White, Alcock, Wheeler et Depledge, 2013).
 - ⇒ En termes de cohésion sociale, les parcs et espaces verts urbains constituent des lieux de rencontres propices aux relations sociales et à l'émergence de liens sociaux (Abraham, Sommerhalder et Abel, 2010; Kuo, Sullivan, Coley et Brunson, 1998; Kweon, Sullivan et Wiley, 1998).
 - ⇒ Les personnes vivant à proximité d'espaces verts ressentent moins de solitude et souffrent généralement moins de l'absence de soutien social (Maas, van Dillen, Verheij et Groenewegen, 2009).
 - ⇒ L'effet des parcs et espaces verts sur l'activité physique de loisir dépend de plusieurs facteurs, dont leur accessibilité, leur état (entretien, présence d'équipements, etc.) et leur niveau de sécurité réelle et perçue (McCormack, Rock, Toohey et Hignell, 2010).
 - ⇒ L'Organisation Mondiale pour la Santé souligne en quoi la nature en ville répond à des besoins physiologiques, qu'ils soient physiques ou psychiques, car elle procure des lieux protégés de la pollution sonore, olfactive et aérienne.
 - ⇒ Au Royaume-Uni, une revue critique portant sur les revues de la littérature indique que la présence de parcs, terrains de jeux et aires de loisirs est fortement liée au niveau d'activité physique chez les enfants. En partie sur la base de cette revue, le National Institute for Health and Clinical Excellence (NICE) a conclu que l'amélioration et la promotion des parcs peuvent augmenter la pratique de la marche à pied.
 - ⇒ La présence de végétal induit une baisse du niveau d'anxiété et une augmentation du niveau de bien-être par la régulation de la fatigue mentale et l'augmentation de la capacité de récupération au stress.
 - ⇒ Les travaux de Maas (2008) confirment également que l'environnement naturel proche, c'est-à-dire situé à moins d'un kilomètre des habitations, a un effet positif sur les relations sociales. D'après cette auteure, les espaces verts augmentent le sentiment de sécurité physique et sociale, quels que soient le groupe social et le taux d'urbanisation.
 - ⇒ L'activité physique accomplie dans une perspective utilitaire ou de loisir est reconnue pour contribuer à la santé et à la qualité de vie de la population. Les 30 à 60 minutes d'activité physique requises quotidiennement peuvent être atteintes par la pratique sportive ou dans le cadre de modes de déplacements actifs (Société canadienne de physiologie de l'exercice et ParticipACTION, 2011).

Figure : proposition d'une représentation graphique des liens de causalité entre espaces verts et santé.

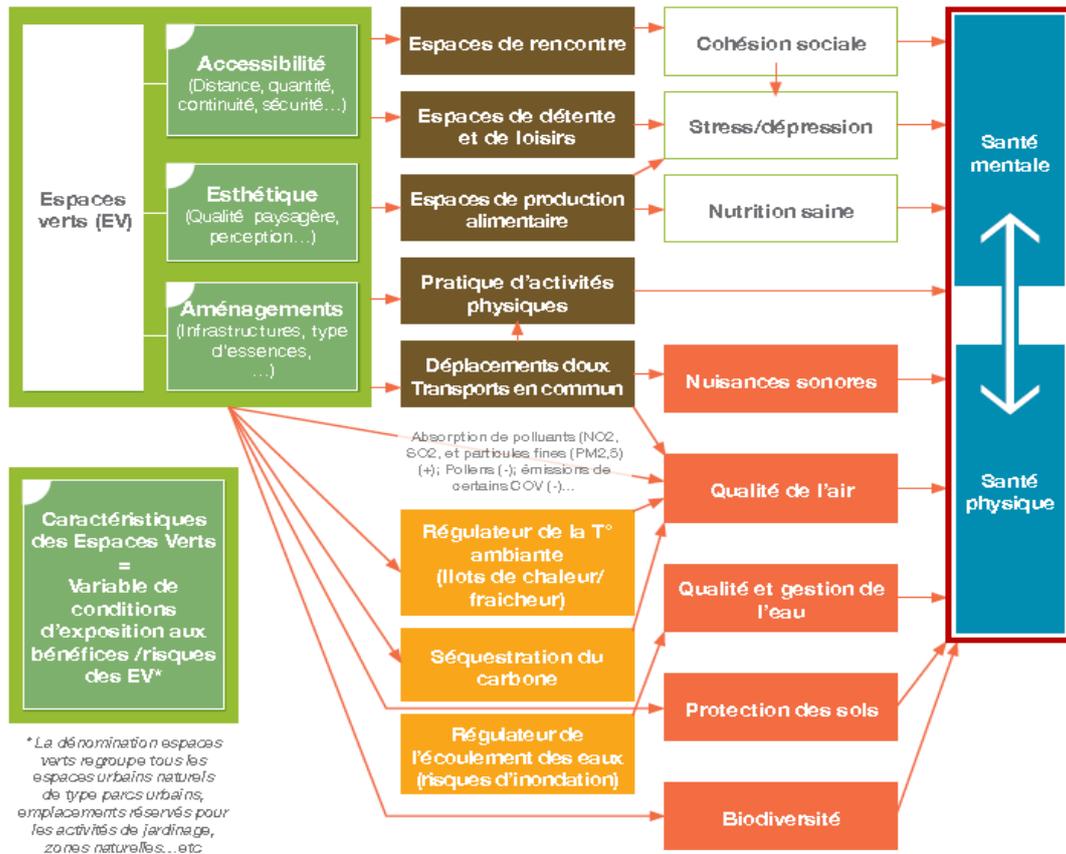


Tableau : Répartition des bienfaits du végétal en ville par catégorie (Source Plante et Cité – Les bienfaits du végétal, juillet 2013.)

Catégorie de bienfaits	Bienfaits	
Santé humaine et bien-être individuel et collectif	Santé humaine et bien-être	<ul style="list-style-type: none"> - Association entre accès à un parc et activité physique accrue - Réduction de l'obésité - Réduction du stress - Proximité et vue sur un espace vert - Amélioration de l'état de santé ressenti - Amélioration de l'état de santé psychologique - Réduction du bruit - Confort thermique - Longévité
	Lien social et identité collective	<ul style="list-style-type: none"> - Opportunités d'interactions sociales - Participation à l'attachement communautaire - Éducation et sensibilisation à l'environnement
Environnement et équilibres naturels	Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Les espaces verts urbains constituent des hotspots de biodiversité - Les aménagements végétaux à l'échelle de la ville peuvent contribuer à la construction d'une trame verte fonctionnelle
	Régulation thermique	<ul style="list-style-type: none"> - Rafraîchissement de l'atmosphère et des surfaces - Préservation des revêtements - Meilleure efficacité énergétique pour les bâtiments
	Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> - Filtration des particules atmosphériques - Absorption des polluants - Puits de carbone
	Écoulement des eaux	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise du risque d'inondation - Recharge des ressources souterraines - Qualité des eaux - Protection et stabilisation des sols
Valorisations économiques des bienfaits du végétal en ville	Valorisation du bâti	<ul style="list-style-type: none"> - Plus-value immobilière
	Produits végétaux	<ul style="list-style-type: none"> - Source de produits alimentaires - Source de matériaux pour l'aménagement via la valorisation des déchets verts - Source de combustible
	Tourisme et attractivité	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des aménagements végétaux participe à l'image de la ville - La qualité du cadre de vie envoie un signal fort susceptible de contribuer au développement social et économique

Il est aujourd'hui démontré que l'activité physique est bénéfique pour la santé et, qu'à l'inverse, une activité physique insuffisante est associée, bien au-delà de la relation que tout le monde connaît avec la prise de poids, aux maladies coronariennes. Elle multiplie par deux le risque de maladies coronariennes. De plus, un quart des maladies coronariennes pourrait être évité si les gens étaient physiquement actifs quotidiennement. Elle multiplie le risque d'hypertension artérielle par un et demi, le risque de diabète de type 2 par un et demi, d'ostéoporose par deux, mais également de certains cancers tels que celui du côlon et du sein. L'activité physique renforce le squelette, développe la musculature et la souplesse, améliore les fonctions cardiaques et aide à se relaxer. Elle contribue aussi à prévenir de nombreuses maladies comme les affections cardiovasculaires, le cancer, le diabète, l'obésité et l'ostéoporose. Par ailleurs, participer à une activité physique en groupe est un facteur d'intégration sociale. C'est l'occasion de se retrouver en famille ou entre amis, mais aussi de faire de nouvelles rencontres.

Lorsqu'elle est associée à une alimentation équilibrée, l'activité physique contribue à une meilleure qualité de vie :

- elle contribue au développement du capital osseux pendant l'enfance et l'adolescence, et à sa préservation durant l'âge adulte. En effet, elle ralentit la perte de densité des os, due au vieillissement ;
- elle renforce les capacités cardiaques et respiratoires.
- Elle donne de la résistance face à la fatigue et permet d'avoir un sommeil plus réparateur ;
- elle aide à être plus relaxé, ce qui réduit l'anxiété et la dépression ;
- elle développe la souplesse, l'équilibre et la bonne coordination des mouvements. Cela diminue notamment les risques de chutes chez les seniors ;
- elle permet de conserver une certaine autonomie physique en prenant de l'âge.

L'étude Icaps (Intervention auprès des collégiens centrée sur l'activité physique et la sédentarité), menée par le Pr Chantal Simon entre 2002 et 2006 en Alsace, a démontré scientifiquement au terme des quatre années d'expérimentation que la promotion de l'activité physique régulière permet de prévenir la sédentarité et l'obésité chez les jeunes. L'intervention a en effet été reconnue comme efficace par l'OMS en 2009. Elle repose sur le modèle dit « socio-écologique » qui prend en compte

l'individu dans son milieu de vie et demande l'implication de partenaires qui agissent sur trois niveaux selon :

- les collégiens (leurs connaissances, leurs attitudes, leurs représentations, leurs motivations concernant la pratique sportive)
- leur support social (entourage familial, enseignants, animateurs qui peuvent valoriser l'activité physique et encourager les jeunes dans ce domaine)
- leur environnement structurel et organisationnel, qui recouvre les notions de disponibilité, d'accessibilité et les conditions matérielles et institutionnelles (dégager du temps à l'école ou en dehors de l'école pour l'exercice physique au quotidien, faciliter un mode de transport actif et l'accès aux infrastructures sportives, etc.).

Ainsi, une intervention a toutes les chances d'être plus efficace si elle s'inscrit d'emblée dans une approche socio-écologique intégrant plusieurs niveaux et types d'actions : auprès des jeunes, au niveau du soutien social et de l'environnement. Dans une perspective de prise en compte des inégalités de santé, l'ancrage dans le milieu scolaire facilite l'accès à tous les jeunes. La mobilisation d'un large partenariat est aussi une des clés de réussite pour favoriser le transport actif au quotidien, l'activité physique libre et de loisirs dans les milieux de vie quotidiens.

Différentes études internationales dégagent un consensus sur les liens étroits en termes de santé entre la présence d'espaces verts et le bien-être individuel et collectif. Ils semblent vecteurs à la fois de réduction de stress et d'augmentation de l'activité physique mais ils déterminent également une amélioration du cadre de vie et de l'état de santé ressenti.

Par ailleurs, l'étude des paramètres clefs associés aux bienfaits de la présence du végétal en ville permet de dégager cinq domaines pouvant faire l'objet d'indicateurs spécifiques :

- ▶ **Quantité de surfaces végétalisées (espaces privés et publics) ;**
- ▶ **Accessibilité des espaces verts publics ;**
- ▶ **Capacités de régulation environnementale (température, eau, air) ;**
- ▶ **Équilibres écologiques ;**
- ▶ **Aménagements fonctionnels et esthétique.**

L'analyse de chacun de ces bienfaits montre que leur évaluation est toujours difficile car leurs déterminants sont multifactoriels. Il est donc souvent délicat d'identifier la contribution spécifique du végétal à la caractérisation d'un bienfait donné. Les études ne sont pas toutes menées de la même manière, et certains résultats sont plus solides que d'autres, certains faits mieux documentés.

Tableau : tangibilité des arguments scientifiques sur la contribution scientifique du végétal en ville en fonction des différentes catégories de bienfaits. (Source Plante et Cité – Les bienfaits du végétal, juillet 2013.)

CATÉGORIE	BIENFAIT	TANGIBILITÉ, ROBUSTESSE
Pour l'homme	Santé physique	Forte
	Santé psychologique	Modérée
	Lien social	Faible ¹
Pour les équilibres naturels	Biodiversité	Forte
	Régulation thermique	Modérée à forte
	Qualité de l'air	Faible à modérée
	Écoulement des eaux	Faible
Pour l'économie	Valorisation du bâti	Modérée à forte
	Tourisme et attractivité	Faible ²

LÉGENDE

- LIEN FORT
- LIEN MODÉRÉ À FORT
- LIEN MODÉRÉ
- LIEN FAIBLE À MODÉRÉ
- LIEN FAIBLE

Tangibilité et robustesse des arguments scientifiques sur la contribution du végétal aux différents bienfaits (d'après Konijnendijk, CC, et al. 2013)

Par ailleurs, une enquête de 2012 du Commissariat Général au Développement Durable a été réalisée pour mettre en lumière les principaux facteurs influençant le sentiment de bien-être dans l'environnement du logement. Si la sécurité et la qualité des relations sociales sont les variables au plus

fort pouvoir explicatif. Viennent ensuite des variables permettant d'apprécier la qualité de l'environnement proche, la présence d'espaces verts, la qualité de l'air et l'entretien des espaces publics. Les autres variables de proximité, comme la présence de commerces ou l'accessibilité en transport en commun sont significatives mais d'une plus faible magnitude. Afin que les gens bénéficient de l'ensemble de leurs bienfaits, le nombre et la taille des parcs doivent correspondre aux caractéristiques du projet.

Dans le cadre du PRU de Monplaisir, il est prévu que le quartier comptera 2 parcs. Si l'objectif d'une collectivité est de rectifier des inégalités aux espaces verts à travers ces différents quartiers, il ne faut pas perdre de vue les effets de production de valeur lors de l'aménagement d'un espace verts, phénomène connu sous le nom de gentrification verte. Ainsi, dans le classement des villes « les plus vertes », la quantité d'espaces verts fait partie des arguments récurrents des villes pour faire valoir leur attractivité dans une perspective de marketing territorial. La visée d'une politique d'espaces verts peut non seulement être de grimper dans ce classement, mais de donner les réponses adaptées aux problématiques du territoire.

L'objectif d'une politique de rénovation et de valorisation des espaces verts est de faire que les jardins soient des lieux de sociabilité à part entière, des lieux de pratiques multiples. Cela passe notamment par une nouvelle réglementation qui ouvre les pelouses au public afin que les habitants du quartier puissent venir y pique-niquer ou que les adolescents puissent s'y rassembler. La création systématique d'aires de jeux pour les enfants doit également permettre de développer les pratiques de proximité. L'action de la Mairie porte enfin sur la création de « jardins partagés ». Plus encore que les squares, ces derniers s'adressent aux populations résidentes et visent à créer des lieux de sociabilité à l'échelle du quartier.

En raison du très grand nombre d'immeubles multifamiliaux prévus à Monplaisir, les parcs s'y trouvant devraient davantage adopter une vocation de détente pour offrir aux résidents des lieux de rencontre et de repos. L'aménagement des espaces verts en pied des immeubles constitue une opportunité afin de leur donner une vocation de détente et une vocation favorisant les liens sociaux.

En ce qui concerne l'aménagement des parcs, on peut observer une faible présence d'équipements récréatifs. Les équipements présents à ce jour ne semblent pas adaptés aux besoins des différents sous-groupes de la population (jeunes enfants, adolescents, personnes âgées). Peu de parcs comprennent du mobilier urbain de base, tels que des bancs, des tables et des lampadaires.

Or il a été démontré que, outre la proximité géographique des parcs et espaces verts, d'autres dimensions (gratuité d'accès, qualité de l'offre d'équipements implantées...) influent sur la décision d'y pratiquer ou non des activités physiques (Frank et Engelke, 2001). La présence de nombreux individus qui font usage de ces espaces, la facilité d'utilisation, leur caractère sécuritaire, ainsi que leur attrait, peuvent aussi stimuler les comportements santé (Humpel et al. 2004).

Des bénéfices forts ont pu être associés à l'accès à un parc ou à la présence de végétal en ville, tout particulièrement pour les populations sensibles que sont les enfants et les personnes âgées de milieux populaires. Ainsi, la pratique d'une activité physique accrue et la réduction de l'obésité sont les deux bienfaits les plus communément associés à la présence de parc ou de square de proximité. Un espace vert est donc un lieu d'activité mais peut aussi être une motivation, surtout si la qualité du site, perçue par les usagers, est bonne. La présence de sentiers pédestres et de voies cyclables, de parcs et d'espaces verts, ainsi que leur proximité aux zones résidentielles et la qualité des espaces libres est associée positivement à la marche et aux déplacements utilitaires (Handy et al. 2005)

Le périmètre des équipements sportifs et de loisirs à l'échelle d'un territoire

Les équipements sportifs et de loisirs, publics ou privés, intérieurs ou extérieurs, sont répartis sur un territoire dans un périmètre de destinations accessibles dans un temps raisonnable pour chaque résident. Si la proximité géographique a une forte puissance de prédiction, d'autres éléments plus subjectifs comme le niveau d'utilisation, la qualité et la perception des équipements disponibles expliquent aussi comment les parcs et espaces verts influent sur la pratique de l'activité physique (Saelens et al., 2003). Ensemble, la proximité et l'accessibilité contribuent à faire de l'exercice physique une norme sociale et à réduire les barrières telles que le temps de déplacement, la congestion routière, et même la distance psychologique (McCormack et al., 2006 ; Giles-Corti et Donovan, 2002). Toutefois, le degré d'influence de l'environnement bâti sur la fréquence de la pratique de loisirs actifs et sur le poids moyen mesuré à l'aide de l'IMC et le risque d'être obèse ne serait pas identique chez les adolescents et chez les adultes ; ce degré d'influence peut varier également selon les origines ethnoculturelles (Nelson et al., 2006 ; Gordon-Larsen et al., 2004). Les données disponibles sont insuffisantes pour établir un consensus et interpréter ces différences. Bien que des rapports de cote soient statistiquement significatifs, les études ne permettent pas de déterminer en quoi l'influence de l'environnement bâti diffère.

Au regard de la littérature scientifique, la proximité d'espaces verts de qualité, effet attendu du Projet de Renouvellement Urbain de Monplaisir, devrait avoir des apports bénéfiques importants pour les habitants du quartier : amélioration de la santé mentale et du bien-être (réduction du stress, meilleure capacité de récupération suite à une fatigue psychologique, bénéfiques sur le développement psychologique et social des enfants et adolescents) ; augmentation de la longévité des aînés et encouragement les liens sociaux, tout particulièrement chez les personnes à plus faible revenus ; contribution à la réduction des inégalités de santé.

Sur la question du bruit et des nuisances sonores pour les immeubles projetés à proximité de la voie ferrée :

Les principales sources environnementales de bruit sont associées au voisinage et au transport routier. En ce qui concerne le trafic ferroviaire, les valeurs limites sont indiquées dans le tableau suivant :

Indicateurs	Route et/ou LGV	Voie ferrée conventionnelle	Cumul route et/ou LGV et voie ferrée conventionnelle
LAeq (6h-22h)	70	73	73
LAeq(22h-6h)	65	68	68
Lden	68	73	73
Lnight	62	65	65

Un point noir « bruit » est représenté par un ensemble de bâtiments sensibles distants de moins de 200 mètres les uns des autres situés dans une zone dont les niveaux sonores en façade dépassent ou risquent de dépasser à terme l'une des valeurs critiques.²¹ En fonction de la localisation des futures habitations prévues à proximité de la voie ferrée et d'un potentiel dépassement des valeurs limites, la protection à la source est privilégiée :

- écrans antibruit,
- merlons (talus) ou tranchées (installation d'une dalle de béton perforée ou non au-dessus de la voie).

²¹ Une directive européenne (2002/49/CE) impose aux gestionnaires de grandes infrastructures de transports terrestres (pour le ferroviaire, sont concernées les voies ferrées comptant plus de 30 000 passages de trains par an, soit 82 trains par jour) de réaliser des cartographies du bruit et de mettre en œuvre des plans d'action avec pour but de réduire ou maîtriser l'exposition au bruit des populations.

Enfin, l'isolation de façade des bâtiments reste le dernier recours (lorsque le traitement à la source s'avère économiquement ou techniquement irréalisable). En complément de ces financements, essentiellement consacrés à la réalisation de protections à la source, les préfets de département peuvent accorder, dans le cadre du décret du 3 mai 2002, des aides à l'isolation acoustique de façade.

Selon son intensité, sa durée et sa fréquence, les effets du bruit peuvent se traduire en différents degrés de gêne. Des bruits forts et répétés peuvent affecter la santé et la qualité de vie de différentes façons. Outre leurs conséquences négatives sur le système auditif, les bruits de forte intensité peuvent entraîner la perturbation de plusieurs activités de la vie quotidienne, dont la communication, le travail et les loisirs. Lorsqu'il survient pendant les heures de sommeil, le bruit peut devenir un agent stressant, engendrer des troubles du sommeil (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, 2013) et avoir des conséquences physiologiques et psychologiques importantes, dont une augmentation du rythme cardiaque, de la pression artérielle et des maladies cardiovasculaires.

Exposé des 10 recommandations pour cet axe « 2 » :

- 4 recommandations ont été classées comme prioritaires.

N°	Intitulé
Recommandation 1	Dans l'ensemble des espaces verts (et notamment Gallieni): intégrer de vraies aires de jeux sécurisées, avec bancs / WC (jardin Gallieni: cf. enquête ménages).
Recommandation 2	Affirmer des vocations prioritaires complémentaires (mais non exclusives) pour les différents espaces verts, reliés entre eux: (ex: Gallieni: jeux ; Rousselière: activité sportive / circuit sportif; Kalouguine: pique-nique...)
Recommandation 3	Développer, démultiplier les "jardins potagers" à l'échelle des immeubles (espaces verts de proximité, accompagnement associatif en appui aux demandes portées par les habitants)
Recommandation 4	Evaluer le niveau des nuisances sonores générées par la voie ferrée à proximité des nouvelles habitations prévues à proximité du parc Hébert de la Rousselière et prendre les mesures nécessaires (anti-bruit)

- 6 autres recommandations complémentaires :

N°	Intitulé
Recommandation 5	S'assurer que l'arbitrage "moins de jardin De La Rousselière" => "mieux de jardin de la Rousselière" est atteint: conditions d'accès et de fréquentation réelles par tous les publics, pas uniquement futurs habitants des nouveaux immeubles.
Recommandation 6	Vérifier et communiquer sur la compensation des espaces verts (m² Rousselière en moins => regagnés ailleurs dans le quartier?)
Recommandation 7	Sécurité des espaces verts, circulations (condition de leur utilisation future)
Recommandation 8	Donner une vocation ludique et sportive à certains espaces en pied d'immeubles de façon à rassurer les parents quant au sentiment d'insécurité dans les déplacements sur le quartier et de ne pas obliger les enfants à traverser rues et parking fréquentés par les automobiles.
Recommandation 9	Accompagner l'appropriation des espaces verts en y organisant des manifestations publiques.
Recommandation 10	Concevoir des panneaux informatifs avec cartographie accessible à tous permettant aux habitants et aux visiteurs de se rendre dans les différents "points d'intérêt verts" du quartier.

9.3. AXE 3 : POUR UNE AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT, L'ACCES DES EQUIPEMENTS PUBLICS.

Pourquoi cet axe de recommandations ?

Au sein du périmètre défini par le comité de pilotage, il existe plusieurs équipements ou espaces publics qui sont concernés :

- Deux groupes scolaires maternels et élémentaires : Voltaire et Paul Valery
- Le Relais Mairie (ouvert en 2014)
- Une bibliothèque
- Un bureau de police municipale
- La Maison pour Tous
- Un stade
- Un gymnase
- Une piscine
- La place de l'Europe

Le quartier semble permettre une bonne fréquentation des espaces dédiés aux jeunes et aux enfants des deux groupes scolaires. En ce qui concerne la présence d'aire de jeux, elle paraît limitée à ce jour et ne semble réservée qu'aux « tout petits ».

L'étude menée sur le quartier révèle que les habitants reconnaissent et apprécient la nature et le nombre d'équipements présent sur le quartier. Cependant, de grandes améliorations semblent être attendues concernant l'entretien et la qualité des espaces aux abords de ces équipements, la signalétique des lieux, ainsi que le sentiment d'insécurité à certaines heures ou sur certains espaces.

L'analyse des données probantes appelle les enseignements suivants :

- ⇒ Améliorer l'accessibilité et la desserte des équipements publics fait partie des conditions nécessaires de l'attractivité des équipements concernés.
- ⇒ Un bon accès à l'emploi, à l'éducation, aux soins de santé, un réseau social, un bon revenu, l'accès à des services publics sont des facteurs influençant la santé, ils constituent des déterminants de la santé
- ⇒ L'accessibilité serait déterminée par la distribution spatiale de destinations potentielles, la facilité de rejoindre ces destinations, de même que l'importance, la qualité et le type d'activité.
- ⇒ Assurer la tranquillité publique, dans et aux abords des équipements publics, ressort comme une des dimensions essentielles à intégrer dans le projet. En effet, les problématiques de manque de sécurité avérés ou perçus sont mises en avant comme constituant une raison majeure pour laquelle l'équipement n'est pas ou plus fréquenté.

Dans quelle mesure la mixité sociale des usagers dans la fréquentation d'espaces publics et des abords d'établissements publics contribue-t-elle à la réduction des inégalités sociales en faveur des personnes les plus défavorisées ?

Une question tient une place centrale dans les attendus des PRU en général et celui de Monplaisir en particulier, à savoir la diversification sociales des habitants et usagers du quartier ; dans le cadre de l'EIS, cette question peut être abordée à travers l'enjeu de la mixité sociale des usagers des espaces publics et abords des équipements publics ; et plus précisément dans quelle mesure y favoriser la mixité sociale contribuerait à la réduction des inégalités sociales en faveur des personnes les plus défavorisées ?

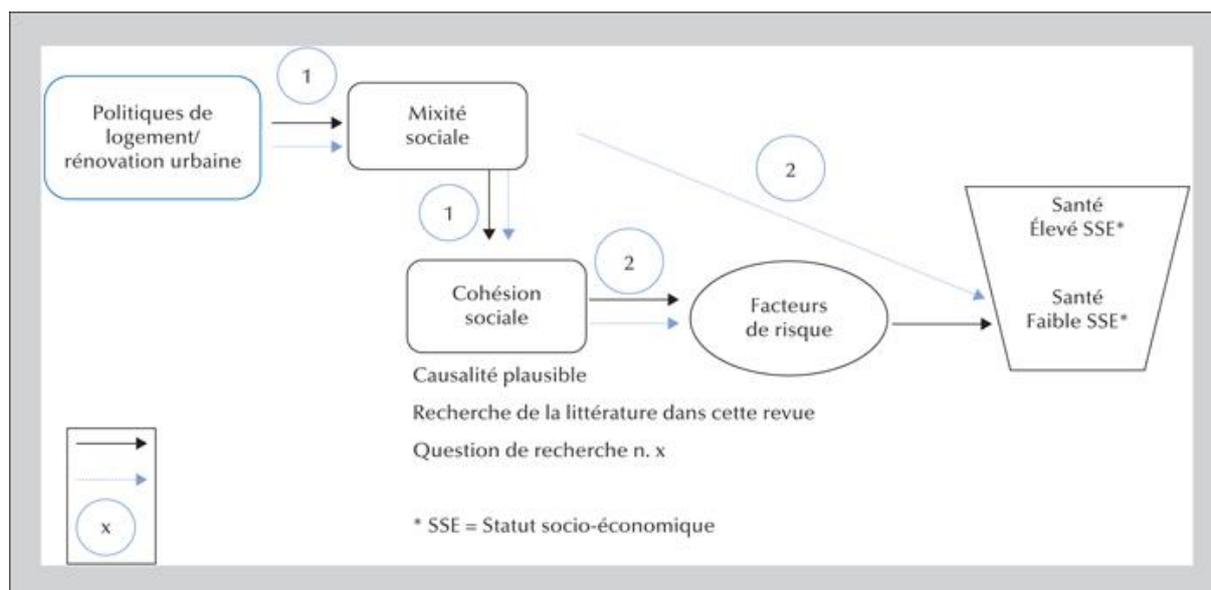
La littérature sur ce lien entre « mixité sociale » et « réduction des inégalités sociales » est abondante, ne serait-ce compte tenu de la visibilité de cette question dans les débats publics actuels, mais une analyse pointe deux conclusions :

- La littérature française la plus abondante sur cette articulation concerne le domaine de la scolarité et, dans une moindre mesure, le domaine de l'habitat.
- C'est un sujet qui suscite énormément d'articles exprimant des prises de position politiques ou idéologiques sur la question de la mixité sociale, faisant souvent peu référence à des travaux de nature scientifique.

Politiques de mixité sociale, ségrégation résidentielle et inégalités sociales de santé

Une revue de littérature scientifique récente²², sur les champs « Logement et mixité sociale », vise à analyser les politiques de mixité sociale en Europe dans le domaine des politiques du logement et urbaines, en présentant les différents instruments utilisés et les théories sociologiques censées produire des effets sociaux et de santé bénéfiques, selon le tableau d'analyse suivant.

²² Literature Review, « Housing and social mix », SITI, Melis, Marra, Gelormino, 2013.



Parmi les conclusions, les auteurs soulignent que les politiques de mixité sociale se basent sur un corpus de convictions à propos des bénéfices engendrés par les communautés mixtes, mais reposant sur peu de preuves à l'appui. Ces politiques de mixité sociale par le logement pourraient aussi avoir des effets négatifs sur la cohésion sociale, et de ce fait sur la santé des populations les plus fragiles.²³

Autre enseignement : le résultat plus ou moins positif atteint dépend notamment du degré d'hétérogénéité entre les différentes populations concernées ; les bénéfices sont ainsi plus visibles dans les quartiers où la mixité est favorisée entre groupes qui sont proches en termes de revenus ou situations professionnelles, et donc quand les groupes les plus aisés sont dans une situation pas trop éloignée des groupes les plus défavorisés.

Parmi les recommandations formulées, sont évoquées des mesures à combiner avec une politique du logement visant à la mixité sociale résidentielle, afin de renforcer les interactions entre les différents groupes sociaux : la promotion d'activités sociales qui aident à développer le dialogue interculturel, des événements et des activités partagées et fédératrices (festival, événements de sports et loisirs, jumelages...) ; la création d'activités partagées (jardins de communauté...) ; et le développement d'offre de services multifonctionnels pour permettre à des personnes de différents âges, profils et origines de se rencontrer.

Il est aussi indiqué parmi les recommandations que la conception urbaine de l'offre d'espaces publics doit favoriser les points de contact entre les différents profils sociaux de résidents, de manière à stimuler la visibilité et les échanges entre différents groupes et individus.

Effets de la mixité sociale dans la fréquentation des établissements scolaires.

Le Conseil National de l'Évaluation Scolaire a conclu que la mixité sociale au sein des établissements scolaires, et surtout à l'échelle des classes, a des effets positifs ou neutres pour l'immense majorité des élèves, en particulier les plus défavorisés. Cet avis s'appuie notamment sur une étude de comparaison internationale²⁴ sur les effets de la mixité sociale, lequel pointe notamment : « *Dans l'état actuel de la*

²³ « we can say that housing policies aimed at increasing the social mix can improve the so called bridging social capital of residents, improving the social wellbeing of neighbourhoods, reducing social conflicts and violence; but it can undermine the social cohesion, or bonding social capital or in-group relationships and this could damage mainly the weakest social subgroups. Social cohesion has clearly a positive effect on health, mainly perceived and mental health but also cardiovascular health » : p. 51, op. ct.

²⁴ Rapport CSE/CNESCO, conférence de comparaisons internationales : mixité sociale à l'école, juin 2015.

recherche, on peut donc prudemment conclure à l'existence d'un effet de la composition des classes sur la performance scolaire » ; « Il rappelle en outre que les élèves les plus défavorisés sont ceux qui sont les plus affectés par le contexte scolaire et qui souffrent davantage de la ségrégation scolaire ».

En synthèse :

Considérée à l'échelle de la fréquentation d'un espace public, la mixité sociale peut engendrer des effets positifs pour les différents profils d'usagers le fréquentant. Sont impactés des déterminants de santé importants comme l'estime de soi ou la cohésion sociale pour les personnes les plus défavorisées. Cette mixité sociale aura d'autant plus de chances de produire des effets positifs pour les plus défavorisés que le degré d'hétérogénéité entre les usagers sera maîtrisé, de manière à favoriser de véritables interactions et une reconnaissance mutuelle par la promotion d'activités sociales communes.

Quelles conditions de réussite pour la création / la transformation d'un équipement public dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine ?

La question de la fréquentation des équipements publics existants ou en projet constitue un des leviers de la mixité fonctionnelle du quartier, qui fait partie des déterminants de santé. La question des conditions à rassembler pour atteindre cet objectif sera ici posée au regard des enjeux spécifiques qui sont impliqués dans le bon fonctionnement de l'ensemble des équipements publics dans les quartiers prioritaires, et plus spécifiquement ceux relevant d'un projet de renouvellement urbain.

Cette question est plus spécifiquement abordée sous le prisme d'une ambition de mixité et diversification fonctionnelle au sein de ces quartiers, diversification à laquelle les équipements publics peuvent contribuer, ainsi que des commerces, activités économiques...

Sur ce thème, des éléments d'évaluation intéressants sont notamment rassemblés dans une étude conduite par le Comité d'Evaluation et de Suivi (CES) de l'ANRU, à travers l'étude approfondie de plusieurs projets de rénovation urbaine et de leur ambitions et réalisations en matière de diversification fonctionnelle²⁵. Cette étude fait ressortir plusieurs enseignements à intégrer :

- Améliorer **l'accessibilité et la desserte des équipements** publics fait partie des conditions nécessaires de l'attractivité des équipements concernés.
- Quand attirer des usagers extérieurs au quartier fait partie des ambitions de diversification fonctionnelle, plusieurs paramètres rentrent en ligne de compte : **la qualité de l'équipement public, mais aussi son accessibilité et son image**, avec le risque de se heurter aux représentations négatives des habitants à l'extérieur du quartier.
- Assurer **la tranquillité publique, dans et aux abords des équipements** publics, ressort comme une des dimensions essentielles à intégrer dans le projet. En effet, les problématiques de manque de sécurité avérés ou perçus sont mises en avant comme constituant une raison majeure pour laquelle l'équipement n'est pas ou plus fréquenté.
- En termes de localisation des équipements publics, l'étude met en avant l'idée d'une création et/ou **concentration des équipements dans une polarité centrale et/ou plusieurs polarités secondaires au sein du quartier**, par rapport à une logique consistant à isoler / diluer les équipements.
- Autre élément de bilan mis en évidence : si l'intention d'adapter les équipements publics aux besoins des habitants apparaît quasi-systématiquement dans les ambitions affichées des

²⁵ La mixité fonctionnelle dans les quartiers en rénovation urbaine (tomes 1 et 2), CES ANRU, 2011.

projets, en revanche la concrétisation de cette adaptation de la programmation aux profils d'habitants visés ou concernés (et notamment dans des quartiers comptant des spécificités sociodémographiques, comme le vieillissement de la population, ou la part plus forte d'habitants d'origine étrangère...) se traduit rarement dans les projets réalisés : « *Si les projets d'équipements sont souvent ambitieux sur un plan architectural et urbain, ils restent banals sur le plan de l'innovation et de l'ambition programmatique* ».

- Anticiper dès la conception de l'équipement les **modalités de fonctionnement et de pérennisation des investissements**: association des gestionnaires et usagers, prise en compte des questions d'horaires d'ouverture, entretien des locaux et des abords...
- Concernant les usages des équipements publics créés ou rénovés, l'étude fait le constat que la vocation monofonctionnelle (un équipement dédié à un usage dans un local) est souvent remise en cause au profit d'une utilisation plurifonctionnelle, avec l'idée de mélanger les publics et les usages.

En synthèse :

Plusieurs facteurs cumulatifs contribuent à la mixité fonctionnelle, et à la réussite des équipements publics, en secteur de renouvellement urbain : accessibilité et desserte, tranquillité publique, concentration dans des polarités clairement identifiées, image du quartier, programmation plurifonctionnelle permettant d'attirer des publics diversifiés, anticipation des enjeux de fonctionnement, d'accueil des publics...

Exposé des 7 recommandations pour cet axe « 3 » :

- 3 recommandations ont été classées comme prioritaires.

N°	Intitulé
Recommandation 1	Améliorer les aménagements existants et accès piétonnier autour des deux groupes scolaires (en lien avec la requalification des groupes scolaires: accès facilité pour les poussettes; limitation de vitesse pour les automobiles et facilités de stationnement à imaginer avec l'idée d'un pédibus), et au-delà des ERP.
Recommandation 2	Améliorer la signalétique des équipements publics sur le quartier afin de valoriser la présence nombreuse des services proposées à l'échelle du quartier.
Recommandation 3	Concevoir avec les services de proximité une politique de gestion des déchets aux abords de la place de l'Europe.

- 4 autres recommandations complémentaires :

N°	Intitulé
Recommandation 4	Améliorer la signalétique des espaces verts en lui donnant des vocations pertinentes en lien avec les parcours des enfants vers les écoles du quartier.
Recommandation 5	Mettre en place des mesures dissuasives afin de limiter les dépôts d'ordures sauvages par les personnes de passage au sein du quartier.
Recommandation 6	Développer les conditions d'accès à la piscine (accessibilité facilitée, conditions tarifaires).
Recommandation 7	Permettre une ouverture physique du plateau sportif et du gymnase aux habitants du quartier.

9.4. AXE 4 : POUR UN USAGE APAISE/PACIFIE DES ESPACES PUBLICS

Pourquoi cet axe de recommandations ?

Le quartier Monplaisir, tout comme de nombreux quartiers identifiés « *politique de la ville* » souffre d'une image marquée par le sentiment d'insécurité conjugué à un contrôle social (sur la place de l'Europe) peu propice pour développer son attractivité. En matière d'urbanisme, le traitement des enjeux de sécurité peut s'envisager de différentes façons. Le déploiement de dispositifs technologiques (vidéosurveillance, contrôle d'accès, etc.) dans l'aménagement contribue au développement d'une vision technique voire normative de la prévention de la délinquance par l'aménagement. Par ailleurs, l'aménagement des espaces est désormais envisagé comme condition d'occurrence au développement d'actes de malveillance. À ce titre, tout un répertoire d'actions et de méthodes se développe, d'une part, pour répondre à des enjeux de protection des sites et des bâtiments, et d'autre part, afin de générer et de renforcer une appropriation positive des espaces, une vie sociale intense, et une « surveillance naturelle » des habitants sur leur quartier. Dans cette optique, l'implication des habitants/usagers semble essentielle pour aborder cette question. C'est de leur appropriation des territoires et de leur capacité à mobiliser les institutions que va dépendre leur contribution à la « surveillance naturelle » des espaces.

L'analyse des données probantes appelle les enseignements suivants :

- ⇒ Globalement, il existe une relation entre qualité de l'espace public et niveau de sécurité qui y règne.
- ⇒ Le sentiment d'insécurité ne se réduit pas à la fréquence de la victimisation (c'est-à-dire l'expérience personnelle de la violence) ou à la pression écologique des désordres (leur fréquence dans un lieu donné)
- ⇒ Les transports publics représentent des espaces publics privilégiés d'expression des tensions sociales de par le rapport particulier qu'ils entretiennent avec les territoires. Ils sont aussi le symbole de la ville de passage, de diversité et d'anonymat
- ⇒ Les opérations réussies de requalification d'espaces dégradées comportent, d'une manière ou d'une autre, des modalités d'association des usagers et des parties prenantes locales.

Quelle approche face au contrôle social des espaces publics induisant du non recours à des espaces publics, notamment par les femmes ?

Cet enjeu concerne principalement les accès et la circulation sur la Place de l'Europe, avec des effets de dissuasion ou de contournement de cet espace en particulier par les femmes.

La notion de « **contrôle social** » désigne l'ensemble des pratiques sociales, formelles ou informelles, qui tendent à produire et à maintenir la conformité des individus aux normes de leur groupe social. Dans le contexte des quartiers « Politique de la Ville », le contrôle social est souvent évoqué pour désigner les processus par lesquels certaines catégories de population (en particulier les jeunes hommes) s'approprient des espaces publics au détriment d'autres catégories de population (en particulier les femmes mais aussi les enfants), participant ainsi à un sentiment d'insécurité et aboutissant ainsi à des décisions de ne pas fréquenter ces espaces... et donc les équipements et services qui y sont localisés.

Les analyses sur les processus de dépassement de ces situations²⁶ mettent en avant plusieurs réflexions. Globalement, il existe indéniablement une relation entre qualité de l'espace public (d'où l'enjeu de requalification de ces espaces portés par le renouvellement urbain) et niveau de sécurité qui y règne. Par ailleurs, l'occupation sereine et pacifiée d'un espace public passe aussi par la prise en compte des différents usages et usagers, a priori multiples et variées, qu'il est destiné à accueillir. Enfin, les opérations réussies de requalification d'espaces dégradées comportent, d'une manière ou d'une autre, des modalités d'association des usagers et des parties prenantes locales.

Intégrer le risque de contrôle social pouvant conduire certaines populations visées, notamment les femmes, à ne pas fréquenter un espace public, implique d'accorder dès la conception une réflexion sur la qualité des espaces publics de proximité, ainsi que sur la prise en compte des différents usages et usagers qu'ils accueilleront.

Cette prise en compte en amont sera favorisée par une association des différents usagers et la mobilisation des réseaux existants à la conception de nouveaux équipements à proximité de la station du tram (éclairage, rangements pour vélos...) mais aussi dans la réflexion pour l'amélioration des abords des groupes scolaires (lieux d'échanges pour les parents...)

Exposé des 5 recommandations pour cet axe « 4 » :

- 2 recommandations ont été classées comme prioritaires.

N°	Intitulé
Recommandation 1	Place de l'Europe: favoriser la mixité hommes / femmes (choix dans la programmation des locaux, offres d'activités: équipements, commerces, à destination des femmes); démarche d'appropriation des espaces publics par les femmes...
Recommandation 2	Intégration du tram: aménagement pour éviter conflits d'usage avec autres mobilités, question de la sécurisation en soirée (éclairage...).

- 3 autres recommandations complémentaires :

N°	Intitulé
Recommandation 3	Accompagner l'arrivée du Tram de campagnes de sensibilisation imagées aux nouveaux comportements sécuritaires ou protecteurs
Recommandation 4	Faire des abords de l'entrée des écoles un lieu d'attente pacifié (sécurité, circulation), lieu d'échanges entre les habitants, lieu relié aux aires de jeux développées...
Recommandation 5	Créer des locaux sécurisés pour entreposer vélos et trottinettes à proximité des écoles

²⁶ Notamment « Anne Wyvekens. Espace public et civilité : réinventer un contrôle social ? Perspectives pour la France. Lien social et Politiques, Anjou, Quebec : Ed. Saint-Martin ; Rennes : Presses de l'EHESS, 2007, pp.35-45 ».

9.5. AXE 5 : POUR UN PROJET PARTICIPATIF ET FAVORISANT LA COHESION SOCIALE

Pourquoi cet axe de recommandations ?

Sur sa durée et à travers les différents moments de rencontre avec les habitants du quartier, l'étude EIS menée à Monplaisir a mis en évidence une méconnaissance des enjeux liés au Projet de Renouvellement Urbain par les habitants, et le sentiment de ne pas se sentir assez concerté sur les futurs choix d'aménagements prévus sur le quartier. Les initiatives en cours et à venir permettant une plus grande appropriation des espaces par les habitants seront déterminantes dans le regard porté sur l'amélioration du cadre de vie (logements, cheminements, espaces et équipements publics).

Corrélés à un sentiment de valorisation, les efforts mobilisés par l'action publique peuvent en effet générer une amélioration importante du sentiment de sécurité. Les approches méthodologiques s'appuyant ou soutenant les démarches portées par les habitants eux-mêmes sont donc à privilégier. Cela signifie que les choix de conceptions ou la nature des actions menées sur un territoire ne doivent pas entraîner une systématisation du dispositif sur l'ensemble du quartier mais doivent tenir compte de la diversité des projets et des facteurs de mobilisation les habitants sur différents secteurs de Monplaisir.

L'analyse des données probantes appelle les enseignements suivants :

- ⇒ L'aménagement de quartiers conviviaux contribue à créer un sentiment de sécurité parmi les résidents et à augmenter leur fréquentation. Par exemple, l'ajout de végétation, d'éclairage et de mobilier urbain favorise les déplacements piétonniers, augmente les relations de voisinage et la confiance envers celui-ci encourageant ainsi une dynamique de voisinage favorable à la cohésion sociale (Baum et Palmer, 2002).
- ⇒ Le capital social ou « processus de cohésion sociale » représente des concepts opérant au niveau collectif. Il est symbolisé par le nombre de contacts sociaux, le type de support social, l'opinion sur l'environnement local (sécurité, attractivité, etc.), l'engagement dans des groupes locaux et la confiance.
- ⇒ L'information partagée au sein d'un groupe dont la cohésion sociale est bonne permet d'intégrer des habitudes de vie saines (activité physique, soins prénataux, alimentation saine, etc.); ils contribuent à une efficacité collective dans la résolution de problèmes (accès aux soins, etc.).
- ⇒ Le manque de lisibilité, de sécurité ou de facilité des itinéraires pourraient augmenter la sédentarité et le repli des citoyens sur un environnement de vie restreint.
- ⇒ Des études ont mis en évidence que l'isolement social est un déterminant de mauvais état de santé et qu'une fois une pathologie déclarée, les individus socialement isolés ont un risque de décès de 2 à 5 fois plus élevé que ceux ayant un réseau social fort.

Sur ce dernier axe, NovaScopia souhaite souligner les deux secteurs sur lesquels les transformations les plus fortes sont attendues par les habitants : les 2 groupes scolaires Paul Valéry et Voltaire (lieux d'apprentissage et de socialisation) et la place de l'Europe (vitrine du quartier). Au-delà des effets attendus sur la cohésion sociale, la rénovation et la valorisation de ces espaces contribuent à améliorer l'image du quartier et à renforcer son attractivité.

Concernant l'offre alimentaire présente actuellement sur le quartier et plus particulièrement sur la place de l'Europe, nous observons qu'elle est relativement réduite et peu diversifiée. La disponibilité et

l'accessibilité à ces commerces sont déterminées par plusieurs facteurs : localisation, type d'offres, prix des produits... L'implantation d'une nouvelle offre pourrait être favorisée en partenariat avec les acteurs associatifs du quartier afin de prendre en compte les potentialités pour favoriser les échanges et la création de lien social.

Exposé des 8 recommandations pour cet axe « 5 » :

- 3 recommandations ont été classées comme prioritaires.

N°	Intitulé
Recommandation 1	Engager une véritable démarche participative pour permettre aux citoyens, habitants du quartier de participer aux différentes instance de débats et de concertation relatif au projet urbain.
Recommandation 2	Prioriser le planning des travaux sur les aménagements prévus sur les périmètres des groupes scolaires et de la place de l'Europe (image du quartier à valoriser - défaut d'attractivité).
Recommandation 3	Place de l'Europe - Organiser une offre commerciale équitable (accessibilité économique des habitants du quartier) permettant aux plus démunis de disposer d'une offre alimentaire de proximité et de qualité à moindre coût.

- 5 autres recommandations complémentaires :

N°	Intitulé
Recommandation 4	Penser la création d'aires de jeux ou de loisirs adaptées aux différentes tranches d'âge, en y associant les enfants, les parents et les jeunes (projets de réhabilitation ou de conception de nouvelles aires de jeux).
Recommandation 5	Penser de façon concomitantes la qualité de l'offre de la place de l'Europe et l'équité d'accès.
Recommandation 6	Penser l'attractivité du quartier à travers une offre spécifique dont pourront également bénéficier les habitants du quartier (lieu d'exposition, lieu culturel...).
Recommandation 7	Faire des acteurs associatifs du quartier des relais (mobilisation par les pairs).
Recommandation 8	Ne pas favoriser l'implantation d'enseignes de fast food dans le choix des nouveaux commerces.

10. Les recommandations ciblant plus particulièrement des publics

POUR LES FEMMES (PAR EXEMPLE):

- Place de l'Europe: favoriser la mixité hommes / femmes (choix dans la programmation des locaux, offres d'activités: équipements, commerces, à destination des femmes); démarche d'appropriation des espaces publics par les femmes...
- S'assurer et valoriser circuits "marche- poussette" d'au moins 1/2 h au sein du quartier (circuits des jardins, 2 passerelles) => cf. projet comité des promenades.
- Dans l'ensemble des espaces verts (et notamment Gallieni) : intégrer de vraies aires de jeux sécurisés, avec bancs / WC (jardin Gallieni: cf. enquête ménages).

POUR LES JEUNES (PAR EXEMPLE) :

- Conjuguer l'aménagement de passages piétonniers et cyclables entre le stade/la bibliothèque et les deux groupes scolaires à travers un plan de mobilité active.
- Donner une vocation ludique et sportive à certains espaces en pied d'immeubles de façon à rassurer les parents quant au sentiment d'insécurité dans les déplacements sur le quartier et de ne pas obliger les enfants à traverser rues et parking fréquentées par les automobiles.
- Penser la création d'aires de jeux ou de loisirs adaptées aux différentes tranches d'âge, en y associant les enfants, les parents et les jeunes (projets de réhabilitation ou de conception de nouvelles aires de jeux).

POUR LES SENIORS (PAR EXEMPLE):

- Aménager un circuit "marche/vélo/course à pieds" d'au moins 1/2 h vers bords de Sarthe; aménager un circuit "mobilités douces" vers le centre-ville.
- Intégrer les questions d'accessibilité et de mobilité pour les différents âges et handicaps (notamment, pour la nouvelle passerelle et les aménagements possibles de la passerelle actuelle).

11. Le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EIS

DISPOSER D'UN TABLEAU DE BORD : DES INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE ET DES EFFETS DES RECOMMANDATIONS

Disposer d'un tableau de bord « EIS Monplaisir », c'est s'assurer qu'un support simple à renseigner et à diffuser permettra de mesurer dans le temps aussi bien l'effectivité de la mise en œuvre des actions recommandées, que de vérifier si les effets directs attendus sont bien au rendez-vous.

Nous proposons ci-dessous une série d'indicateurs de suivi correspondant aux recommandations prioritaires des différents axes ; pour être pertinents, ces indicateurs doivent résulter de la combinaison de différentes logiques de collecte d'informations :

- *Des données de mise en œuvre d'actions*, à renseigner par les différents chefs de projet de ces actions.
- *Des données d'observation objectives* (de la fréquentation d'espaces publics, d'espaces verts...). Ces observations pourraient faire l'objet de campagnes d'observations simples mais régulières (une fois par an).
- *Des données plus qualitatives*, associant des groupes d'habitants, pour intégrer leur point de vue « sur le terrain » sur des aspects-clefs (par exemple : sentiment d'insécurité, présence de déchets dans l'espace public...).

Ces différentes sources de collecte d'informations seront à combiner avec le dispositif global d'évaluation du PRU mis en œuvre par la collectivité.

Nous proposons dans les tableaux suivants différents indicateurs de suivi possibles, pour les recommandations retenues comme prioritaires sur les différents axes.

Axe 1 : pour un développement des mobilités actives sur le quartier

N°	Intitulé	Indicateurs de suivi proposés
Recommandation 1	Elaborer des chemins piétonniers et cyclables permettant de relier les écoles aux parcs et espaces verts, avec un accès facilité pour tous (et notamment améliorer la sécurité et le confort des parents se déplaçant avec de jeunes enfants ou encore la circulation de personnes à mobilité réduite).	* Suivi des transferts modaux pour les déplacements domicile / école (progression de la part "pied" / "vélo" par rapport à la voiture...) * Analyse de la fréquentation des espaces verts du quartier par les enfants / parents à la sortie des écoles.
Recommandation 2	Intégrer du mobilier urbain, tels les bancs, les tables et les poubelles, et la végétation le long des chemins piétonniers et cyclables les plus fréquentés pour favoriser les contacts sociaux formels et informels entre citoyens, augmenter ainsi le sentiment de sécurité et de propreté.	* Mesure de l'impact de l'apport de ces mobiliers urbains sur la fréquentation des chemins et pistes cyclables concernées * Suivi des dégradations sur ce mobilier urbain.
Recommandation 3	Prévoir l'aménagement de supports et d'espaces de rangement pour vélos protégés près de la Place de l'Europe (commerces/équipements publics), dans les stationnements des immeubles.	* Evolution du nombre de places de rangements "vélo" proposées
Recommandation 4	Aménager un circuit "marche/vélo/course à pieds" d'au moins 1/2 h vers bords de Sarthe; aménager un circuit "mobilités douces" vers le centre-ville	* Suivi de la fréquentation de ces circuits (nombre de personnes, habitants / extérieur au quartier, type d'activités)

Axe 2 : Pour une diversité d'espaces verts favorisant le lien social et l'activité physique

N°	Intitulé	Indicateurs de suivi proposés
Recommandation 1	Dans l'ensemble des espaces verts (et notamment Gallieni): intégrer de vraies aires de jeux sécurisées, avec bancs / WC (jardin Gallieni: cf. enquête ménages).	* Mesure de l'impact de l'apport de ces aires de jeux / mobilier urbain dans la fréquentation des espaces verts par les enfants
Recommandation 2	Affirmer des vocations prioritaires complémentaires (mais non exclusives) pour les différents espaces verts, reliés entre eux: (ex: Gallieni: jeux ; Rousselière: activité sportive / circuit sportif; Kalouguine: pique-nique...)	* Mesure de la fréquentation des différents espaces verts selon le type d'activités et le lieu de résidence des usagers (proximité immédiate / reste du quartier / hors quartier).
Recommandation 3	Développer, démultiplier les "jardins potagers" à l'échelle des immeubles (espaces verts de proximité, accompagnement associatif en appui aux demandes portées par les habitants)	* Evolution du nombre de projets "jardins potagers" portés par les acteurs locaux / nombre de participants. * Nombre d'animations / actions pédagogiques "qualité alimentaire" en lien avec les potagers.
Recommandation 4	Evaluer le niveau des nuisances sonores générées par la voie ferrée à proximité des nouvelles habitations prévues à proximité du parc Hébert de la Rousselière et prendre les mesures nécessaires (anti-bruit)	* Nombre d'habitants exposés à un bruit supérieur au seuil réglementaire.

Axe 3: Pour une amélioration de l'environnement, l'accès des équipements publics.

N°	Intitulé	Indicateurs de suivi proposés
Recommandation 1	Améliorer les aménagements existants et accès piétonnier autour des deux groupes scolaires (en lien avec la requalification des groupes scolaires: accès facilité pour les poussettes; limitation de vitesse pour les automobiles et facilités de stationnement à imaginer avec l'idée d'un pédibus), et au-delà des ERP.	* Suivi des accidents corporels impliquant une voiture dans les périmètres immédiats des écoles. * Proportion de chemins piétonniers dans un périmètre de 200 m autour des écoles accessibles aux personnes handicapées.
Recommandation 2	Améliorer la signalétique des équipements publics sur le quartier afin de valoriser la présence nombreuse des services proposées à l'échelle du quartier.	* Taux de couverture des espaces publics du quartier par une signalétique conçue pour les piétons (indication des temps d'accès des équipements) * Enquête qualitative régulière sur la compréhension de la signalétique par un groupe d'habitants
Recommandation 3	Concevoir avec les services de proximité une politique de gestion des déchets aux abords de la place de l'Europe.	* Analyse des résultats d'une enquête qualitative régulière avec un groupe d'habitants sur le niveau de propreté observé et ressenti sur ce périmètre

Axe 4: Pour un usage apaisé/pacifié des espaces publics

N°	Intitulé	Indicateurs de suivi proposés
Recommandation 1	Place de l'Europe: favoriser la mixité hommes / femmes (choix dans la programmation des locaux, offres d'activités: équipements, commerces, à destination des femmes); démarche d'appropriation des espaces publics par les femmes...	* Suivi dans le temps de la fréquentation de la Place (hommes / femmes), à différents horaires (jour/soirée, semaine/week-end). * Enquête régulière auprès des usagers (notamment femmes) sur le sentiment de bien-être / sécurité sur la Place.
Recommandation 2	Intégration du tram: aménagement pour éviter conflits d'usage avec autres mobilités, question de la sécurisation en soirée (éclairage...).	* Suivi des accidents corporels impliquant le tramway et piétons / cyclistes sur le périmètre. * Enquête régulière avec un groupe d'habitants sur le sentiment de sécurité sur des cheminements en soirée depuis/vers l'arrêt de tramway.

Axe 5: Pour un projet concerté, mobilisateur

N°	Intitulé	Indicateurs de suivi proposés
Recommandation 1	Engager une véritable démarche participative pour permettre aux citoyens, habitants du quartier de participer aux différentes instance de débats et de concertation relatif au projet urbain.	* Fréquence et fréquentation des différents temps de concertation sur le projet urbain * Nombre et diversité de "micro-projets" pour lesquels est prévu une modalité de prise en compte des propositions émises par les citoyens.
Recommandation 2	Prioriser le planning des travaux sur les aménagements prévus sur les périmètres des groupes scolaires et de la place de l'Europe (image du quartier à valoriser - défaut d'attractivité).	* Suivi dans le temps de l'effet des différents travaux (locaux, mais aussi environnement immédiat) sur l'attractivité des écoles (résultats scolaires, taux d'évitement...)
Recommandation 3	Place de l'Europe - Organiser une offre commerciale équitable (accessibilité économique des habitants du quartier) permettant aux plus démunis de disposer d'une offre alimentaire de proximité et de qualité à moindre coût.	* Suivi dans le temps de la fréquentation et du degré de satisfaction des commerces alimentaires de la Place

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE L'EIS : ASSURER LEUR INTEGRATION DANS LA FINALISATION DU PROJET DE PRU, SA MISE EN ŒUVRE... ET AU-DELA

Le Comité Technique et Comité de Pilotage installés à l'occasion de la réalisation de l'EIS ont montré l'intérêt de disposer d'instances spécifiques à cette démarche, tout en assurant la passerelle avec le pilotage d'ensemble du PRU. Aussi il est recommandé de pérenniser une structure de pilotage, garante du suivi des recommandations de l'EIS.

- Elle comprendrait en particulier la Ville, Angers Métropole, l'aménageur, mais aussi l'ARS, des habitants...
- Elle devrait se réunir à une fréquence d'environ 2 fois par an.
- Son rôle consisterait :
 - A court terme, à veiller à la prise en compte des recommandations de l'EIS dans la finalisation du projet de PRU, à travers la convention.
 - A activer des premières recommandations identifiées comme pouvant être engagées à court terme, c'est-à-dire avant même l'engagement des travaux prévus dans le PRU.
 - A conduire la concertation avec les habitants et les relais associatifs sur les aménagements « santé-qualité de vie » à prévoir durant la phase des travaux.
 - Enfin, à assurer un suivi dans le temps de la mise en œuvre progressive des recommandations (en s'assurant notamment que le tableau de bord indicateurs de suivi est régulièrement alimenté et actualisé).

ANNEXES

Annexe 1 : Enquête qualitative – Etudiants IFSI- Référentiel méthodologique -

1. OBJECTIFS PRINCIPAUX ET SECONDAIRES DE LA RECHERCHE QUALITATIVE

Objectifs principaux :

Cette enquête s'inscrit dans le déroulement de l'EIS menée actuellement par NovaScopia sur le quartier de Monplaisir. L'EIS vise à anticiper et à estimer les effets positifs et négatifs d'une politique, d'un programme ou d'un projet d'aménagement urbain. Elle ne cherche pas à produire un jugement sur le projet. C'est une démarche d'analyse prospective, structurée en cinq étapes conduites avec les parties prenantes d'un territoire. A terme, elle propose des recommandations aux décideurs pour améliorer les conditions et environnements des usagers tout en leur permettant d'atteindre les objectifs. Elle vise à éclairer la décision publique pour éviter les répercussions négative sur la santé et maximiser les effets positifs d'un projet d'aménagement urbain. C'est une démarche qui s'appuie sur la définition de la santé de l'OMS.²⁷

A Monplaisir, la mise en œuvre de l'EIS va permettre d'identifier les conséquences possibles du PRU avant sa mise en œuvre. Les éléments apportés par l'EIS donnent la possibilité de modifier, réorienter et d'améliorer le projet. Les méthodes utilisées privilégieront, en plus de la collecte des données existantes, la consultation d'experts, d'acteurs (professionnels et associatifs) du quartier et un panel d'habitants (Enquête IFCS) afin de recueillir des données qualitatives nouvelles.

La démarche proposée par NovaScopia est structurée autour de 5 étapes.



Le cœur de la démarche repose sur la constitution d'un atelier partenarial associant à la fois habitants et professionnels du quartier. Celui-ci s'est déroulé entre mai et septembre 2016. Sa dynamique se situe à l'articulation de trois étapes majeures : le cadrage, l'estimation des impacts et la formulation des recommandations.

Deux périmètres ont été retenus par le comité de pilotage comme faisant l'objet de l'EIS :

- Le trajet « Ouest/ Est » : jardin Gallieni / arrêt de tramway / Place de l'Europe / accès au parc Hébert de la Rousselière et résidence Kalouguine.
- Le trajet entre les groupes scolaires Paul Valéry et Voltaire vers la médiathèque.

Afin de répondre à l'objectif général qui est d'évaluer les impacts positifs et négatifs du projet de renouvellement urbain sur des thématiques relevant des espaces verts / publics, des cheminements et des abords d'équipements publics, il s'agira ici :

1. d'analyser les problèmes, attentes et pratiques en matière de qualité de vie sur le quartier selon les publics rencontrés ;
2. d'analyser la perception, les connaissances du futur NPNRU à travers les conditions actuelles d'accès aux espaces verts, les abords des équipements publics du quartier et la place accordée

²⁷ La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

aux cheminements doux. A ce titre, NovaScopia a sélectionné trois domaines/lieux qui feront l'objet d'une attention particulière : le jardin Gallieni, la place de l'Europe et la pratique d'activités physiques.

Objectifs secondaires :

- *Identifier, promouvoir et valoriser les « bonnes pratiques » favorisant la qualité de vie sur le quartier*
- *Alimenter les travaux de l'EIS sur les phases « Estimations des impacts » et « Elaboration des recommandations » en fournissant des indications et pistes concrètes visant à améliorer l'usage des espaces verts et l'accès aux équipements publics (aux groupes scolaires Paul Valery et Voltaire notamment)*
- *Analyser les freins et leviers aux pratiques d'activités physiques sur le quartier selon plusieurs catégories de populations : moins de 20 ans, adultes (actifs/non actifs), retraités, habitants extérieurs au quartier. Ceci afin d'explorer et d'évaluer la place accordée aux cheminements doux dans le PRU.*

2. LES QUESTIONS DE RECHERCHE A EXPLORER

En préambule, l'enquêteur prendra quelques informations générales sur les personnes interrogées :

- *Age,*
- *sexe,*
- *ancienneté dans le quartier,*
- *localisation dans le quartier,*
- *activité,*
- *est-ce que vous avez des enfants ?*

2.1. Qualité de vie sur le quartier

Quelle est la perception des habitants du quartier ? Quels sont les atouts à préserver ? Quelles sont les principales craintes – pour eux, pour les enfants (ex. de questions : Qu'est-ce qui fait que vous vous y sentez bien ? Qu'est-ce qui vous inquiète ?)

2.2. L'accès aux équipements publics :

Quelle est la fréquentation des équipements publics ? Quels sont les équipements qui sont difficiles d'accès ? Pourquoi ? Quel est le regard porté sur les abords des écoles (Groupes Scolaires P. Valery et Voltaire) ? Est-il facile de déposer les enfants ? De venir les chercher ? Comment se déplacent-ils ? Se déplacent-ils en vélo ou à pied dans le quartier ? Si non pourquoi ?

2.3. La fréquentation des espaces verts :

Les espaces verts du quartier sont-ils facilement identifiés? Quel est le niveau de fréquentation du Square Gallieni, du parc Hébert de la Rousselière, du Parc des Kalouguine, des espaces verts de proximité aux abords des immeubles où la personne enquêtée habite ?

Il sera utile de questionner les raisons d'une fréquentation massive et des absences de fréquentations sur les lieux cités.

2.4. Les mobilités et pratiques d'activités physiques: pratiques marche à pied et vélo

Quelles sont les usages de mobilité sur le quartier ? Est-ce que vous fréquentez le quartier en vélo, à pied, en voiture ? Pourquoi ? A quelle fréquence vous marchez à pied dans le quartier ? A quelle fréquence vous utilisez le vélo... dans le quartier ?

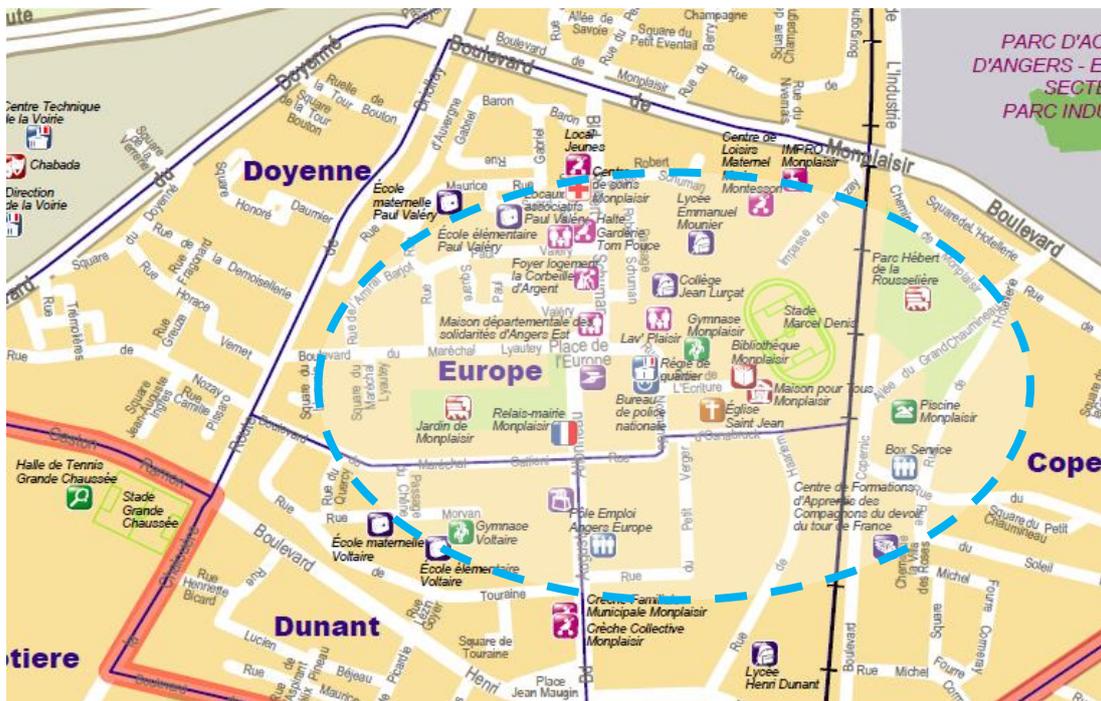
2.5. Les attentes possibles et suggestions des habitants par rapport aux aménagements prévus par le NPRU, effets sur le bien-être sur le quartier.

3 sujets précis à aborder :

- *Le NPRU prévoit un réaménagement de la place de l'Europe, qu'aimeriez-vous y trouver, pouvoir y faire ?*
- *Le NPRU prévoit un réaménagement du jardin Gallieni, qu'aimeriez-vous y trouver, pouvoir y faire ?*
- *Le NPRU cherche à renforcer les moyens de développer les mobilités douces (pied, vélo...) et l'activité physique à l'échelle du quartier :... Qu'est-ce qu'il faudrait faire pour que ça marche ? Qu'est-ce qu'il faut changer ?*

3. MODALITES ET LIEUX D'INVESTIGATIONS

Les étudiants seront amenés à enquêter sur le quartier de Monplaisir en concentrant les principaux temps d'investigations sur le périmètre géographique de l'EIS :



- *Le recueil des données qualitatives sera réalisé à partir de l'expérience, du vécu et aussi du ressenti des acteurs du quartier, professionnels et habitants rencontrés.*
- *Les entretiens seront réalisés en priorité en face à face, de manière individuelle ou parfois en groupe selon les modalités prévus avec les structures partenaires du quartier.*
- *Les entretiens auront une durée variant entre 10 et 15 minutes maximum. Par ailleurs des observations de terrain (déambulation dans le quartier, sur le marché) permettront*

d'explorer plus avant certains thèmes des thèmes principaux de l'EIS : Les Espaces verts, l'accès aux équipements publics et les cheminements doux.

- *Plusieurs lieux d'investigation sont pressentis : La Mairie Relais, les abords des 2 groupes scolaires, la place de l'Europe, le jardin Gallieni, le parc des Kalouguine, les usagers de la bibliothèque/MPT, les usagers de l'EHPAD... Une participation aux actions organisées par le comité des promenades sera recherchée afin d'interroger les participants/promeneurs éventuels (le mardi et jeudi après-midi). Des choix stratégiques concernant les horaires d'investigation seront à déterminer par les étudiants pour les groupes scolaires : Entrée et sortie des écoles, collèges ; pour le marché ; pour les commerçants, mercredi pour les parcs ou centres de loisirs etc... Une prise de contact préliminaire sera peut-être nécessaire en amont de temps consacrée à l'entretien in situ.*

Toutes les catégories de populations seront recherchées. Au-delà des enquêtes de terrain-rue après des personnes/habitants volontaires, il sera également utile d'interroger les commerçants et principaux acteurs associatifs du quartier.

Annexe 2 : Trame questionnaire terrain Monplaisir

Etude d'impact en santé sur un projet d'aménagement urbain : quartier Monplaisir

La ville d'Angers souhaite favoriser l'activité physique, promouvoir le bien être des habitants sur le quartier de Monplaisir à travers son futur projet de rénovation urbaine du quartier.

Ce questionnaire est l'occasion de vous exprimer et de nous faire part de vos idées !

Lieu de passation du questionnaire et horaires :.....

Année de naissance :.....

Sexe : Masculin Féminin

Catégorie socio-professionnelle :.....

Quartier de résidence : Hors Monplaisir Monplaisir

Depuis combien de temps ? <1an 1 à 5ans 5 à 10ans 10 à 20ans >à20ans

Nombre d'enfants au foyer :.....

Nombre d'adultes au foyer :

1) Qualité de vie sur le quartier

- Comment vous sentez-vous dans votre quartier ?
 pas bien assez-bien bien très bien

2) Accès aux équipements publics

- Fréquentez-vous des équipements/lieux publics ?
- Si oui lesquels ?.....
.....
- Parmi ceux que vous citez, vous paraissent-ils faciles d'accès ?.....
.....

- Parmi ceux que vous ne fréquentez pas, vous semblent-ils faciles d'accès?
Pourquoi ?.....
.....

3) La fréquentation des espaces verts

- Fréquentez-vous les espaces verts du quartier ? non oui, laquelle/lesquelles ?
 La Rousselière
 Les Kalouguines
 Gallieni
- Si non, pourquoi ?
.....

- Vous semblent-t-ils accessibles ? oui non
Pourquoi ?.....
.....
.....

- Qu'est ce qui, pour vous, pourrait être amélioré ?
.....
.....
.....

4) Les mobilités et pratiques d'activités physiques : marche à pied et vélo

- Quels sont vos différents moyens de transport au sein du quartier ? A quelle fréquence ?

	1x/jour	2x/jour	+2x/jours	1x/semaine	1x/mois

1- Voiture	<input type="checkbox"/>				
2- Vélo	<input type="checkbox"/>				
3- Piéton	<input type="checkbox"/>				
4- Poussette/ fauteuil roulant	<input type="checkbox"/>				
5- Transports en commun	<input type="checkbox"/>				
6- Autres...	<input type="checkbox"/>				

- Qu'est-ce qui vous inciterait à vous déplacer au sein du quartier :
 - A pied ?.....
 - A vélo ?
-
-

5) Les attentes et suggestions par rapport aux aménagements prévus

- Si la place de l'Europe devait être réaménagée, qu'aimeriez-vous y trouver ? Pour y faire quoi ? Que changeriez-vous ?
-
-
-

Annexe 3 : BIBLIOGRAPHIE

AXE 1 des recommandations, les références/données scientifiques sont les suivantes :

- ⇒ Gesler W., 1992, Therapeutic Landscapes: Medical issues in light of the new cultural geography, *Social Science & Medicine*, vol 34, n° 7, pp. 735-746.
- ⇒ Bauman, A. et Bull, F. 2007. Environmental Correlates of Physical Activity And Walking in Adults and Children: A Review of Reviews. National Institute of Clinical Excellence.
- ⇒ Schalkwijk A, VU University Medical Centre, Amsterdam, the Netherlands, 2015. Children growing up without a garden more likely to be obese. Annual meeting of the European Association for the Study of Diabetes (EASD) in Stockholm.
- ⇒ Barton, H. et Tsourou, C. (2004). Urbanisme et santé. Un guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants. Rennes, France : Association S2D/Association internationale pour la promotion de la santé et du développement durable. Consulté en ligne à : http://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0010/102106/E93982.pdf
- ⇒ Bergeron, P. et Reyburn, S. (2010). L'impact de l'environnement bâti sur l'activité physique, l'alimentation et le poids. Québec : Institut national de santé publique du Québec.
- ⇒ Besser, L. M. et Dannenberg, A. L. (2005). Walking to Public Transit: Steps to Help Meet Physical Activity Recommendations. *American Journal of Preventive Medicine*, 29(4), 273-280.
- ⇒ Sandrine Manusset, « Impacts psycho-sociaux des espaces verts dans les espaces urbains », Développement durable et territoires [En ligne], Vol. 3, n° 3 | Décembre 2012.

AXE 2 des recommandations, les références/données scientifiques sont les suivantes :

- ⇒ SELMI W., WEBER C., MEHDI L., Controverses environnementales : expertise et expertise de l'expertise : Multifonctionnalité des espaces végétalisés urbains, Volume 13 Numéro 2, septembre 2013
- ⇒ BARTON H., TSOUROU C., Healthy Urban Planning, World Health Organization, 2000
- ⇒ GUET J-F, « Ville désirable ou ville durable : quelle place pour les espaces verts ? », Métropolitiques, 14 septembre 2011. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Ville-desirable-ouvilledurable.html>
- ⇒ MEHDI L., DI PIETRO F., L'espace vert public, lieu d'interactions entre société et biodiversité, *Projet de Paysage*, 2009, 17 p. <halshs-00482045>
- ⇒ Jennifer R. Wolch, Jason Byrne, Joshua P. Newel: Urban green space public health, and environmental justice: The challenge of making cities just green enough
- ⇒ Maas et al. (2009). Social contacts as a possible mechanism behind the relation between green space and health. *Health Place*, vol. 15.
- ⇒ Kaczynski et al., Environmental Correlates of Physical Activity: A Review of Evidence about Parks and Recreation, 2006

Axe 3 des recommandations, les références/données scientifiques sont les suivantes :

- ⇒ Caubel D. Politique de transport et accès à la ville pour tous ? une méthode d'évaluation appliquée à l'agglomération lyonnaise. [thèse] Lyon : université lumière-lyon II, 2006.
- ⇒ Fol s and Gallez C. social inequalities in urban access, Better ways of assessing transport improvements. Chapter 3, p.86. 2013
- ⇒ La mixité fonctionnelle dans les quartiers en rénovation urbaine (tomes 1 et 2), CES ANRU, 2011.

Axe 4 des recommandations, les références/données scientifiques sont les suivantes :

- ⇒ Anne Wyvekens. Espace public et civilité : réinventer un contrôle social ? Perspectives pour la France. Lien social et Politiques, Anjou, Quebec : Ed. Saint-Martin ; Rennes : Presses de l'EHESP, 2007, pp.35-45
- ⇒ Geny r. Délinquance, sentiment d'insécurité et « quartiers sensibles ». DEEs 128 ; 2002, 22p.
- ⇒ Roché s. Expliquer le sentiment d'insécurité : pression, exposition, vulnérabilité et acceptabilité. Revue française de science politique. 1998 ; 48 (2) : 274-305.
- ⇒ Heurtel H. Enquête « victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France ». Iau îdF, 2011.
- ⇒ Teller M, Albers C. A l'écoute du sentiment d'insécurité. Bruxelles : Fondation roi Baudoin, 2006, 226p.

Axe 5 des recommandations, les références/données scientifiques sont les suivantes :

- ⇒ Réseau Bambini et Arene Zones de rencontres et rue pour enfants.; ateliers d'informations et d'échanges ; 18 mai 2010 ; Paris.
- ⇒ Périodique d'urbanisme, d'aménagement et d'environnement Ville et transports N°70.
- ⇒ Association Robins des villes La place des enfants dans la ville.; conférence ; 20 février 2013 ; Lyon.
- ⇒ McCormack, Rock, Toohey et Hignell, 2010).
- ⇒ (Kaczynski et Sharratt, 2010; Leyden, 2003; Renalds, Smith et Hale, 2010; Rogers, Halstead, Gardner et Carlson, 2010),
- ⇒ Baum et Palmer, 2002

Approche par les déterminants de la santé

2004. Les déterminants sociaux de la santé : les faits. Deuxième édition. Wilkinson R, Marmot M. (sous la dir.). OMS Europe.

<http://www.euro.who.int/fr/what-we-publish/abstracts/social-determinants-of-health.-the-solid-facts>

2007. Vulnérabilités sociales, santé et recours aux soins dans les quartiers défavorisés franciliens - Résultats d'enquêtes statistiques conduites dans des quartiers relevant de la politique de la ville. Les éditions de la DIV. Étude réalisée sous la direction de Pierre Chauvin et Isabelle Parizot (Inserm).

2008. Comblent le fossé en une génération. Instauration l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux. OMS Europe.

http://www.who.int/social_determinants/final_report/closethegap_how/fr/

2010. Déclaration d'Adélaïde sur l'intégration de la santé dans toutes les politiques. Vers une gouvernance partagée en faveur de la santé et du bien-être. Rapport de la réunion internationale sur l'intégration de la santé dans toutes les politiques. OMS.

http://www.who.int/social_determinants/french_adelaide_statement_for_web.pdf

2010. Louise Saint-Pierre, Lyne Jobin et Caroline Druet. L'évaluation d'impact sur la santé : un outil de lutte contre les inégalités. In: Potvin L, Moquet MJ, Jones C (sous la dir.). Réduire les inégalités sociales en santé. Saint-Denis. INPES, 310 p.

<http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1333.pdf>

Concepts et méthodologie EIS

1999. Etude de l'impact sur la santé : principaux concepts et méthode proposée. Consensus de Göteborg. Organisation mondiale de la santé OMS. Genève.

<http://test.cp.euro.who.int/document/pae/gothenburgpaperf.pdf>

2008. L'évaluation d'impact sur la santé et la formulation de politiques publiques. Groupe d'étude sur les politiques publiques et la santé.

http://www.gepps.enap.ca/GEPPS/docs/Serietransfertdeconnaissances/eis_vfinale-14nov08.pdf

2008. Les politiques publiques et l'évaluation d'impact à la santé, Télescope, vol 14, n°2.

<http://www.gepps.enap.ca/docs/articlesscientifiques/telescopegepps2008.pdf>

2010. Guide d'introduction à l'Evaluation d'Impact sur la Santé en Suisse. Plateforme Suisse sur l'Evaluation d'Impact sur la Santé (Plateforme EIS). Lausanne.

http://www.impactsante.ch/pdf/Guide_eis_francais_2010.pdf

2012. L'évaluation d'impact sur la santé (EIS) : une aide à la décision publique pour des choix sains, diables et équitables. Union internationale de promotion de la santé et de l'éducation pour la santé.

<http://www.iuhpe.org/images/GWG/HIA/PrincipesDirecteursEIS.pdf>

2012. Guide EIS pour les municipalités. Direction de santé publique de la Montérégie.

<http://extranet.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/sante-publique/promotion-prevention/PP-DSDC-GuideEIS-032012-11x17.pdf>

2014. St-Pierre L., Lamarre MC., Simos J. L'évaluation d'impact sur la santé (EIS) : une démarche intersectorielle pour l'action sur les déterminants sociaux, économiques et environnementaux de la santé. » Global Health Promotion no. 21.

2015. L'évaluation d'impacts sur la santé. Une aide à la décision pour des politiques favorables à la santé, durables et équitables. Saint-Denis : Inpes, 2015 : 12 pages.

2015. Simos, Jean. « EIS vs EIS ». Environnement, Risques & Santé 14 (4): 350-353.

2013. Jabot F., Roué Le Gall A. Les premiers pas dans l'évaluation d'impact sur la santé en France, La Santé en action. n°424, pp 54-56.

<http://www.inpes.sante.fr/SLH/sommaires/424.asp>

2013. Tredez G. L'évaluation d'impact sur la santé : analyse et perspectives de développement dans le Nord Pas-de-Calais, rapport, ORS Nord Pas-de-Calais, mars 2013.

2013. Tollec L., Roué le Gall A, Jourdren A, Auffray F, Jabot F, Vidy A, Thébault P, Mordelet P, Potelon JL, Simos J (2013). L'Évaluation d'Impacts sur la Santé : une démarche d'intégration des champs santé-environnement dans la voie du développement durable. Application à un projet d'aménagement urbain : la halte ferroviaire de Pontchaillou à Rennes, *Développement durable et territoires*, Vol. 4, n°2. <http://developpementdurable.revues.org/9815>

2013. Harpet C., Roué Le Gall A. Evolution de la prise en compte et de la santé dans le champ de l'urbanisme : nécessité d'une approche intégrée, *Evaluation du risque sanitaire*, 12 : 231-41. http://www.jle.com/e-docs/00/04/88/B5/vers_alt/VersionPDF.pdf

2014. Roué Le Gall A., Legeas M. De nouvelles obligations réglementaires en France en matière d'évaluation environnementale : une opportunité à saisir pour promouvoir une approche systémique de la santé? *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* Hors-série 19, Les approches écosystémiques de la santé dans la francophonie, <http://vertigo.revues.org/14960>

2015. Roué Le Gall A., Diallo T., Tremblay E., Jabot F. L'évaluation d'impact sur la santé : Regards croisés Suisse Québec France. » *La Santé en Action* n° 434.

Urbanisme et santé

2016. Evaluation d'impact sur la santé - Quartier des Buers – Villeurbanne. ORS Rhône-Alpes – Mars 2016

2011. PERREAULT Marie-Claude, VOYER Corinne. Urbanisme et promotion de la santé. Dossier Référence : Bulletin de santé publique, vol. 33 n° 1, 2011-04, 42 p.

2015. FRIOUX Stéphane. Deux siècles d'histoire des relations entre urbanisation et santé (années 1770 - années 1970) Référence : Environnement risques & santé, vol. 14 n° 4, 2015-07, pp. 299-304.

2015. WEBER Christiane. Formes urbaines et facteurs environnementaux : exposition et santé urbaine Référence : Environnement risques & santé, vol. 14 n° 4, 2015-07, pp. 305-312

2015. LEDUC Thomas. Pour une forme urbaine, facteur de bien-être : analyse des bassins de visibilité et objectivation de la perception sensible Référence : Environnement risques & santé, vol. 14 n° 4, 2015-07, pp. 321-326

2015. MARRA Giulia, MELIS Giulia, GELOT Didier. Les politiques de mixité sociale sont-elles efficaces pour réduire la ségrégation résidentielle et les inégalités sociales de santé ? Les résultats d'une revue de littérature Référence : Environnement risques & santé, vol. 14 n° 4, 2015-07, pp. 342-349.

2013. HARPET Cyrille, ROUE-LE GALL Anne. Evolution de la prise en compte de l'environnement et la santé dans le champ de l'urbanisme : nécessité d'une approche intégrée Référence : Environnement risques & santé, vol. 12 n° 3, 2013-05, pp. 231-241

2015. RYMARSKI Christophe. Villes durables. Quelles villes pour demain ? Dossier Référence : Grands dossiers des sciences humaines, n° 40, 2015-09, 78 p.

2014. HUCHON Jean-Paul, EVIN Claude, DAUBIGNY Jean (et al.) Territoires, incubateurs de santé ? Dossier Référence : Les Cahiers, n° 170/171, 2014-09, 192 p.

2015. HERITAGE Zoé, ROUE-LE GALL Anne, CESAR Christine. Urbanisme et aménagements favorables à la santé. Dossier Référence : La Santé en action, n° 434, 2015-12, pp. 12-49

2011. CHERON Marie, DOREL Marion, BERLINE-BOULEAU Sylvie (et al.). Sociétés en transition, risques sociaux. Réaffirmer les priorités sociales du développement durable. Repères pour l'action *Référence : Les Cahiers de l'Observatoire, n° 5, 2011-08, 128 p.*

2012. Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM). La santé au cœur de l'urbanisme de demain *Référence : Métropole, n° 33, 2012-03, 4 p.*

2012. CHAIX Basile. Villes et santé : consolider le dialogue entre santé publique et aménagement urbain *Référence : Questions de santé publique, n° 17, 2012-06, 4 p.*

2007. Environnement résidentiel et santé : état de la question et perspectives pour le futur *Référence : Revue d'épidémiologie et de santé publique, vol. 55 n° 1, 2007-02, pp. 13-21*

2010. CESAR Christine, ROSTAN Florence. Les villes, au cœur de la santé des habitants. Dossier *Référence : Santé de l'homme, n° 409, 2010-09, pp. 11-49*

2011. BRUNNER Christian, BARIOL Brigitte, PRAZNOCZY Corinne (et al.). Urbanisme et santé : Un nouveau champ d'action. Dossier *Référence : Traits d'agences, n° 11, 2011-09, pp. 6-13*

2010. Réseau français des villes-santé de l'organisation mondiale de la santé. Villes-santé en actions *Référence : Presses de l'EHESP, 2010, 92 p.*

2014. RENAULD Vincent. Fabrication et usage des écoquartiers. Essai critique sur la généralisation de l'aménagement durable en France *Référence : Presses polytechniques et universitaires romandes, 2014, 122 p.*

2004. BARTON Hugh, TSOUROU Catherine Urbanisme et santé. Un guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants. *Référence : S2D-Association internationale pour la promotion de la santé et du développement durable, 178 p.*

2015. Rapport Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM). L'urbanisme participatif. Aménager la ville avec et pour ses citoyens. *Référence : CEUM, 2015-06, 56 p.*

2013. BERGERON Pascale, ROBITAILLE Eric. Mémoire concernant la politique québécoise de mobilité durable : des interventions pour favoriser le transport actif et la pratique d'activité physique *Référence : Institut national de santé publique du Québec, 2013-08, 51 p.*

2014. PEYLET Roland. La ville durable, une politique publique à construire *Référence : La Documentation française, 2014-10, 149 p.*

2014. Rapport Réseau Bretagne urbanisme et santé (RBUS). Plaidoyer pour un urbanisme favorable à la santé *Référence : RBUS, 2014-11-25, 4 p.*

Espaces verts et santé

2012. MANUSSET Sandrine. Impacts psycho-sociaux des espaces verts dans les espaces urbains. *Référence : Développement durable et territoires, vol. 3 n° 3, 2012-12, 11 p.*

2015. CUNY Marie-Amélie, VERROUGSTRAETE Leslie, THIBAUDON Michel (et al.). Les effets de la végétation urbaine sur le climat, la pollution atmosphérique et la santé. *Référence : Environnement risques & santé, vol. 14 n° 6, 2015-11, pp. 482-489*

2015. MANUSSET Sandrine. Les espaces verts : un nouvel outil des politiques de santé publique. *Référence : Environnement risques & santé, vol. 14 n° 4, 2015-07, pp. 313-320*

2015. NICOLLE-MIR Laurence. Effets bénéfiques et néfastes des espaces verts pour la santé des enfants. *Référence : Environnement risques & santé, vol. 14 n° 3, 2015-05, pp. 196-198*

2015. SIMOS Jean. Paysage, urbanisme et santé. *Référence : Environnement risques & santé, vol. 14 n° 4, 2015-07, pp. 272-276*

2015. Dossier Végétation urbaine. Les enjeux pour l'environnement et la santé. Dossier thématique. *Référence : APPA Nord-Pas-de-Calais, 2015-03, 28 p.*

Mobilité urbaine, cheminements et santé

2010. Actes Ville, mobilités et santé *Référence : Réseau français des Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la santé, 2010-03-31, 75 p.*

2013. CECCHI Catherine, CHRISTIE Derek, ARTUS Jean-Claude (et al.). Santé publique et environnements de vie : transports-mobilité, déplacement, aménagement de l'espace. Référence : SFSP, SRSP du Languedoc-Roussillon, 2014, 166 p. Lieu et date : Paris, 16 et 17 septembre 2013

2015. DE NAZELLE Audrey. Transports actifs et santé : programme européen TAPAS et évaluation d'impact sanitaire à Barcelone (Espagne) Référence : BEH, n° 30-31, 2015-10-06, pp. 570-579

2010. REYBURN Stefan. L'urbanisme favorable à la santé : une revue des connaissances actuelles sur l'obésité et l'environnement bâti. Référence : Environnement Urbain, vol. 4, 2010, 26 p.

2008. DEMERS Marie. Pour une ville qui marche. Aménagement urbain et santé Référence : Ecosociété, 2008, 288 p.

2014. CHARREIRE Hélène. Environnement géographique et pratique d'activité physique. Discussion et perspectives, pp. 455 et s. In : CAILLAVET France, CASTETBON Katia, CESAR Christine (et al.) , Inégalités sociales de santé en lien avec l'alimentation et l'activité physique. Expertise collective, INSERM, 2014-04, 588 p.

2009. PAQUIN Sophie, LAPIERRE Lucie, ROBITAILLE Eric. Le zonage municipal : un outil contribuant à créer un environnement bâti favorable aux saines habitudes alimentaires. Référence : Institut national de santé publique du Québec-direction développement des individus et des communautés, 2009, 56 p. Ce document présente une recherche

2010. BERGERON Pascale, REYBURN Stefan, LAMBERT Roseline. L'impact de l'environnement bâti sur l'activité physique, l'alimentation et le poids. Référence : Institut national de santé publique du Québec-direction développement des individus et des communautés, 2010, 98 p.